



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

T. S. 1252

Don de M. Phil. Jules, pasteur.  
mai 1899.

Marin de Boylesve.

L'eglise et le pape.

Paris, Lyon. 1862.



4. LIEFERUNG

VERLAG AN DER BERNER STADTBIBLIOTHEK  
HISTORISCHES MUSEUM AN DER UNIVERSITÄT BERN

R. E. BLOESCH

VON

PROTESTANTISCH-REFORMIRTE  
KIRCHEN

DER

GESCHICHTE



## PROPRIÉTÉ.

---

### OUVRAGES DU P. MARCEL BOUX.

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

- Œuvres de saint Pierre d'Alcantara.** 1 beau vol. in-8.  
**Abrégé des Méditations du P. L. Du Pont,** par le R.  
P. d'ORLÉANS. Nouvelle édition revue par le P. MARCEL BOUX.  
2 beaux vol. vol. in-12.

### OUVRAGES DU R. P. RAMIÈRE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

- L'Église et la Civilisation moderne.** 1 vol. in-8. 4 fr.  
**L'Apostolat de la prière.** 1 vol. in-12..... 2 fr.  
**L'Abandon à la divine Providence,** par le R. P. CAUSSADE,  
ouvrage revu par le R. P. RAMIÈRE. 1 vol. in-18..... 80 c.  
**Les Espérances de l'Église,** *ouvrage dédié avec permission*  
*à Sa Sainteté Pie IX.* 1 beau vol. de 800 pages.  
**De l'Unité dans l'enseignement de la Philosophie**  
**au sein des écoles catholiques,** d'après les récentes dé-  
cisions des congrégations romaines. 1 vol. in-8..... 2 fr.

---

CORBEIL, typ. et stér. de CRÉTÉ.

L'ÉGLISE  
ET  
LE PAPE

PAR

LE R. P. MARIN DE BOYLESVE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE N. S. P. LE PAPE.

**PARIS**

NOUVELLE MAISON

RÉGIS RUFFET et C<sup>IE</sup>, SUC<sup>RS</sup>

RUE SAINT-SULPICE, 38

**LYON**

ANCIENNE MAISON

RUE MERCIÈRE, 49

ET RUE CENTRALE, 34

1862



## INTRODUCTION

---

Dans un ouvrage publié sous le titre de *Triomphe de la foi*, nous avons démontré la nécessité de croire à la révélation et l'obligation de se soumettre au sceptre royal de Jésus-Christ. Nous avons poursuivi dans ses détours multiples la mauvaise foi des sophistes contemporains, qui, se donnant pour philosophes, prétendent au droit de se dispenser de croire; nous avons fait ressortir l'étrange, l'absurde, l'insolente vanité de ces docteurs nouveaux, quand ils osent proclamer le triomphe de ce qu'ils appellent la philosophie, la science, l'idée, sur la théologie, la foi, le dogme. Oui, vainement ils enseignent que désormais les siècles d'innocence sont passés, que le monde moderne refuse de croire et

qu'il n'accepte plus que ce qu'il peut comprendre. Vainement on affirme que maintenant le problème est résolu, que la philosophie suffit au cœur aussi bien qu'à l'esprit. Ces assertions toutes gratuites ont été cent fois réfutées. Après tant d'autres nous avons apporté notre faible concours, et reprenant, sous leurs formes les plus récentes, les vieilles accusations du sophisme contre la foi, nous avons exposé la possibilité et le fait de la révélation divine, et dès lors la nécessité d'ajouter la foi à la philosophie, et de s'élever de la religion purement naturelle à la religion surnaturelle. Il nous a été alors facile de confondre l'injustice et l'outrecuidance de ces prétendus spiritualistes que l'on entend sans cesse répéter qu'entre la science et la foi, entre la critique et le miracle, entre la philosophie et la théologie, entre le dogme et l'idée, entre le mystère et la raison il existe un antagonisme, une opposition, une incompatibilité nécessaires. Non, entre la philosophie et le christianisme il n'y a pas de choix à faire : car on peut être à la fois et en même temps philosophe et chrétien. Non, cette nuit désastreuse durant la-

quelle l'infortuné Jouffroy déclare avoir perdu le don de la foi, vous n'avez pas le droit de l'opposer à cette journée mémorable qui, pour Augustin, devait aboutir au triomphe de la foi et de la grâce sur l'erreur et sur la passion. Après avoir lu la confession lamentable d'une âme se débattant une dernière fois contre les angoisses et les terreurs du doute, après une pause qui tenait dans l'attente tous vos auditeurs saisis et comme consternés de ce qu'ils venaient d'entendre, vous avez dit : Messieurs, c'est du saint Augustin. — Et après un second moment d'arrêt, vous avez ajouté : « Mais saint Augustin à rebours. Saint Augustin, c'était la conversion de la philosophie au christianisme; Jouffroy, c'était la conversion du christianisme à la philosophie (1). »

Vous vous êtes trompé. J'accorde que l'infortuné Jouffroy passa, cette nuit-là, du christianisme et de la foi au doute, aux terreurs, aux angoisses, aux remords. — Mais à la philosophie ! C'est faux. Ne calomniez pas le plus noble, le plus sublime, le plus céleste usage qu'il soit donné à l'homme de faire

(1) Leçon du 13 janvier 1862.

de sa raison naturelle. Jouffroy cessa d'être philosophe le jour, ou plutôt la nuit, où il cessa d'être chrétien. Car depuis lors il ne sut que douter, et douter c'est ignorer ; et douter des principes les plus incontestables, douter des vérités que tout homme sait et reconnaît sans peine pour peu qu'il veuille bien user de sa raison, ce n'est pas être philosophe, ce n'est pas même être raisonnable. J'ajoute que, dans notre siècle, qui est le dix-neuvième de l'ère chrétienne, douter du fait de la révélation divine, de l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel, de la chute originelle et de la rédemption, douter de la réalité des mystères et des miracles, c'est-à-dire douter qu'il y ait des vérités que l'esprit humain ne peut comprendre et qui n'en sont pas moins des vérités, qu'il y ait des œuvres qu'aucune puissance créée ne peut accomplir et qui ne laissent pas d'être possibles à Dieu, de pareils doutes ne sont rien moins que philosophiques, car ils sont désavoués et condamnés par la raison même.

Or, si Jouffroy en perdant la foi ne se convertit pas à la philosophie, il est tout aussi faux que le

grand Augustin en passant du manichéisme au christianisme et de l'esclavage de la chair à la liberté de l'esprit et de la grâce, il est faux qu'alors il se soit converti de la philosophie au christianisme. Avant cette lutte suprême, Augustin n'était pas philosophe, il était sophiste et libertin; mais à partir de cet instant solennel, Augustin fut chrétien, et jamais, pour peu que l'on veuille accorder à ce grand mot toute la rigueur et toute la précision du sens qu'il exprime, jamais il ne fut plus réellement philosophe que depuis qu'il fut redevenu chrétien (1).

Cette étrange distraction d'un professeur de Sorbonne nous aura du moins fourni l'occasion de résumer les principes de notre livre précédent, principes qui, dans notre plan, doivent être la base de la doctrine que nous allons exposer dans ce nouvel ouvrage. Certains modernes [que nous ne nomme-

(1) On peut voir à la fin du volume (Appendice, note I) l'extrait de ces deux confessions si différentes. Le lecteur suit Jouffroy, et la désolation le gagne et le saisit; mais à la suite d'Augustin l'angoisse peu à peu fait place à l'espérance. Le cœur s'ouvre, il se dilate, il s'épanouit, et avec ce fils, objet de tant de pleurs et de prières, on aime à partager la joie d'une mère heureuse enfin et consolée.

rons pas philosophes, — qu'ils se rassurent, ce n'est pas nous qui leur ferons un crime de ce titre, la mauvaise foi de leur enseignement ne nous permet pas plus de le leur accorder que de le leur reprocher, — certains modernes, dis-je, trouvent que le monde est emporté vers la philosophie, et que c'en est fait du règne de la foi. Le moment est donc bien venu d'opposer à des affirmations plus que téméraires, une démonstration vieille, il est vrai, mais toujours nouvelle, du triomphe de Jésus-Christ.

A la voix de la raison, aux accents des prophètes, au mouvement des siècles, déclarant, annonçant, préparant le règne du Sauveur par la foi, ajoutons la réalisation même de ce règne. Le règne de Jésus-Christ, c'est l'Église, et Jésus-Christ règne dans l'Église par le Pape, son lieutenant visible.

L'Église et le Pape, ces deux mots seuls sont une réponse sans réplique à la vaine et inutile jactance du sophisme et de la critique. Car ces deux mots sont deux faits. La dent serpentine du sophiste, la lime acérée du critique peuvent bien s'user contre un fait, mais elles ne sauraient le détruire, parce

que pour le détruire, il faudrait, soit dit sans jeu de mots, il faudrait le *défaire*.

Il est superflu d'avertir le lecteur que dans cette double étude on ne trouvera aucune allusion politique. Si Dieu nous le permet, nous ferons voir plus tard la série des triomphes de l'Église. La politique humaine y pourra figurer vaincue et prosternée aux pieds de l'Église et des Papes victorieux.

En attendant nous courons au plus pressé. Le point essentiel et fondamental en ce moment est de rappeler, et peut-être même d'enseigner, à beaucoup de chrétiens du monde et à la plupart de nos adversaires, quelle est la notion première de l'Église et du Pape.

Nous tâcherons de montrer ce que c'est que cette Église, ce que c'est que ce Pape, quelle est cette institution, quel est ce souverain autour desquels s'agitent tant de passions, tant de puissances, tant de colères, tant de haines, mais aussi tant d'amours, tant de courages, et tant de cœurs.

Puisse la lecture de ces pages, tout en ranimant la foi des faibles, convaincre les forts et les sages

mondains, non-seulement de l'impuissance, mais surtout du péril de leurs attaques. Nous aurions ainsi contribué au salut des uns et des autres, et telle est notre unique ambition.

---

# L'ÉGLISE ET LE PAPE

---

## L'ÉGLISE

### I

#### **Importance de cette étude.**

L'Église! encore un de ces mots qui se rencontrent sur toutes les lèvres et dont le sens est pour beaucoup une véritable énigme.

Cette ignorance toutefois ne saurait être imputée ni aux prophètes, ni aux apôtres, ni à Dieu, ni à l'Église elle-même. L'Église se montre partout, et avec un éclat dont sont offusqués les yeux mêmes qui font effort pour se fermer à sa lumière. Car Dieu, pour soutenir son œuvre contre les complots des fils du siècle, se voit comme forcé d'en faire un miracle permanent.

Les apôtres n'ont prêché que l'Église, les pro-

phètes n'ont prédit que l'Église. Qu'est-ce en effet que l'Église si ce n'est le royaume des cieux établi sur la terre par le Sauveur du monde, le règne de Dieu, le règne de Jésus, qui est le Christ, c'est-à-dire le Roi?

Aussi, c'est la remarque de saint Augustin, les prophètes sont plus clairs et plus formels sur l'Église que sur la personne même de Jésus-Christ.

Personne, il est vrai, ne peut être sauvé sans la foi au Dieu sauveur et par conséquent sans la connaissance d'un Dieu fait homme et mort en croix pour racheter le monde. Et ainsi la foi aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption est essentielle au salut. Mais celui qui ne connaît pas l'Église ou qui prend une Église fautive pour la véritable, n'ira pas loin sans s'égarer sur le dogme de l'Incarnation. Bientôt (l'expérience l'a montré) il méconnaîtra le Sauveur même, et Jésus-Christ pour lui ne sera plus ni Dieu ni Sauveur. Les Arius, les Nestorius, les Eutychès, les Pélage, les Manès, les Luther, les Calvin n'auraient pas eu tant de disciples, si l'Église eût été mieux connue

de ceux que ces hérésiarques séduisirent en se donnant eux-mêmes pour les docteurs légitimes, c'est-à-dire pour la véritable Église. Or il n'est pas une de ces hérésies qui ne retranche plus ou moins à la doctrine du Sauveur, quand elle ne va pas jusqu'à méconnaître sa nature, sa personne et sa divinité même.

Il importe donc souverainement de bien savoir ce que c'est que l'Église et de la distinguer nettement de tout ce qui n'est pas elle.

Que j'ignore un article de foi, que je me trompe sur un dogme, je ne suis pour cela ni infidèle, ni incrédule, ni même hérétique.

Pourvu que je me tienne prêt à soumettre mon opinion au jugement de l'Église, à condamner ce qu'elle condamne, à croire ce qu'elle enseigne, mon ignorance, mon erreur même ne compromettent pas mon salut. Car par le fait même que ma résolution est de garder inviolablement la foi de l'Église, c'est en Jésus-Christ et à Jésus-Christ, chef, docteur et maître de l'Église, que je crois.

Mais quand je serais doué du plus brillant génie,

de la science la plus vaste, de la plus haute sagesse, quand j'aurais sur Dieu, sur son Verbe, les aperçus les plus sublimes et les plus profonds, si je ne suis pas enfant et membre de l'Église, si je ne reconnais pas son autorité, ou si en matière de religion j'en reconnais une autre, dès lors je n'appartiens pas à Jésus-Christ, je ne crois pas : ma damnation est certaine. Tout ceci sera démontré. Nous devons le dire d'avance pour attirer l'attention sur ce mot ou plutôt sur la grande chose que signifie ce mot : l'Église.

Cette question n'est donc pas une de celles que l'on puisse laisser aux disputes de l'école : c'est un point capital. L'indifférence sur ce sujet ne serait pas seulement un crime, ce serait une folie.

## II

### L'Appel du Roi.

Dans ses exercices spirituels saint Ignace de Loyola offre un sujet de méditation qu'il intitule

l'Appel (*el llamamiento*). C'est d'abord un coup d'œil sur les synagogues, les campagnes et les cités que le Sauveur parcourait durant sa vie mortelle. Suit une prière pour demander à notre Souverain la grâce de n'être pas sourd à son appel.

Ignace alors nous met devant les yeux un roi qu'il suppose élu par Dieu lui-même pour commander à tous les chrétiens, aux princes comme aux simples particuliers. Ce roi adresse cette harangue à tous les siens : Ma volonté est de conquérir tout le pays usurpé par les mécréants. Ceux qui voudront me suivre devront se contenter du même genre de vie que moi ; ils devront partager mes travaux et mes veilles. Leur part aux fruits de la victoire sera en raison de la part qu'ils auront prise aux peines du combat.

Le solitaire de Manrèze considère ensuite ce qu'un sujet fidèle doit répondre à un roi si libéral et si humain, et l'intrépide défenseur de Pampelune déclare que, s'il se trouvait un seul homme capable de refuser la proposition d'un roi pareil, il mériterait le mépris du monde entier, et qu'il

devrait passer pour un chevalier sans honneur.

La supposition d'Ignace ne se trouve réalisée qu'une fois dans l'histoire, mais cette fois elle est dépassée.

Un homme élu de Dieu, Dieu lui-même, fils des rois, selon la chair et dans le temps, Fils de Dieu dans l'éternité; ce Dieu homme s'est présenté avec toute puissance sur la terre comme au ciel. Il s'est déclaré Roi universel des nations, et lui-même il a proclamé son règne, règne des cieux, règne de Dieu.

Or, reprend saint Ignace, si nous devons prêter l'oreille à l'appel qu'un roi terrestre divinement élu adresserait à ses sujets, quels doivent être nos sentiments à la vue du Christ, Roi éternel et suprême, qui, du haut de sa croix d'où il domine le monde, appelle tous les hommes sans exception et chacun d'eux en particulier, disant : Ma volonté est de soumettre l'univers à mes lois, de réduire tous mes adversaires, et d'entrer ainsi dans la gloire de mon Père. Si quelqu'un veut partager mes triomphes, qu'il me suive au combat; c'est en s'asso-

ciant à mes travaux que l'on me suivra dans la gloire.

Tout l'Évangile est résumé dans cette contemplation si simple, si fière et si grande. Qu'est-ce en effet que l'Évangile, sinon la prédication, l'annonce du règne de Dieu, du règne de Jésus-Christ, l'appel du roi à ses sujets, en un mot l'Église. Car Église ou appel, c'est la même chose (1). Nous sommes si prompts à nous ranger sous le drapeau de quiconque nous appelle, pour peu que celui qui se propose de nous conduire nous fasse espérer quelque avantage temporel ! Comment serions-nous indifférents et sourds à la voix de celui qui a les promesses de la vie éternelle ?

Mais précisons, et à cette importante question : Qu'est-ce que l'Église ? répondons par un mot de saint Augustin qui exprime le résultat de l'Évangile ou de l'appel adressé par Jésus-Christ au monde universel. L'Église, dit ce saint docteur, c'est le peuple fidèle répandu par toute la terre. Le peuple fidèle, c'est-à-dire l'assemblée de ceux qui n'ont pas

(1) Ἐκκλησία, de ἐκ καλέω, *vocatio ex, evocatio*, appel.

étésourds à l'appel du divin Roi, et qui, bien qu'épars au sein de tous les peuples, ne laissent pas de former une nation, une société distincte ayant son chef, sa loi, sa foi : *populus fidelis per universum orbem dispersus.*

### III

#### **L'Église et les sociétés purement humaines.**

Commençons par signaler la différence qui existe entre ce peuple et les autres, et qui distingue l'Église des sociétés purement humaines, et même de la société judaïque ou de l'ancien peuple de Dieu. Le catéchisme du concile de Trente nous servira de guide et de maître.

Il faut convenir, je l'avoue, que, considérée dans son ensemble, la société humaine repose sur le droit divin, en ce sens que c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur, par le fait seul qu'il a constitué les hommes tels qu'ils ont besoin les uns des autres pour naître, pour vivre et pour se développer sous le rapport physique, intellectuel et moral.

Mais quel est le principe, l'objet, le terme de cette union des hommes entre eux, et surtout de ces associations spéciales que nous appelons la famille ou l'État ?

Le principe de ces sortes d'alliances n'est autre que la nécessité qui force les hommes à se lier entre eux, ou à demeurer liés, pour satisfaire à des besoins, à des désirs ou à des intérêts honorables sans doute, sérieux, justes, mais qui tous cependant ne dépassent point les limites de la terre et du temps.

L'objet est un bien sensible, terrestre et passager.

Le terme, c'est la vie. La mort rompt les liens de la famille. Dans l'autre vie il n'y a plus ni époux ni épouses : *Neque nubent, neque nubentur.*

La subordination de l'enfant vis-à-vis de son père n'existe plus. De tous les rapports et de tous les biens de famille, il ne reste que le souvenir de la reconnaissance pour le grand bienfait de la vie et de l'éducation. Mais l'éducation et la vie sans le bienfait de la religion que sont-elles sinon une condition de mort et de malheur éternels ? La famille donc sans l'Église ou la société domestique sans la société

religieuse s'arrête à la mort. Là est son terme, et ce n'est qu'autant qu'elle se joint et se subordonne à l'action religieuse, que l'action de la famille peut attendre des résultats éternels.

S'il en est ainsi de toute société purement humaine en général, et en particulier de la famille, qui est immédiatement d'institution divine, que sera-ce de ces associations des hommes entre eux que l'on appelle républiques, empires ou royaumes ?

Le principe qui les constitua n'est pas autre chose que le besoin qu'ont les hommes et les familles de s'unir et de se grouper en États pour conserver et pour défendre ici-bas leurs personnes et leurs biens, soit contre les éléments, soit contre les animaux, soit même contre d'autres hommes injustes et violents.

Aussi l'unique objet que l'État ait le droit de se proposer, est-il la paix et la liberté du bien assurées à chacun de ses membres. Saint Paul nous commande de prier pour les rois, et dans quel but ? C'est, dit-il, afin d'obtenir le repos et la tranquillité de la vie, de sorte que nous puissions pratiquer les

devoirs de la piété et garder la chasteté. C'est tout ce que l'on exige de l'État. Son devoir et son droit vont jusque-là et s'arrêtent là : sauvegarder la vie, les biens matériels et moraux nécessaires à la vie, assurer le culte religieux et les bonnes mœurs : *Ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate* (1).

En effet vous n'avez plus, à la place de la société civile, que la barbarie et le brigandage, vous n'avez plus, en un mot, d'autre état que l'état sauvage, du moment que dans un pays la sécurité a cessé d'exister, soit pour les personnes, soit pour la propriété, soit pour la vraie religion, soit pour la moralité. Il ne s'ensuit pas que l'objet de l'État soit la religion elle-même ou l'honnêteté des mœurs. Son objet propre et direct est d'assurer aux hommes la tranquillité de la vie. Car c'est uniquement pour se conserver la jouissance pacifique de leurs droits et la facilité d'observer leurs devoirs religieux et moraux que les hommes, que les familles se lient, se subordonnent, se soumettent aux lois et au pou-

(1) I Tim. 11, 2.

voir qui régissent la société civile. Qu'il se trouve une famille, un ou plusieurs hommes assez forts pour se passer du secours de ce genre d'association que l'on nomme république ou royaume, il n'est pas de puissance humaine qui ait le droit de les contraindre à s'établir ou à demeurer dans les terres soumises à un État ou à une nation particulière.

Enfin le terme de l'État est plus temporel encore que celui de la famille. La famille finit pour chacun de ses membres à la mort.

L'État finit aussi à la mort pour chacun de ses membres ; mais il peut cesser plus tôt, ce qui a lieu par la séparation civile, que cette séparation provienne de l'État lui-même rejetant de son sein un citoyen funeste, ou bien du citoyen renonçant à la nation dont il faisait partie.

L'Église est une société bien différente. Si Dieu est le principe et l'auteur de la famille et, par là, de la cité ou de l'État, qui n'est autre chose que l'association des familles, il l'est comme principe de l'ordre naturel, au lieu que c'est en nous élevant au-dessus de notre nature, au-dessus par conséquent

de la famille et de la patrie, qu'il institue l'Église.

L'objet de la famille et de la cité ne comprend que les intérêts de la vie présente ; la fin directe et immédiate de l'une aussi bien que de l'autre, se borne au bonheur temporel et naturel ; mais l'Église a pour objet une vie surnaturelle et pour terme un éternel bonheur.

Aussi les moyens d'appel, d'union et de progrès, différent-ils essentiellement dans ces diverses sociétés. Les hommes s'unissent en famille et en cité par l'intelligence et par la raison, par la volonté et par l'amour mutuel ; pour ne rien dire des alliances formées par la passion et fondées sur le crime. Au lieu que c'est Dieu même, qui, intérieurement par les inspirations de sa grâce, extérieurement par la prédication de sa parole, nous appelle de la lumière de la raison naturelle, ou plutôt des ténèbres de l'erreur où nous étions plongés par suite du péché, pour nous faire entrer dans les splendeurs de la clarté surnaturelle ; c'est Dieu qui, soulevant nos cœurs par les attraits d'une espérance toute spirituelle, nous unit ensemble et nous unit à lui-même

par les liens de la plus pure, de la plus libre et de la plus haute charité. Voilà l'Église. On voit déjà combien cette société est supérieure à celle de la famille et surtout à celle de l'État.

#### IV

##### **L'Église et la Synagogue.**

L'Église l'emporte sur la Synagogue de toute la supériorité du Nouveau Testament sur l'Ancien. La Synagogue, comme l'Ancien Testament lui-même relativement au Nouveau, n'était qu'une ébauche, une figure; l'Église est la réalité. Aussi la Synagogue, comme société, n'avait de promesses que pour la vie présente; car elle ne devait durer que le temps nécessaire pour préparer l'avènement de l'Église. L'ancien peuple de Dieu, charnel et grossier, pour être maintenu dans l'alliance divine, a besoin de l'espoir des biens terrestres; c'est la récompense que les prophètes ne cessent de lui promettre comme prix de sa fidélité. Le nouveau peu-

ple, l'Église, n'a pas de semblables promesses ; elle ne s'est pas formée, elle ne se soutient pas sur de pareilles espérances. Née sur la croix, la croix seule est son appui, sa force, son triomphe et sa gloire. Par le mépris et le dégageant des biens, des plaisirs et des honneurs terrestres et périssables, elle s'élève au-dessus de toutes les persécutions et de tous les orages. Elle n'a reçu de promesses, elle ne conserve d'espérances que pour une vie éternelle et céleste.

## V

**Noms divers de l'Église.**

Dans les saints livres, l'Église est désignée sous d'autres noms qui peuvent servir à compléter l'idée que nous devons nous en former.

## VI

**Le Bercaill et le Troupeau.**

L'Église est un bercaill dont Jésus-Christ se déclare tantôt le pasteur et tantôt la porte. « *Erit*

« *unum ovile et unus pastor*. Il n'y aura qu'un  
« seul bercail et un seul berger (1). » « Celui qui  
« n'entre point par la porte dans le bercail, mais qui  
« monte par quelque autre endroit, est un voleur  
« et un brigand. » Or, « c'est moi, dit le Sauveur,  
« c'est moi qui suis la porte. *Ego sum ostium* (2). »  
Ce qui ne l'empêche pas d'être en même temps le  
pasteur : « *Ego sum pastor bonus*. Je suis le bon  
pasteur. »

Déjà l'on peut entrevoir quel nom méritent ceux  
qui prétendraient se mêler des affaires, de la con-  
duite et de l'enseignement des fidèles, sans avoir  
reçu positivement leur mission et leur pouvoir de  
Jésus-Christ lui-même. Quiconque entre dans le  
bercail autrement que par la porte, c'est-à-dire,  
autrement que par Jésus-Christ, quel est-il ? Le  
Sauveur l'a dit : « C'est un voleur et un brigand. *Ille*  
« *fur est et latro!* » Il n'entre que pour dérober,  
égorger et détruire. Et de fait tous ceux qui, de leur  
propre chef, se sont ingérés, soit dans l'enseigne-

(1) Joan., x, 16.

(2) Joan., x, 1, 9.

ment, soit dans le gouvernement de l'Église, n'avaient d'autre dessein que de dissiper le troupeau et d'abolir la société chrétienne ; et s'ils n'ont pu parvenir à ruiner le bercail, ils n'ont du moins que trop réussi à perdre les brebis assez imprudentes pour les suivre et pour leur obéir. Tels furent, dans l'ordre de l'enseignement, les faux docteurs et les sophistes, et, en matière de gouvernement, les prélats simoniaques ou schismatiques, ou encore les magistrats et les princes temporels, qui osèrent, sans l'aveu de l'Église, s'immiscer dans le règlement de ses affaires. Mais leurs efforts sont vains. La victoire et l'empire sont assurés aux brebis sur les loups : « Ne craignez pas, petit troupeau ; car il a plu à mon Père de vous donner le royaume. » Il est vrai que « je vous envoie comme des brebis au milieu des loups ; » mais les loups seront vaincus par les brebis. Voici dix-huit siècles que nous sommes témoins de ce spectacle étrange.

## VII

**La Montagne.**

L'Église est une montagne. Les prophètes, et le Sauveur à son tour, ne cessent d'employer cette figure pour désigner l'ancien peuple de Dieu et surtout le nouveau. L'on peut revoir ce que nous avons dit ailleurs (1) de cette élévation, entrevue par Isaïe, vers laquelle se précipite le confluent des peuples, ou encore de cette petite pierre que Nabuchodonosor vit se changer en une haute montagne et couvrir toute la terre.

La montagne domine les collines et les vallées ; ainsi l'Église domine les nations, les souverains et les peuples. La montagne se montre à tous les regards ; ainsi l'Église ne peut se dérober à la vue de ceux qui ont des yeux pour voir. Aussi seront-ils sans excuse au dernier jour, ces hommes si doctes, si éclairés, si habiles et si perspicaces en tout le reste,

(1) *Triomphe de la foi*. Isaïe, *passim*. Daniel, *Les quatre métaux*.

qui font semblant de ne pas voir et de ne pas reconnaître cette société spirituelle, et toutefois si visible, que Dieu lui-même a établie et qu'il conserve au milieu et au-dessus de toutes les autres sociétés. Tous sans exception, les peuples comme les individus ont ordre de gravir ce sommet et de s'élever à cette hauteur, qui seule est à l'abri des orages et des tempêtes.

## VIII

### La Maison.

L'Église est la maison de Dieu : maison solide, bâtie sur le roc : « Tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; » maison appuyée sur une colonne que rien ne saurait ébranler, et qui est elle-même la confirmation et le soutien de toute vérité nécessaire au bonheur : *In domo Dei, quæ est ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis* (1).  
Regardez autour de l'Église ; partout règnent l'er-

(1) I Tim., III, 15.

reur et le mensonge; partout la passion obscurcit la raison et en arrête le libre usage.

L'Église est encore une maison dont les fidèles sont les pierres vivantes. Ces murailles spirituelles s'élèvent sur douze pierres précieuses, les douze apôtres, reposant eux-mêmes sur Pierre, leur chef, et, par lui, sur le seul et unique fondement, sur la pierre angulaire, Jésus-Christ.

L'Église enfin est une maison, une famille dont tous les membres sont frères, où tous les biens spirituels sont communs, où tout se fait dans l'union et la concorde, sous le gouvernement d'un seul et même père de famille.

## IX

### **La Cité et le Royaume.**

L'Église est une cité. Il est constant d'abord que l'antique Jérusalem fut la figure de l'Église. En outre, Jésus-Christ compare expressément ses apôtres à une ville, qui, située sur la montagne, ne saurait demeurer cachée.

Mais l'institution nouvelle n'est pas seulement une cité, c'est un royaume. Ce nom est celui dont le Sauveur se plaît à désigner son œuvre. S'il est venu sur la terre, c'est pour y établir le royaume des cieux ; son Évangile n'est que l'annonce perpétuelle du règne de Dieu ; les apôtres ne sont envoyés que pour le prêcher à toutes les nations et pour l'étendre sur tous les peuples.

De là deux conséquences : l'une, que l'Église de Jésus-Christ est une société complète, parfaite, se gouvernant par elle-même, ou, pour être plus exact, et pour ne pas donner lieu à supposer dans l'institution du Sauveur quelque chose qui ressemble à ce que l'on est convenu d'appeler la souveraineté du peuple, l'Église est une société gouvernée par les chefs que son divin fondateur lui a donnés, et absolument indépendante de tout autre souverain, comme de toute autre société. L'Église est la cité de Dieu, le royaume de Dieu sur la terre, elle ne relève donc que de Dieu seul.

L'autre conséquence, non moins évidente que la première, est que l'Église, non-seulement ne peut

pas être inférieure ou soumise à une puissance quelconque de la terre, mais qu'elle est nécessairement supérieure à toute autre société, à tout autre pouvoir. Toutes les autres puissances, toutes les autres sociétés sont terrestres, naturelles, humaines, temporelles. L'Église est céleste, c'est le royaume des cieux ; elle est surnaturelle, dans son principe, dans ses moyens, dans son objet, dans sa fin, on le verra bientôt ; elle est divine, c'est le règne de Dieu ; elle est éternelle, c'est la société de l'homme avec les trois personnes divines, commencée sur la terre par la foi, l'espérance et l'humilité, pour se consommer dans la gloire par la vision intuitive de l'essence même du Dieu trois fois saint.

Autant le ciel l'emporte sur la terre, autant la foi surpasse la connaissance purement rationnelle, autant l'éternité domine les siècles qui passent, autant Dieu est au-dessus de l'homme, autant l'Église, règne de Dieu, l'emporte sur l'État, règne de l'homme. — Toutefois qu'Hérode se rassure, qu'il se dispense de ces cruelles précautions inspirées par cette mauvaise conseillère, qui se nomme la

peur, l'Église ne prétend pas s'immiscer dans les affaires de l'État. Elle le déclare elle-même dans l'un de ses chants de triomphe. *Non eripit mortalia, qui regna dat caelestia*. Non, il ne vient pas vous enlever vos royaumes périssables, celui qui donne le royaume céleste (1). Dépositaire de la plus haute puissance que Dieu puisse conférer, l'Église n'en usera qu'à l'exemple de son divin fondateur. Or, tout Roi des rois qu'il est, Jésus-Christ ne laisse pas d'abandonner à ses représentants terrestres le gouvernement temporel des États qu'il leur a confiés, il ne se réserve qu'un droit : celui de leur en demander compte au jour du jugement. Et pour juger les rois, il n'attend pas toujours la fin du monde.

## X

### L'Épouse.

Saint Paul écrit aux fidèles de Corinthe (2) : « J'ai  
« promis de vous présenter comme une vierge chaste

(1) Hymne de l'Épiphanie.

(2) 1 Cor., xi, 1.

« à un Époux unique qui est Jésus-Christ. » Il recommande aux Éphésiens d'aimer leurs épouses, comme Jésus-Christ a aimé l'Église. Puis parlant du mariage, il l'appelle un grand sacrement : *Sacramentum hoc magnum est*. Sacrement veut dire signe sensible d'une chose sacrée, c'est donc comme si l'Apôtre eût dit : Ce signe sensible est grand, c'est le signe sensible d'une grande chose, d'une grande grâce. — La grâce est l'union de l'âme avec Dieu. Quelle est donc cette grande grâce, cette grande union entre Dieu et l'homme dont le mariage est le sacrement, c'est-à-dire le signe sensible ? Où se réalise cette union que l'Apôtre entrevoit dans le mariage ? En Jésus-Christ et en son Église : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia* (1). L'Église est donc l'Épouse de Jésus-Christ, et, par conséquent elle est la mère de tous les chrétiens.

Celle qui fut l'épouse du premier homme et, selon la nature et selon la chair, la mère du genre humain, a été tirée du côté d'Adam pendant un

(1) Eph., v, 32.

sommeil mystérieux qui ne fut rien moins qu'une sublime extase ; celle qui doit être la mère des élus selon la grâce et l'esprit, l'épouse du second Adam, est sortie du côté et du cœur même de Jésus-Christ, tandis qu'il dormait sur la croix du sommeil profond de la mort. Car Jésus-Christ a aimé son Eglise au point de se livrer pour elle : *Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea* (1). Le Sauveur vient d'expirer. Un soldat s'approche, il brandit sa lance, et l'enfonce dans le flanc de la victime. Le fer a traversé de part en part le cœur de Jésus, et aussitôt il en sort du sang et de l'eau : *Unus militum lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis et aqua* (2). Cette eau est le symbole du baptême. C'est par le baptême que nous devenons chrétiens, et que nous sommes engendrés à Jésus-Christ. Ce sang rappelle l'Eucharistie dans laquelle nous recevons le sang, le corps, l'âme et la divinité du Sauveur, nourriture divine qui nous transforme en Jésus. Or toute l'Eglise est dans ces deux sacre-

(1) Eph., v, 25.

(2) Joan., xix, 34.

ments, qui d'ailleurs résument tous les autres. L'Église en effet est la réunion des chrétiens : c'est par le baptême que l'homme est fait chrétien ; c'est par l'Eucharistie que le chrétien s'unit à Jésus-Christ d'une manière ineffable, mais d'autant plus réelle et plus intime qu'elle est plus spirituelle et toute surnaturelle.

C'est donc par le baptême et par l'Eucharistie que l'Église devient à la fois et l'épouse de Jésus-Christ et la mère de tous les chrétiens. — Donc qui touche l'Église, touche Jésus : car l'Église est son épouse immaculée ; donc qui touche l'Église nous touche : car l'Église est notre mère.

Aimez-vous Jésus-Christ ? Comment n'aimeriez-vous pas l'Église qui ne fait qu'un avec lui ? Aimez-vous Jésus-Christ, que vous ne voyez pas ? Montrez-le en aimant son épouse, l'Église, que vous voyez. Mais si vous aimez l'Église, souffrirez-vous qu'on l'insulte, qu'on l'outrage et qu'on l'offense ? Non, si vous avez du cœur ; non, si vous êtes gens d'honneur, car l'Église est votre mère.

## XI

**Le corps de Jésus-Christ.**

Nous n'avons pas encore assez dit. Telle est l'alliance entre Jésus et les âmes dont l'ensemble constitue la société spirituelle des chrétiens, que saint Paul ne craint pas d'appeler l'Eglise le corps de Jésus-Christ. Le Père, dit-il, a établi Jésus-Christ, comme la tête au-dessus de toute l'Eglise, qui est son corps : *Et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius* (1). Puis comme pour expliquer, en la justifiant, la hardiesse de l'expression, il ajoute que l'Eglise est la plénitude du Sauveur, c'est-à-dire que c'est par l'Eglise que Jésus est complet. De même donc que l'âme est incomplète sans le corps, et que l'âme séparée du corps n'est pas l'homme, ainsi Jésus est incomplet sans l'Eglise. Osons le dire : Sans l'Eglise Jésus n'est pas plus Jésus que l'âme n'est l'homme sans le

(1) Eph., 1, 22, 23.

corps. Pourquoi ? C'est que Jésus veut dire *Sauveur*. Mais le Sauveur n'existe qu'à la condition de sauver. Séparez de Jésus l'Eglise, il n'a sauvé personne, il n'est pas le Sauveur, il n'est pas Jésus. L'Eglise est donc, selon toute la rigueur de l'expression, le complément de Jésus, de même que, dans un certain sens, le corps est le complément de l'âme. C'est par l'Eglise que Jésus s'achève, se complète, s'accomplit, se développe, devenant de plus en plus Sauveur, à mesure que s'accroît le nombre de ceux qui sont sauvés : *Ecclesiam quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur* (1). Quel admirable langage et en même temps quelle vérité dans cette hardiesse incomparable ! Oui, Jésus s'accomplit en tous les membres de son Eglise qui est son corps, et il est tout en tous : *omnia in omnibus*, soit parce qu'il se donne tout entier à tous par la communion ; soit parce qu'il est tout pour le fidèle, qui, sans lui, n'est plus rien dans l'ordre surnaturel, plus rien pour la vie éternelle.

Ailleurs, dans son épître aux Colossiens, l'Apôtre

(1) Eph., 1, 22, 23.

reprend la même expression. « J'accomplis dans ma chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, pour son corps qui est l'Eglise (1). »

Manquerait-il donc quelque chose aux souffrances de Jésus-Christ? Non, car le mérite en est infini. Mais les membres ne doivent pas être traités plus délicatement que la tête. Sous un chef couronné d'épines, il manque quelque chose au membre qui ne connaît pas la souffrance. Le chef étant parvenu à la gloire par la douleur, c'est aussi par la douleur que le reste du corps doit arriver à la gloire de son chef. Tout chrétien doit donc, aussi bien que l'Apôtre, accomplir en sa chair ce qui manque à la passion de Jésus-Christ. Vous ne pouvez vous unir à Jésus-Christ et devenir membre de son corps, qui est l'Eglise, qu'en participant à sa grâce : vous ne pouvez participer à sa grâce que par l'application de ses mérites, et ses mérites ne peuvent vous être appliqués si vous ne recevez une application de ses souffrances.

C'est alors, mais alors seulement, que vous êtes

(1) Coloss., 1, 24.

incorporé à Jésus-Christ, et que vous faites partie de son corps.

Cette expression, du reste, malgré sa hardiesse, est encore au-dessous de la réalité. L'union qui relie les justes à Jésus-Christ est plus réelle et plus intime que celle qui retient ensemble les membres de notre corps, et qui les unit à la tête. Car l'union entre Jésus-Christ et ses justes est toute spirituelle ; or les esprits s'unissent ensemble par des liens plus réels, plus forts, plus vifs que ceux qui font de tous nos membres un seul et même corps. Vous pouvez séparer les membres de mon corps ; mais que plusieurs esprits se lient ensemble par une même pensée, par une même volonté, il n'est pas de force créée qui les puisse séparer. Entendez saint Paul : « Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ ? La tribulation ou l'angoisse ? la faim ? la nudité ? le péril ? la persécution ? le glaive ? » Tout s'accorde pour nous poursuivre et nous poursuivre à mort. Qu'importe ? « *In his omnibus superamus*. Nous sommes supérieurs à toutes ces « attaques, à cause de celui qui nous a aimés, » et

qui par sa grâce, nous retient dans son amour, « Car j'en suis assuré, ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les vertus, ni le présent, ni l'avenir, ni la force, ni la hauteur, ni la profondeur, aucune créature au monde ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, » parce que cette union qui nous rattache à Dieu est fondée « sur Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

Par la foi, nous avons avec Jésus-Christ, et par là même entre nous, une seule et même pensée, pensée divine comme la parole dont elle émane; par l'espérance, nous avons avec Jésus-Christ et entre nous, un seul et même désir, élan divin comme le principe dont il procède et comme le terme auquel il tend; par la charité nous avons avec Jésus-Christ et entre nous une seule et même volonté, détermination divine, puisqu'elle se réduit à vouloir ce que Dieu veut, parce qu'il le veut, comme il le veut. Aussi est-il dit des vrais chrétiens qu'ils ne font qu'un cœur et qu'une âme : *Cor unum et anima una.*

(1) Rom., VIII, 35-39.

C'est qu'en effet ils n'ont qu'un seul et même esprit, l'esprit de Jésus-Christ : *Unus spiritus, Spiritus Christi...* l'Esprit-Saint lui-même.

Nous avons dit que cette union était toute spirituelle, ce qui toutefois ne l'empêche pas d'être aussi corporelle, mais d'une manière ineffable. Tout le christianisme, toute l'Eglise est dans l'Eucharistie, et c'est par la communion, par la réception du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de Jésus-Christ, contenu tout entier sous les espèces consacrées, que l'Eglise et que le chrétien sont nourris, entretenus et conservés dans la vie surnaturelle. Or ici la distance des lieux ne fait rien, celle des temps, pas davantage. Le chrétien qui communie à Rome et celui qui communie à Paris, à Londres ou à Madrid, reçoivent le même corps, le même sang, le même Jésus-Christ. Et quand aujourd'hui je reçois par la communion le corps et le sang de mon divin Chef, je reçois ce même corps et ce même sang qui aux premiers temps de l'Eglise rendaient les apôtres et les martyrs plus forts que les supplices et que la mort.

C'est ainsi que les fidèles de tous les temps et de tous les pays ne font ensemble qu'un seul et même corps, une seule et même Eglise dont Jésus-Christ est la tête et le chef et dont ils sont les membres et le complément. *Et ipsum dedit caput supra omnem ecclesiam quæ est corpus ipsius et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur* (1).

## XII

### Les trois parties de l'Eglise.

Cette parfaite unité de l'Eglise n'empêche pas qu'elle ne soit composée de trois parties actuellement fort distinctes. Ainsi l'Eglise est maintenant à la fois militante, souffrante et triomphante. Elle est militante sur la terre, où elle se trouve en guerre continuelle avec trois ennemis formidables et trop réels : le démon, la chair, le monde.

Le démon, comme un lion rugissant, rôde sans cesse autour de chaque fidèle, cherchant à le dé-

(1) Ephes., I, 22, 23.

voré, c'est-à-dire, à s'en rendre maître par le péché.

La chair, par la concupiscence, entraîne l'esprit vers les biens, les jouissances et les honneurs sensibles et terrestres.

Le monde est l'assemblage des hommes qui, s'étant faits par le péché les esclaves du démon et de la chair, ne pensent, ne parlent, n'agissent et ne vivent que pour les choses de la terre et du temps. Ils se sont ligués pour séduire tous ceux qui ne leur ressemblent pas, et pour les entraîner à la poursuite des richesses, des plaisirs et des honneurs. On les appelle les MONDAINS, parce qu'ils semblent n'avoir d'intelligence et de cœur que pour ce qui est matériel et grossier, en un mot, pour tout ce qui tient à ce monde visible. On les nomme aussi les FILS DU SIÈCLE, parce qu'ils ne portent pas leur vue au delà de ce qui passe.

L'Eglise est souffrante au purgatoire, lieu d'expiation où sont retenues les âmes de ceux qui, étant morts en état de grâce, ont encore quelque reste de souillure à purifier ou quelque peine temporelle à subir.

Enfin l'Eglise est triomphante au ciel. C'est là que, dans la compagnie des anges, tous les hommes qui, avec le secours de la grâce, ont su vaincre ici-bas les assauts du démon, de la chair et du monde, triomphent au sein de la gloire et d'un bonheur éternel.

Ces trois Eglises n'en font qu'une. Le ciel est comme une place qu'il faut emporter d'assaut : *Regnum cœlorum vim patitur et violenti rapiunt illud* (1). Déjà une partie des guerriers est parvenue à pénétrer dans la cité et à s'y établir : d'autres, blessés dans la bataille, attendent qu'une main charitable vienne les relever, les panser et les guérir ; car nul n'est admis au triomphe qu'il ne soit parfaitement net et sain. Les autres sont encore engagés dans le combat, et travaillent à se frayer un passage à travers les rangs ennemis.

Quoique séparés, tous, combattants, blessés et vainqueurs, peuvent s'entr'aider les uns les autres. Les vainqueurs qui sont les saints, par la vertu de leur intercession et par le souvenir de leurs exem-

(1) Matth., xi, 12.

bles, soutiennent et animent les combattants. C'est à ceux-ci de relever les blessés : car ils peuvent par l'application de leurs propres bonnes œuvres soulager les âmes souffrantes et hâter pour elles l'heure de la purification et de la délivrance. Et suivant la pensée de certains docteurs, malgré le sentiment contraire de plusieurs autres, il est permis de croire que, de leur côté, les blessés, c'est-à-dire les âmes du purgatoire, peuvent aussi, par l'offrande de leurs prières et de leurs souffrances, secourir les fidèles qui combattent encore ici-bas.

La séparation du reste existe à peine, car à chaque instant la mort temporelle fait passer quelque soldat de l'armée militante dans les rangs de ceux qui se purifient ou de ceux qui triomphent. A chaque instant aussi le purgatoire laisse échapper quelques captifs, qui, enfin purifiés, vont rejoindre l'armée triomphante.

## XIII

**Les deux classes dans l'Eglise militante.**

L'Eglise militante renferme deux classes de fidèles : les bons et les méchants, ou les justes et les pécheurs. En effet, pour appartenir ici-bas à l'Eglise de Jésus-Christ, deux conditions sont nécessaires, mais suffisantes : le baptême et la foi catholique. Soyez baptisé, croyez tout ce qu'enseigne l'Eglise, vous êtes un fidèle, un chrétien, un catholique. Mais dans l'Eglise on distingue le corps et l'âme.

Pour appartenir et au corps et à l'âme, outre le baptême et la foi, il faut la charité ou l'état de grâce. Vous êtes baptisé et vous professez la foi catholique, mais vous avez eu le malheur de commettre un péché mortel : tant que vous demeurez en cet état, vous resterez uni au corps de l'Eglise, mais vous êtes séparé de celui qui en est l'âme et la vie, c'est-à-dire de Jésus-Christ. C'est ainsi qu'un membre paralysé ne cesse pas de faire partie du corps hu-

main tant qu'on ne l'en retranche pas, mais il est mort, il ne participe plus à la vie des autres membres, il est séparé de l'âme et n'en ressent plus l'influence.

Il n'appartient qu'à Dieu de discerner les justes et les pécheurs : *Cognovit Dominus qui sunt ejus* (1). D'après les apparences du dehors, les hommes peuvent former des conjectures sur l'état intérieur, mais il ne leur est pas possible de prononcer avec une certitude absolue. Comment en effet pourrais-je savoir si mon frère est réellement bon ou méchant, quand je ne sais pas moi-même si je suis digne d'amour ou de haine, c'est-à-dire si je suis en état de grâce ou en état de péché (2).

Que l'Eglise renferme dans son sein des méchants et des bons, ou, ce qui revient au même, que les pécheurs ne laissent pas, malgré leur malice, de faire partie de l'Eglise, tant qu'ils ne s'en séparent pas eux-mêmes par l'apostasie, ou qu'ils n'en sont pas

(1) II Tim., II, 19.

(2) *Nihil enim mihi conscius sum : sed non in hoc justificatus sum.* I Cor., IV, 4.

retranchés par l'excommunication, c'est ce qui est hors de doute, et rien peut-être ne le démontre plus clairement que les paraboles dont use le Sauveur pour désigner son Eglise. Le royaume des cieux, dit Jésus-Christ (et par là il ne peut entendre que l'Eglise militante), le royaume des cieux est semblable à un filet jeté à la mer et qui recueille de bons et de mauvais poissons ; c'est un champ où le père de famille n'a semé que du bon grain, mais l'homme ennemi est venu de nuit et il a mêlé l'ivraie au froment ; c'est une aire sur laquelle le grain et la paille sont confondus ; c'est une réunion de dix vierges dont cinq sont sages et cinq sont folles. — Mais à l'arrivée de l'Epoux les sages seules sont introduites au palais, les folles sont exclues ; mais le van sépare la paille et le bon grain, et la paille est jetée au feu ; mais au temps de la moisson, les ouvriers mettent l'ivraie de côté et la livrent aux flammes ; mais lorsque le filet a été amené à terre, les pêcheurs choisissent le bon poisson et rejettent le mauvais. L'Eglise donc, comme l'arche de Noé, qui reçut des animaux purs et impurs, l'Eglise con-

tient des justes et des pécheurs. A la fin du monde, au jour du jugement dernier, ou plutôt à la fin de chaque homme, à la mort, la séparation se fait, et l'Eglise militante se dégage et se purifie, à mesure qu'elle entre au ciel pour devenir l'Eglise triomphante.

#### XIV

##### **Quels sont ceux qui ne sont pas de l'Eglise?**

On peut ranger en cinq classes ceux qui ne sont pas de l'Eglise. Ce sont : 1° les infidèles ; 2° les hérétiques ; 3° les schismatiques ; 4° les apostats ; 5° les excommuniés.

1° Les infidèles, que l'on appelle aussi les païens ou les gentils. Sous ce nom viennent tous ceux qui n'ont pas reçu le baptême.

2° Les hérétiques. Ceux-ci sont chrétiens, car ils sont baptisés. Observons toutefois qu'ils ne sont chrétiens qu'à la condition de la validité de leur baptême. Or, c'est un fait, malheureusement trop constant, que de nos jours, parmi les hérétiques

protestants, le baptême est souvent invalide par défaut de forme, de matière ou d'intention. C'est pour cette raison que l'Eglise baptise sous condition ceux qui reviennent du protestantisme à la foi catholique. — Mais admettons la légitimité du baptême conféré par les hérétiques, ce qui a lieu si la matière, la forme et l'intention sont appliquées selon les prescriptions du Sauveur, l'hérétique est chrétien, et cependant, il n'est pas de l'Eglise, parce qu'il ne croit pas tout ce que Jésus-Christ a enseigné.

3° Les schismatiques. Le schisme diffère de l'hérésie. Celle-ci, ainsi que l'indique le mot lui-même (1), consiste à faire un choix entre les vérités révélées, pour admettre les unes et rejeter les autres. Le schisme consiste à se séparer du chef de l'Eglise, soit par un refus formel de reconnaître son autorité, soit par le simple fait d'une désobéissance obstinée, désobéissance qui peut subsister sans entraîner la négation du principe même d'autorité.

Il peut y avoir schisme sans hérésie. On peut ne pas reconnaître l'autorité du Pape, ou du moins lui

(1) Αἵρεσις, choix, de αἰρέω, je choisis.

refuser obéissance, et cependant conserver la foi dans son intégrité, admettant tout ce que Jésus-Christ a enseigné, tout ce que l'Eglise ordonne de croire, y compris même le dogme de l'autorité du Pape. C'est ainsi qu'à la suite du grand schisme d'Occident, l'on vit des fidèles s'obstiner à méconnaître l'autorité du Pape légitime. Ces chrétiens n'étaient pas hérétiques : car ils ne rejetaient aucun point de la doctrine révélée, pas même le dogme de la souveraine autorité du Pape ; mais ils se trompaient dans l'application de cette autorité qu'ils s'obstinaient à placer là où elle ne résidait pas.

Mais il ne peut y avoir hérésie sans schisme. En effet l'hérétique rejette la doctrine définie par l'Eglise. Il est évident que ce refus d'admettre ce que l'Eglise ordonne de croire renferme ou un refus formel de reconnaître son autorité ou du moins une désobéissance expresse.

Comme les hérétiques, de même aussi les schismatiques, en vertu de leur baptême, pourvu qu'il soit valide, sont et demeurent chrétiens ; mais ni les uns ni les autres ne font partie de l'Eglise militante,

pas plus qu'un soldat déserteur ou transfuge ne reste membre de l'armée qu'il abandonne.

Toutefois, par le fait du baptême, ils restent en droit sujets à l'autorité de l'Eglise, ainsi qu'aux jugements et aux peines qu'elle porte contre eux. Le soldat qui déserte, le citoyen qui se révolte, par le fait de leur félonie perdent tous leurs droits aux avantages que leur assurait l'armée ou la société qu'ils abandonnent; ils ne laissent pas de demeurer soumis à l'autorité dont ils ont prétendu secouer le joug, et passibles des jugements et des peines portés contre eux. Il en est de même de l'Eglise, elle juge les hérétiques et les schismatiques, elle les frappe d'anathème; ses lois et ses arrêts sont obligatoires pour eux, du moins en droit. Je dis *en droit*, car l'Eglise excuse une certaine bonne foi qui fait qu'un grand nombre d'hérétiques et de schismatiques ne se croient pas obligés à l'observation des lois d'une société dont ils sont séparés.

4° Les apostats. Sous ce nom viennent tous ceux qui renoncent à la foi de Jésus-Christ, soit totalement: tel serait un catholique qui se ferait musul-

man ; soit en partie : tel serait un catholique qui se ferait protestant. Tandis que ceux qui naissent dans l'hérésie ne sont pas apostats, car n'ayant jamais professé la foi catholique, on ne peut dire qu'ils y aient renoncé.

5° Les excommuniés. L'apostat se sépare lui-même de l'Eglise ; l'hérétique et le schismatique en font autant, aussi bien ceux qui naissent dans le schisme ou dans l'hérésie, que ceux qui les premiers ont donné dans l'erreur ou dans la révolte. Ceux-ci sont sortis de l'Eglise, ceux-là refusent d'y entrer. — Les excommuniés sont ceux que l'Eglise elle-même retranche de son sein.

L'excommunication en général est une peine qui consiste dans la privation des biens spirituels communs aux fidèles. On distingue plusieurs degrés dans cette privation. Certaines excommunications ne privent que d'une partie des biens spirituels : ceux qui en sont atteints ne laissent pas de faire partie de l'Eglise. Mais si l'excommunication est totale, celui qui en a été frappé, demeure retranché du corps de l'Eglise jusqu'à ce qu'il se repente et que l'excommu-

nication soit levée par l'autorité compétente. Les hérétiques, les schismatiques et les apostats sont tous excommuniés par le seul fait. Ils se séparent de l'Eglise, l'Eglise les sépare de son sein.

Ces cinq classes d'hommes exceptées, tous les autres, quelque criminels qu'ils puissent être, demeurent membres de l'Eglise. Admirons en passant la bonté de Dieu qui souffre ainsi que, malgré leur indignité, les pécheurs ne cessent pas d'être chrétiens, catholiques, — prêtres même ou évêques, s'ils ont reçu cette dignité. Car si l'autorité des supérieurs ecclésiastiques et si la validité de leurs actes dépendaient de leur état intérieur, jamais les fidèles ne pourraient avoir l'assurance, même morale, de la légitimité des ministres sacrés et de la valeur de leurs opérations.

Il a été dit plus haut que l'on pouvait demeurer uni au corps, sans appartenir à l'âme de l'Eglise ; mais aussi on peut être uni à l'âme, sans être membre du corps. Supposez par exemple un chrétien né dans le schisme ou dans l'hérésie ; supposez qu'il s'y trouve de bonne foi, qu'il ne soupçonne

même pas la fausseté de sa position, qu'il ait l'intention de croire tout ce qu'enseigne la véritable Eglise, qu'enfin il évite le péché : bien que séparé du corps des vrais fidèles, il ne laisse pas d'appartenir à l'âme de l'Eglise.

On peut en dire autant d'un infidèle qui, observant toutes les obligations de la loi naturelle, aurait le désir et la résolution sincère de ne rien omettre de ce qui est exigé pour plaire à Dieu et pour être sauvé. Nous devons ajouter cependant que les meilleurs théologiens veulent de plus une foi quelconque au Médiateur, selon cette parole du Sauveur lui-même : La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu ainsi que celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ (1).

(1) Joan., xvii, 3.

## XV

**Quelques sens du mot Église.**

Le mot *Eglise* a souvent certaines acceptions plus restreintes qu'il est bon d'expliquer ici.

1° On entend quelquefois par ce mot, une portion de l'Église universelle. C'est en ce sens que saint Paul parle de l'Église qui est à Corinthe, de l'Église de Laodicée, de celle de Thessalonique, pour désigner l'assemblée des fidèles qui se tenait en ces diverses cités. C'est ainsi encore que l'on distingue l'Église d'Orient et celle d'Occident, l'Église grecque, l'Église latine, l'Église de France, d'Espagne, etc. Nous ne dirons pas l'Église gallicane, parce que, ainsi qu'on l'a observé, cela ressemble trop à l'Église anglicane. Saint Paul accorde le nom d'Église même à la réunion des fidèles d'une seule famille. *Salutant vos Aquila et Priscilla, cum domestica sua Ecclesia* (1).

(1) I Cor., xvi, 10.

2° Sous le nom d'Eglise, l'on désigne quelquefois les pasteurs qui la gouvernent. C'est d'après cette acception que doit s'entendre ce précepte du Sauveur : « Si votre frère refuse d'écouter vos observations, dites-le à l'Eglise, » c'est-à-dire au supérieur ecclésiastique, auquel appartiennent le droit suprême et l'obligation de corriger et de réprimer celui qui parle ou agit mal.

Enfin tout le monde appelle Eglise le lieu où se rassemblent les fidèles pour prier et pour entendre la parole de Dieu. Ces divers sens sont tous fondés sur celui que nous avons déjà signalé et dont il importe de répéter la définition avant de passer outre.

**Par l'ÉGLISE nous entendons LA SOCIÉTÉ DE CEUX QUI PROFESSENT LA DOCTRINE DE JÉSUS-CHRIST, SOUS L'AUTORITÉ DE SON VICAIRE, LE PONTIFE ROMAIN, QUI EST LE CHEF VISIBLE DE LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE, COMME JÉSUS-CHRIST EN EST LE CHEF INVISIBLE.**

## XVI

**Plan de cette première partie.**

Ici se présente une triple question : Jésus-Christ a-t-il en effet institué sur la terre une société ?

A quelles marques peut-on la reconnaître ?

D'après ces marques, entre les diverses sociétés qui se donnent pour l'Eglise de Jésus-Christ, quelle est la véritable ?

En trois mots : 1° institution de l'Eglise ; 2° visibilité ou notes de l'Eglise ; 3° véritable Eglise de Jésus-Christ.

---

## CHAPITRE PREMIER

### INSTITUTION DE L'ÉGLISE

La question est de savoir si Jésus-Christ a établi sur la terre une société. Question capitale. Il est des hommes très-recommandables du reste, chrétiens même, et catholiques zélés, qui se méprennent sur la valeur de certains mots, au point de ne reconnaître en ce monde qu'une seule société complète et indépendante, la société civile ou l'Etat. Or, parfois il se rencontre des fonctionnaires qui ont la naïveté de se prendre eux-mêmes et pour le prince dont ils ne sont toutefois que les serviteurs, les ministres et les agents, et pour le royaume tout entier dont ils ne sont cependant que de simples membres, et puis on les entend s'écrier, plus fiers qu'un Louis XIV : L'Etat, c'est moi.

Mais dans leur pensée, l'Etat, c'est la société

même. On s'explique ainsi comment il arrive quelquefois à un simple maire de village de se croire le supérieur du curé, et comment aussi un assez grand nombre de personnes s'imaginent que, dans les pays où il existe un ministre des cultes, ce fonctionnaire est supérieur aux évêques. Ces erreurs sont vieilles. Avant saint Grégoire VII, il y eut un moment où les légistes impériaux et les empereurs eux-mêmes ne virent plus au monde qu'un seul empire, et cet empire c'était le leur. Nous sommes loin de ces temps-là. Et cependant aujourd'hui encore, dans certaines contrées, en Autriche par exemple, la bureaucratie a étendu sa main et ses registres sur toutes les parties de l'administration ecclésiastique, absolument comme si la religion chrétienne, comme si l'Eglise de Jésus-Christ était une des branches du gouvernement civil, à l'instar des finances, de la marine, du commerce, de la guerre ou des affaires étrangères.

Hâtons-nous de le dire, en France, cette confusion est devenue heureusement impossible, depuis que l'on a vu le ministère des cultes aux mains

de fonctionnaires protestants ou rationalistes. Il n'est pas un catholique alors qui n'ait compris que le ministre des cultes est un simple officier civil, n'ayant et ne pouvant avoir aucun droit sur les pasteurs et sur les choses religieuses, aucun pouvoir non-seulement sur les pasteurs de l'Eglise, mais sur le dernier même des fidèles.

D'ailleurs, le plus absolu des princes civils en est à ce point. Il n'a pas l'ombre d'un droit, pas le moindre pouvoir sur un seul chrétien considéré comme tel. Et c'est précisément ce qu'il s'agit de montrer, en prouvant que, parmi les hommes, outre la société civile, il peut en exister une autre, qui est la société religieuse, et que celle-ci peut être tout aussi complète, tout aussi indépendante, tout aussi souveraine que celle-là. Telle est donc la proposition de ce chapitre : Jésus-Christ a établi l'Eglise comme société, société spirituelle, surnaturelle, supérieure en conséquence à toute autre association, et absolument indépendante de toute autre société temporelle.

## I

**L'Église est une société.**

On appelle société, une réunion d'hommes qui par une action commune tendent à un même but. Il faut donc trois choses pour qu'il y ait société : 1° la réunion de plusieurs, ou une multitude unie ; 2° un but commun ; 3° une action commune. Ces trois conditions en supposent nécessairement une quatrième, qui est une autorité, un pouvoir, sans lequel la multitude ne saurait ni se réunir, ni se maintenir dans l'union. Voyons si Jésus-Christ a institué son Eglise dans ces conditions.

J'ouvre l'Évangile et je vois que ce livre n'est autre chose que l'annonce d'un royaume, céleste, il est vrai, mais terrestre en même temps, divin et à la fois humain. Un royaume est une société, ou bien il n'en est pas sur la terre.

## II

**Première preuve. — L'ancien peuple de Dieu figure du nouveau.**

L'Évangile se nomme encore le *Nouveau Testament*. Or, par l'Ancien Testament Dieu avait établi sur la terre une société qui formait un peuple libre et indépendant de tout autre. Il serait singulier que l'alliance nouvelle n'eût pour résultat que d'abolir et de fondre l'œuvre divine de Moïse ; car s'il ressort de toute l'Écriture que Moïse et les grands hommes de l'ancienne loi ne sont qu'une ébauche et une figure de celui qui est le Grand par excellence : *Hic erit magnus* ; il n'est pas moins constant que le peuple d'Israël n'était qu'une figure, une ombre, de ce que devait être le nouveau peuple institué par le Messie. Israël fut le fils de la femme libre ; Paul s'en vante et le dit assez haut ; et le peuple chrétien, la société chrétienne, serait esclave ? Le libérateur du monde eût donc été moins puissant

que celui d'Israël ? le fils eût été moins libérateur et moins maître dans sa maison, que ne le fut le serviteur (1) ? Moïse en effet, dans la maison de Dieu, n'est que le serviteur : *Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tanquam famulus*, au lieu que Jésus-Christ est comme le fils dans sa propre maison : *Christus vero tanquam filius in domo sua*. Cette maison, c'est le monde, non pas ce composé matériel qui frappe nos regards, mais surtout l'association des hommes entre eux : *quæ domus sumus nos* (2).

(1) Nous ne prétendons pas que Moïse et Jésus-Christ aient travaillé pour le même royaume et pour la même indépendance. Moïse eut pour mission, outre la formation religieuse des enfants d'Israël, l'indépendance nationale de cette grande famille. — Mais cette indépendance et cette souveraineté civile et nationale de la maison de Jacob étaient la figure d'une indépendance meilleure et plus parfaite, d'une souveraineté plus haute et plus complète ; en un mot, le peuple hébreu, même dans son histoire temporelle, était la figure du nouveau peuple de Dieu, nommé l'Église. Or, il faut bien admettre que la réalité doit l'emporter sur la figure. La nation d'Israël forma une société temporelle, souveraine et indépendante de toute autre. Donc, à plus forte raison, l'Église doit être une société souveraine et indépendante.

(2) Hebr., III, 5, 6.

## III

**Deuxième preuve. — Le choix et la mission  
des Apôtres.**

Aussi quand je parcours les pages du livre sacré qui contient les paroles et les actes de Jésus, je trouve que sa mission, son œuvre, sa parole, ses miracles, ses travaux, ses souffrances, sa vie et sa mort n'ont pas d'autre but que de former entre les hommes une société nouvelle, société parfaite, complète, libre, indéfectible, pouvant se passer de toute autre, tandis que nulle autre ne peut se passer d'elle.

Jésus-Christ appelle tous les hommes à s'unir par la profession d'une même doctrine, par l'observation d'une même loi, par la pratique des mêmes moyens, sous la conduite d'un seul et même chef, afin de parvenir au même but. Et ce but quel est-il ? ce n'est rien moins que d'entrer dans la société bienheureuse des trois personnes de l'Auguste Trinité.

Il faudrait citer ici l'Évangile presque entier. Bornons-nous à quelques traits.

Saint Matthieu (1), saint Luc (2) et saint Marc (3) nous montrent le Sauveur passant toute une nuit en prières sur une montagne : circonstance grave et solennelle, qui annonce qu'il se prépare quelque chose de grand. Le matin venu, Jésus appelle autour de lui ses disciples. Parmi eux il en choisit douze, dont le premier est Simon surnommé Pierre : *Primus, Simon, qui dicitur Petrus* (4).

Il leur donne le titre d'envoyés ou apôtres, *quos et apostolos nominavit* (5). Puis il les envoie : *Hos duodecim misit Jesus* (6).

Et quelle mission leur donne-t-il ? Allez et annoncez que le royaume des cieux est proche : *Euntes autem prædicate dicentes : quia appropinquavit regnum cælorum.*

(1) Matth., x.

(2) Luc., vi.

(3) Marc., iii.

(4) Matth., x, 2.

(5) Luc., vi, 13.

(6) Matth., x, 5.

Déjà, nous voyons une société qui commence et qui se forme ; voici douze envoyés, dont l'un est le premier et comme le chef. Ils reçoivent ordre d'aller et d'annoncer la fondation prochaine d'un nouveau royaume. Le Sauveur entend que ses envoyés soient reçus et que leur parole soit écoutée. S'il se trouve des hommes qui ne vous reçoivent pas, leur dit-il, et qui n'écoutent pas vos paroles, sortez de la maison ou de la cité, et secouez la poussière de vos pieds. Je vous le dis en vérité : au jour du jugement, Sodome et Gomorrhe seront moins mal traitées que la cité qui vous aura repoussés (1).

Il y a donc obligation pour tous les hommes, pour toutes les maisons ou les familles, pour toutes les cités ou nations, de recevoir les envoyés de Jésus-Christ, d'écouter leurs paroles, et obligation sous les peines les plus terribles. Si ce n'est pas là une société doctrinale, si ce n'est pas une autorité indépendante de toute autre sous le rapport intellectuel, et même, sous ce rapport, supérieure à toute autre,

(1) Matth., x, 14, 15. — II Petr., II, 6. — Jud., 7.

c'est à né plus rien comprendre au langage le plus net et le plus intelligible.

#### IV

**Troisième preuve. — L'autorité donnée  
aux Apôtres.**

Avançons. Nous trouverons des textes plus formels encore. Pourquoi tous les hommes sont-ils obligés d'accepter la doctrine des envoyés de Jésus-Christ et, par ce fait seul, de s'unir dans la profession d'une seule et même foi, — union qui forme déjà une société intellectuelle, par l'association de tous les esprits sous la parole et l'enseignement d'un maître, d'un docteur, d'un chef ? Quelle est, dis-je, la raison et la base de cette autorité dont l'empire est imposé à toutes les intelligences, sous peine de subir un sort pire que celui des abominables et malheureux habitants de Sodome et de Gomorrhe ? Cette base la voici : *Qui vos audit, me audit* ; celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui

vous méprise, me méprise ; or, celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé (1). Tel est le fondement qui soutient l'autorité doctrinale des apôtres. Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu. Mépriser Jésus-Christ, c'est mépriser Dieu ; mépriser les apôtres, c'est mépriser Jésus-Christ. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir montré quelle est l'autorité que le Sauveur lui-même donne à ses envoyés.

Plus tard nous aurons occasion de multiplier les textes qui établissent ce pouvoir et qui en déterminent la nature. En attendant, de ce que nous avons dit, il suit évidemment que cette autorité vient immédiatement de Dieu, qu'elle est divine, et, par conséquent, indépendante de toute autre et supérieure à toute autre. Ailleurs nous verrons par qui cette autorité doit être exercée, nous examinerons quelle est la forme de gouvernement que le Sauveur a établie dans son royaume spirituel. Ici nous n'avons qu'une chose à constater, c'est que Jésus-Christ a institué une société. Et comme une des conditions de toute société complète est l'existence d'un

(1) Luc., x, 16.

pouvoir assez indépendant et assez fort pour maintenir, conserver et régir les membres associés, sans avoir besoin de recourir à une autorité supérieure, vous avons dû rechercher si en effet Jésus-Christ, non content d'appeler les hommes à s'unir sous son drapeau, avait institué une autorité capable de soutenir et de diriger l'union. Nous avons découvert cette autorité dans les apôtres. C'est tout ce qu'il nous faut pour notre démonstration actuelle.

Déjà donc nous trouvons dans l'Eglise de Jésus-Christ deux conditions sociales : la réunion de plusieurs et un pouvoir indépendant de toute puissance humaine et ne relevant que de Dieu seul.

## V

### **Quatrième preuve. — Action commune.**

Par là même nous avons démontré l'existence des deux autres conditions requises, qui sont une action et une fin communes à tous les membres. Action commune : tous doivent accepter et profes-

ser la même doctrine, voilà pour l'action intellectuelle. « Allez, dit le Sauveur à ses envoyés, enseignez toutes les nations, prêchez à toute créature : celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné. »

Tous doivent observer la même loi, le même culte ; tous doivent recevoir les mêmes sacrements : « Enseignez toutes les nations, a dit Jésus-Christ, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai chargé de leur enjoindre : celui qui croira et sera baptisé sera sauvé. » Voilà pour l'action des volontés ou l'action morale.

## VI

### **Cinquième preuve. — Fin commune.**

Reste à examiner si le Sauveur a prescrit un but commun, qui rallie la multitude convoquée, qui soit l'objet de l'action commune et le terme vers lequel le pouvoir doit diriger tous les membres de la société. Ce but, Jésus-Christ le déclare sans cesse, mais

nulle part avec plus de lucidité que dans l'admirable prière qui suivit l'institution de l'Eucharistie, de ce sacrement qui doit être le grand moyen pour unir, soit entre eux, soit avec leur chef, les membres de l'Église.

« Mon Père, dit le Sauveur, vous avez donné à votre Fils la puissance sur toute chair, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnés (1). » Conduire les hommes à la vie éternelle, tel est donc le but de la mission de Jésus-Christ. Mais qu'est-ce que la vie éternelle ? « Elle consiste, » continue le Sauveur, s'adressant toujours à son Père, « à connaître que vous êtes le seul Dieu véritable, » ou si l'on veut, « à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ (2). »

« J'ai rempli ma mission, poursuit le Sauveur : car j'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donnés de ce monde (3). Et ils ont cru que vous

(1) Joan., xvii, 2.

(2) *Ibid.*, 3.

(3) *Ibid.*, 6.

m'avez envoyé (1). Je prie pour eux afin qu'ils soient un, comme nous (2). Je ne prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moi par la vertu de leur parole, je prie pour qu'ils soient tous une même chose, *ut omnes unum sint*. Comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, que de même ils soient un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé.» Voilà l'Église: union de tous ceux qui ont cru en Jésus-Christ sur la parole des apôtres ; union de tous les fidèles entre eux par une même foi, qui est l'action et l'union des intelligences, par une même charité, qui est l'action et l'union des volontés, par un même baptême et par les mêmes sacrements, qui sont l'action et l'union extérieure, sensible, physique et corporelle des fidèles entre eux : union dont le type est celle qui existe entre Dieu le Père et Jésus-Christ son Fils : *Sicut tu, Pater, in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint* ; et, d'après ce modèle, union des disciples les uns avec les autres : *ut sint*

(1) Joan., xvii, 8.

(2) *Ibid.*, 11.

*unum sicut et nos unum sumus* (1), union des disciples avec l'Auguste Trinité : *ut et ipsi in nobis unum sint* (2).

Or, quel est le moyen, quel est le médiateur de cette ineffable union? C'est Jésus-Christ lui-même. « Je leur ai donné, continue-t-il, je leur ai donné la lumière que vous m'avez donnée afin qu'ils soient un, comme nous sommes un, moi en eux, et vous en moi. » Dieu le Père est tout entier dans Jésus-Christ, car Jésus-Christ est le Verbe, le Fils; et le Fils, de toute éternité, reçoit de son Père l'Être divin, et ainsi Dieu le Père est tout entier dans son Fils, tout entier en Jésus-Christ, Verbe incarné. Par le baptême, par la foi, par la grâce, et surtout par la communion, Jésus-Christ se donne tout entier à nous; il est et demeure tout entier en chacun de nous : *Ego in eis*. Mais le Père est dans le Fils, *et tu in me*; donc en recevant Jésus-Christ et en le conservant en nous, nous recevons le Père et nous le conservons, et tous, recevant et possédant le

(1) Joan., xvii, 22.

(2) *Ibid.*, 21.

même Jésus-Christ, le même Dieu, nous sommes tous unis ensemble et en Dieu par Jésus-Christ : *ut sint consummati in unum*. C'est à ce signe, à cette union, invisible en elle-même, il est vrai, mais très-visible dans ses effets, c'est à cette union que le monde reconnaîtra que Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu, et que Dieu a aimé les membres de l'Église, comme il a aimé Jésus-Christ lui-même : *et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut et me dilexisti* (1).

Certes, si cette union ne constitue pas une société, je ne sais plus où l'on pourra en trouver sur la terre. Donc il est évident que Jésus-Christ a institué une société entre les hommes qui croiraient en lui sur la parole de ses apôtres, que cette société a pour but l'union des fidèles entre eux et avec Dieu le Père par Jésus-Christ et en Jésus-Christ, qu'en cette union consiste la vie éternelle ou le salut.

(1) Joan., xvii, 23.

## VII

**Conséquences de la doctrine précédente.**

De tout ce que nous avons exposé jusqu'ici, suivent deux conséquences : la première est la nécessité absolue d'entrer dans l'Eglise, et la seconde, la visibilité de cette même Eglise.

## VIII

**Première conséquence. — Nécessité d'entrer dans l'Eglise.**

Nécessité ! il faut s'entendre. Vous êtes libre évidemment de vous perdre ou de vous sauver. Votre sort éternel est entre vos mains. Mais si vous tenez à vous sauver, si vous voulez éviter l'enfer et aller au ciel, il vous faut absolument entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ. Car hors de l'Eglise, pas de salut. Et je le prouve. Le salut consiste dans

la vie éternelle ; la vie éternelle consiste dans la vue de Dieu, dans l'union avec Dieu ; cette vue, cette union s'obtiennent par le Verbe incarné, par l'union à Jésus-Christ. Cette union se commence par la foi. La foi ne suffit pas sans doute, c'est par la charité que s'achève l'union avec Jésus-Christ, et entre la foi et la charité, il faut encore l'intervention de l'espérance ; — mais, sans la foi, il n'est pas plus d'espérance que de charité. Sans la foi en Jésus-Christ, il n'y a donc pas même de possibilité de s'unir à Jésus-Christ, ou de s'unir à Dieu.

Mais Jésus-Christ n'a demandé cette union que pour ceux qui croiraient en lui sur la parole de ses apôtres : *Qui credituri sunt per verbum eorum in me* (1). Il a déclaré formellement qu'il ne priait pas pour le monde : *Non pro mundo rogo* (2). Donc, hors de la société des apôtres, c'est-à-dire hors de l'Eglise, il n'est pas de salut.

Déjà du reste Jésus-Christ avait dit : Celui qui vous méprise, me méprise, et celui qui me méprise,

(1) Joan., xvii, 20.

(2) *Ibid.*, 9.

méprise celui qui m'a envoyé. Or, je le demande, quel espoir de salut peut avoir celui qui méprise Jésus-Christ, qui méprise le Sauveur, qui méprise le Sauveur unique, qui méprise Dieu lui-même ?

Bientôt, lorsqu'il enverra ses apôtres annoncer son règne aux nations, il leur dira ces paroles si précises : Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé, — à la condition évidemment qu'il garde la grâce de son baptême, — celui qui ne croira pas sera condamné. On ne pouvait formuler plus nettement l'obligation où sont tous les hommes, sous peine de damnation éternelle, de se soumettre par la foi à l'autorité apostolique, et par le baptême à la loi évangélique, c'est-à-dire, de croire et de professer la doctrine que Jésus-Christ a chargé ses apôtres d'enseigner aux nations, et de s'engager par le baptême sous le drapeau du Sauveur, en un mot, d'entrer dans l'Eglise instituée par Jésus-Christ.

## IX

**Deuxième conséquence. — Visibilité de l'Église.**

De la nécessité de l'Église suit sa visibilité. Il faut que tous les hommes entrent dans l'Église; donc il faut qu'elle soit visible, c'est-à-dire facile à reconnaître.

Comment entrer dans une société que l'on ne saurait reconnaître et distinguer de toute autre? Eh quoi, le Dieu Sauveur aurait dit: Quiconque n'appartient pas à l'Église que j'ai fondée sera damné, sera éternellement malheureux, en d'autres termes, mon Église est pour l'homme l'unique moyen de salut; et cette Église serait invisible et introuvable?

Où serait sa sagesse? car dans ce cas, d'abord il aurait institué une Église absolument inutile, puis, il exigerait, comme condition de salut, une chose absolument impossible.

Où serait donc sa bonté? Je veux, dit-il, sauver tous les hommes. — Eh bien, Seigneur, s'écrie l'homme, je veux me sauver, que faut-il faire? — Entrez dans mon Eglise. — Où est-elle, Seigneur? — Cherchez, mais jamais vous ne la trouverez; car elle est invisible. — Non, mille fois non, Dieu ne se joue pas ainsi de nous. Il n'appartient qu'au père du mensonge et aux sophistes ses suppôts, de proposer et de promettre sans cesse aux humains le rêve d'un bonheur impossible, et de condamner l'humanité à marcher toujours sans jamais arriver.

Où serait enfin la justice du Dieu Sauveur, demandant les hommes pour n'avoir pas rempli une obligation impossible, pour n'être pas entrés dans une Eglise invisible?

Aussi les termes dont le Sauveur se sert pour désigner son Eglise et pour l'instituer, marquent évidemment qu'elle doit être et qu'elle est visible. Il l'appelle bercail, maison, cité. Comment les brebis entreraient-elles au bercail, si elles ne le voient et ne le distinguent de toute autre demeure? Comment

entrer dans une maison ou dans une cité qui ne se voit pas, ou que l'on ne peut distinguer des autres maisons ou des autres cités.

L'Eglise est un troupeau, une famille, un royaume ; mais le troupeau, la famille, le royaume ne sont possibles qu'à la condition que le pasteur et les brebis, que le père et les enfants, que le maître et les serviteurs, que le prince et les sujets puissent se voir, se reconnaître et se distinguer. Sinon les brebis seront exposées à prendre le boucher pour le berger et le loup pour le chien ; les enfants, les serviteurs et les sujets prendront le père, le maître, le prince pour un autre et ne lui devront plus ni respect, ni obéissance. Car quelle obligation puis-je avoir d'honorer et de suivre un inconnu ?

Faut-il rappeler d'autres figures ? Les prophètes n'ont-ils pas comparé l'Eglise à une montagne qui se voit de toute la terre ? Le Sauveur à son tour déclare qu'elle est comme une maison placée sur un sommet élevé et qui ne peut se dérober aux regards ; il veut que ses apôtres soient un flambeau :

or, dit-il, on n'allume pas un flambeau pour le placer sous le boisseau.

Enfin Jésus-Christ dit à ses apôtres : Enseignez, prêchez, liez, déliez, baptisez ; il ajoute, pour le reste des hommes, l'obligation d'écouter, de croire, de se faire baptiser.

Comment puis-je être tenu d'écouter, de croire et de demander le baptême, si je ne puis reconnaître les envoyés véritables qui ont reçu de Jésus-Christ la mission d'enseigner, de prêcher, de lier, de délier, de baptiser en son nom ? Seuls, les apôtres ont reçu le droit et le pouvoir d'enseigner et de prêcher la doctrine de Jésus-Christ, de lier et de délier en son nom ; je ne veux pas, je ne dois pas écouter d'autre maître ; je ne veux pas, je ne dois pas croire sur parole quelque autre docteur que ce puisse être : je ne veux pas, je ne dois pas me soumettre à d'autres, pour ce qui concerne mon âme, ma conscience et mon salut. Et cependant il en est d'autres qui se peuvent présenter comme ayant mission, droit et puissance au nom de Jésus-Christ. Il me faut donc des marques auxquelles je

puisse reconnaître les vrais pasteurs des faux, les docteurs véritables des imposteurs. Il me faut des marques qui me servent à distinguer l'Église hors laquelle il n'est pas de salut, la véritable Eglise de toute autre société qui s'aviserait de se donner pour l'Église de Jésus-Christ tout en ne l'étant pas. Quelles sont ces marques? C'est ce que nous allons examiner.

---

## CHAPITRE II

### VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE

Il est une Eglise qui se donne pour la véritable et la seule véritable. Cette Eglise ordonne à tous ses enfants de lui attribuer quatre marques qui servent à la reconnaître et que pour cette cause on appelle **NOTES**. Ces quatre notes sont l'Unité, la Sainteté, la Catholicité, l'Apostolicité. Assurément il est d'autres signes auxquels on pourrait discerner la légitime épouse du Sauveur, et les théologiens en indiquent un plus grand nombre. Mais, puisque nous trouvons une Eglise qui se contente de ces quatre prérogatives, qui soutient que toutes les quatre sont nécessaires pour discerner la véritable d'avec les fausses, et que ces quatre conditions suffisent pour rendre l'erreur impossible, sans la croire sur parole, examinons si en effet, sous ce rapport, elle dit vrai.

Voyons d'abord si la véritable Eglise de Jésus-Christ doit nécessairement être Une, Sainte, Catholique, Apostolique. Puis nous verrons si, comme elle le proclame, l'Eglise romaine jouit de ces quatre signes de légitimité, et enfin s'il est quelque autre société, se disant l'Eglise de Jésus-Christ, qui partage avec la Romaine ces quatre privilèges. Peut-être arriverons-nous au syllogisme que voici : La véritable Eglise de Jésus-Christ doit être Une, Sainte, Catholique, Apostolique ; or l'Eglise romaine jouit seule de ces quatre privilèges ; donc seule l'Eglise romaine est la véritable Eglise de Jésus-Christ.

## I

**La véritable Eglise de Jésus-Christ doit être Une.**

Dans une société qui se propose d'unir les âmes par la pensée et par la foi, par le cœur et par la charité, on peut distinguer deux sortes d'unité : l'unité de doctrine, l'unité de chef. La première est absolument nécessaire. Il n'en est pas ainsi de la

seconde : nous dirons pourquoi dans un instant. Commençons par l'unité de doctrine.

1<sup>o</sup> Unité de doctrine.

Cette unité suppose deux conditions : la première, qu'il ne se rencontre pas de propositions contradictoires dans l'ensemble de la doctrine proposée ; la seconde, que tous les membres de la société admettent et rejettent les mêmes choses.

Il est évident qu'un ensemble doctrinal qui renferme des contradictions, n'a pas l'unité ; mais il n'est pas moins clair qu'il manque de vérité. On pourra bien déclamer contre la logique et le syllogisme, on pourra se railler de l'immobile inflexibilité du dogme chrétien, on ne fera jamais que deux contradictoires soient vraies.

Sortons du domaine des abstractions, prenons un exemple dans le sujet même qui nous occupe. Rome dit : L'Eucharistie renferme le corps de Jésus-Christ, et après la consécration il ne reste que les apparences du pain et du vin. Luther dit : L'Eucharistie renferme réellement le corps de Jésus-

Christ, mais avec la substance du pain et du vin, qui demeure même après la consécration. — Calvin dit : L'Eucharistie n'est que le signe, la figure du corps de Jésus-Christ ; quant au corps réel du Sauveur, il ne s'y trouve pas substantiellement présent.

Évidemment ces trois propositions n'appartiennent pas à une seule et même doctrine ; évidemment le même homme ne peut pas croire et admettre comme vrai chacun de ces trois articles. Si l'un est vrai, les deux autres sont faux ; et celui qui admet l'un, rejette nécessairement les deux autres. Cet exemple suffit pour montrer que l'unité de doctrine est une condition essentielle de vérité. En d'autres termes, une doctrine sans unité manque par là même de vérité, ou encore, plusieurs assertions contradictoires ne peuvent être également vraies.

Ne dites pas que ceux qui enseignent ou qui croient des assertions contradictoires, sont d'accord entre eux, qu'ils professent la même doctrine et la même foi, qu'ils appartiennent à la même so-

ciété doctrinale. Moi je crois et j'enseigne que Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, et qu'après la consécration il ne reste plus rien de la substance du pain et du vin. Vous, vous croyez et vous enseignez que le corps de Jésus-Christ se trouve présent dans l'Eucharistie avec la substance du pain et du vin qui demeure même après la consécration ; un troisième croit et affirme que l'Eucharistie n'est qu'un peu de pain et de vin, signe du corps de Jésus-Christ, lequel ne s'y trouve présent qu'en figure et nullement en substance. Encore un coup, nous ne sommes pas d'accord, nous ne croyons pas tous les trois la même chose ; entre nous il n'y a pas unité de doctrine. Convenons aussi qu'entre nous trois, il en est deux qui se trompent.

L'unité de doctrine considérée, soit dans les diverses parties d'un ensemble doctrinal, soit dans les divers membres d'une société intellectuelle, est donc essentielle, et son absence, c'est-à-dire la contradiction, le désaccord, la variation est un signe infaillible d'erreur.

Ainsi Jésus-Christ n'a pu se dispenser de mar-

quer sa doctrine et son Eglise du sceau de cette unité. Appliquons en effet les principes que nous venons de rappeler à l'enseignement du Sauveur.

Il est deux manières de se contredire soi-même : l'une est de donner à la même proposition plusieurs sens qui s'excluent naturellement.

Reprenons l'exemple de l'Eucharistie. Jésus-Christ, en prononçant ces mots : *Ceci est mon corps*, n'a pu dire également : ceci est la substance de mon corps, sous l'apparence du pain dont la substance n'existe plus, et : ceci est la substance de mon corps avec la substance du pain, et enfin : ceci est la figure, le signe, mais non la substance de mon corps. Car chacune de ces trois propositions est la négation des deux autres. Jésus-Christ ne peut affirmer à la fois le oui et le non, le vrai et le faux, car il ne peut ni se tromper, ni tromper.

L'on peut encore se contredire, lorsque l'on nie ce que l'on a précédemment affirmé ou que l'on affirme ce que l'on avait nié : en un mot, se contredire, c'est varier. Or varier avec soi-même et se contredire de la sorte, c'est déclarer, par le fait,

que l'on s'est trompé lors de la première assertion, ou bien que l'on se trompe la seconde fois. Hier vous disiez : Le corps du Sauveur est présent dans l'Eucharistie ; aujourd'hui vous dites : Le corps du Sauveur n'est pas présent dans l'Eucharistie. Si vous avez dit vrai hier, aujourd'hui vous vous trompez, et si votre seconde assertion est véritable, votre première fut fausse. La variation est donc nécessairement un signe d'erreur.

Mais Jésus-Christ est infallible ; jamais donc il n'a pu se tromper, jamais il n'a pu nous tromper ; jamais il n'a eu à se rétracter et à se contredire, jamais il n'a pu revenir sur ce qu'il avait dit une fois.

Aussi le Sauveur a-t-il expressément déclaré l'obligation de l'unité de foi pour appartenir à son Eglise et pour obtenir le salut. Celui qui croira, a-t-il dit, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. En effet refuser de croire, ne fût-ce qu'un seul point, quand ce serait le moindre d'entre ceux que Jésus a enseignés, c'est supposer que, sur cet article du moins, il a pu se tromper ou tromper.

Mais s'il a pu se tromper ou tromper une seule fois, il n'est pas Dieu ; il cesse même d'être l'envoyé de Dieu. S'il n'est ni Dieu, ni l'envoyé de Dieu, vous ne pouvez plus, vous ne devez plus le croire sur parole, mais il y a pour vous obligation d'examiner chacune de ses assertions, et vous ne devrez les admettre qu'autant que, à l'aide de la raison, vous en reconnaîtrez la vérité. Mais ceci n'est plus croire, c'est juger, c'est raisonner ; ce n'est plus se soumettre à l'autorité, c'est se rendre à l'évidence ; ce n'est plus la foi, c'est le raisonnement. Ainsi pas de milieu : Croyez tout ce que Jésus-Christ a enseigné, ou n'en croyez rien. La plus légère variation dans la doctrine, la moindre contradiction, suffit pour entraîner la ruine de l'édifice entier. Car il est ici question d'un édifice doctrinal, et il n'existe pas d'ensemble ou de société doctrinale sans l'unité, hors laquelle il n'est pas de vérité.

2<sup>o</sup> Unité de chef.

L'unité de chef exige que tous les membres d'une société reconnaissent un seul et même supérieur,

ou du moins que tous s'accordent à proclamer que l'autorité suprême appartient à un seul. Nous avons démontré que l'unité de doctrine était une condition essentielle de vérité, et que par conséquent, sans l'unité de doctrine, il ne pouvait y avoir de société doctrinale ou intellectuelle. Qu'il y ait divergence, désaccord, contradiction, l'unité est rompue; or là où l'unité n'existe pas, il n'y a pas société, il n'y a pas union entre les esprits. Nous avons ajouté que nécessairement il y avait erreur, au moins d'un côté, quelquefois même des deux côtés à la fois.

1. *Jésus-Christ aurait-il pu instituer une société sans unité de chef?* — Mais une société peut-elle exister sans l'unité de chef? L'accord dans la vérité peut-il s'établir et se conserver entre plusieurs, sans qu'il y ait au-dessus de la multitude un seul et unique supérieur, chargé de contenir et de confirmer les esprits dans l'unité doctrinale et dans la vérité.

Assurément cela peut être. Entre les trois formes de gouvernement auxquelles se rapportent toutes

les hypothèses possibles, entre la monarchie, l'aristocratie ou oligarchie et la démocratie, Jésus-Christ aurait pu choisir.

Il pouvait, par exemple, donner à chaque fidèle le secours et l'assistance d'une inspiration particulière qui l'eût préservé de toute erreur dans l'interprétation du texte révélé. Dans ce cas, chacun des membres de l'Eglise aurait eu le pouvoir de juger et de se conduire par lui-même en matière de foi et de religion. Chacun eût été souverain, indépendant, ne relevant immédiatement que de Dieu seul pour tout ce qui eût concerné sa foi et sa conscience.

C'eût été une sorte de démocratie religieuse et surnaturelle.

Le Sauveur pouvait aussi confier la direction de l'Eglise et l'interprétation de sa doctrine à quelques membres principaux, aux évêques par exemple, soit réunis, soit même séparés. Il n'eût pas été plus difficile à l'Esprit-Saint d'assister chaque évêque en particulier, de manière à le garantir de toute erreur, qu'il ne le lui eût été d'accorder cette assistance à chacun des fidèles, ou bien de ne l'ac-

corder qu'à un seul. L'Eglise alors eût formé ou bien une sorte d'aristocratie, dans le cas où le pouvoir et l'assistance eussent été donnés à la réunion des premiers pasteurs, ou bien une espèce de confédération, dans le cas où chaque évêque isolé eût reçu le pouvoir et l'assistance nécessaire et suffisante pour la direction de son troupeau, sans avoir besoin de recourir aux lumières de ses collègues.

Dans ces diverses hypothèses, il y aurait eu unité de doctrine, union par conséquent, accord et conformité de pensée et de foi entre les intelligences, mais ce n'eût pas été une société parfaite. Nous pouvons être d'accord, vous et moi, sur une foule de vérités, par exemple, sur ce point : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas que l'on vous fasse à vous-mêmes, sans être associés pour cela. L'homme et l'animal voient, l'un aussi bien que l'autre, le soleil et les objets sensibles qui sont à la portée de leur regard ; cet accord de vue ne constitue pas une société entre l'homme et la bête.

Pour établir entre les divers membres de l'Eglise

une société véritable sous la forme démocratique ou aristocratique, il n'eût donc pas suffi d'accorder à chaque fidèle la puissance de se gouverner sans péril dans les choses de la foi, ou à chaque pasteur le pouvoir de régir sûrement son troupeau, car ces assistances isolées n'auraient produit, dans le premier cas, que des fidèles isolés, indépendants les uns des autres, et non une société; et dans la seconde hypothèse, vous eussiez vu autant de sociétés distinctes et indépendantes que de pasteurs et de troupeaux.

La société démocratique eût exigé que la puissance et l'autorité doctrinale et religieuse résidât non pas dans les individus, mais dans la collection. Pareillement la société aristocratique n'eût existé que dans le cas où le pouvoir dogmatique et surnaturel se fût trouvé, non pas dans chacun des évêques pris à part, mais dans l'ensemble de tous les pasteurs réunis.

II. *Jésus-Christ a donné à son Église la forme monarchique.* — Ces deux formes sociales étaient

possibles ; mais il ne s'agit pas du possible, il s'agit de ce qui est ; la question n'est pas de savoir comment le Sauveur pouvait constituer son Eglise, mais seulement de reconnaître comment il l'a réellement instituée. Or, il n'a établi ni une démocratie, ni une aristocratie religieuse. Mais, confiant toute son autorité à un seul et unique chef, il a fondé pour les âmes, dans l'ordre surnaturel, une société monarchique. Déjà, en étudiant l'institution de l'Eglise, nous avons indiqué les preuves de cette unité de chef. Pour ne pas nous répéter trop souvent, nous renvoyons la démonstration complète à l'endroit où nous aurons à traiter du Pape.

En attendant, qu'il nous suffise de constater que la véritable Eglise de Jésus-Christ doit être marquée du sceau d'une double unité : unité de doctrine, parce qu'il ne peut en être autrement ; unité de chef, parce que Jésus-Christ a voulu qu'il en fût ainsi (1).

(1) Nous n'insistons pas ici sur l'unité de moyens et de culte. Cette unité suit nécessairement de celle de la doctrine. Donnez une réunion d'hommes croyant le même évangile, la même tradition

## III

**L'Église de Jésus-Christ doit être Sainte.**

La sainteté résulte de deux conditions : la première est la pureté, c'est-à-dire le dégagement de tout ce qui est inférieur et capable de souiller et de dégrader. C'est ce qu'exprime le mot dont se servent les Grecs pour rendre l'idée de *saint*. Ils disent ἄγιος (1), pur.

L'homme est saint, s'il est pur, s'il est libre, s'il

apostolique; ils admettent le même culte, les mêmes moyens d'honorer Dieu et de sanctifier leurs âmes, c'est-à-dire, puisqu'il s'agit de la religion chrétienne, les mêmes sacrements. Car le culte et les sacrements font partie des prescriptions de la doctrine de Jésus-Christ.

Nous ne parlons pas non plus de l'unité de communion et de charité, ni de l'unité intérieure et invisible, qui résulte de l'union de tous les fidèles en Jésus-Christ par le même Esprit-Saint. Bien qu'essentielle et principale, cette unité n'est pas une marque extérieure. Pour celui qui se trouve hors de la véritable Église et qui cherche à la reconnaître, cette unité intime des membres, soit les uns avec les autres, soit avec leur chef invisible, n'est pas facile à constater comme la profession extérieure d'une même doctrine et l'obéissance au même chef visible.

(1) Ἄγιος est composé de ἀ privatif et de γῆ, terre.

est détaché des affections et des choses terrestres. Mais cette pureté n'est qu'un premier degré et comme une préparation à la sainteté parfaite. Le mot latin, d'où le français est dérivé, présente une idée plus haute et plus complète. *Sanctus*, contracté de *sancitus*, vient de *sancio*, qui veut dire sanctionner, ratifier, un traité par exemple, une alliance, un contrat, une union. Quelle est donc la deuxième condition de la sainteté? C'est l'union à Dieu, mais une irrévocable union.

De cette double définition de la sainteté il est aisé de conclure que l'Eglise de Jésus-Christ doit être sainte. Par le péché originel l'homme s'est séparé de Dieu. L'alliance qui l'unissait à son créateur a été rompue. Adam a perdu pour lui-même et pour toute sa postérité cette grâce qui l'élevait au-dessus des choses terrestres et qui, par la foi et par la charité, le rendait conforme et semblable à son Dieu. En se séparant ainsi de son auteur, en perdant la ressemblance divine, l'homme par la pensée, par l'affection, par les sens, par les passions, s'est mêlé aux choses inférieures et terrestres ; il s'est dégradé,

il s'est souillé, il s'est corrompu, il s'est fait semblable à ce qui est au-dessous de lui, il s'est perdu.

Or, le Verbe s'est fait homme précisément pour réparer en nous les traits effacés de la ressemblance divine, pour nous retirer de la fange, pour rétablir entre Dieu et nous cette alliance et cette union sans laquelle il n'est pour l'homme ni perfection, ni salut, ni bonheur :

La réconciliation de notre nature déchue avec la nature divine commence en Jésus-Christ. Par l'Incarnation Dieu et l'homme sont unis, et irrévocablement unis, en la personne du Sauveur. Aussi est-il le Saint par excellence : *Quod nascetur ex te sanctum*. Mais ce n'est pas assez ; nous l'avons vu déjà, Jésus-Christ n'a été envoyé que pour rétablir l'union entre les hommes et Dieu, pour les sauver en les sanctifiant. L'Eglise n'est donc et ne peut être qu'une société sainte, c'est-à-dire une réunion d'hommes unis et consacrés irrévocablement à Dieu.

On peut distinguer deux sortes de sainteté, celle

de la doctrine, celle de la vie. La première est le principe de la seconde, et celle-ci est la conséquence de celle-là. La véritable Eglise de Jésus-Christ sera donc une réunion d'hommes distingués par la sainteté de la doctrine qu'ils professent et de la vie qu'ils mènent.

1° Sainteté de la doctrine.

En vertu de sa mission, de sa sainteté personnelle, et de sa divinité, Jésus-Christ n'a pu rien enseigner qui ne fût saint; c'est évident. Dès lors une société soi-disant religieuse qui professerait des maximes ou des préceptes contraires à la droite raison, à la vertu, aux bonnes mœurs, ou bien, favorables aux passions et aux penchants terrestres et sensuels, une pareille société ne saurait prétendre, sans blasphème, que c'est du Sauveur qu'elle tient cette doctrine, et qu'elle est son Eglise légitime.

2° Sainteté de la vie.

I. *Pourquoi faut-il qu'il y ait des saints dans l'Eglise de Jésus-Christ? — Ce n'est pas seule-*

ment pour éclairer les esprits que Jésus-Christ est venu, c'est surtout pour sanctifier les âmes. Or, je ne suis pas saint, c'est-à-dire pur, libre et dégagé du vice et de la corruption, je ne suis pas semblable, conforme et uni à Dieu, par cela seul que je connais le vice et la vertu, que je distingue le bien du mal, que je sais et que j'enseigne ce qu'il faut éviter et ce qu'il faut faire. La raison seule, la science seule, la foi seule ne rendent pas l'homme sage, juste, bon et saint. Ce qui rend saint, c'est la vie. Si Jésus-Christ n'eût fait qu'enseigner la sainteté, il n'eût pas sanctifié le monde, car il n'aurait pas fait de saints. Ce serait un sage, un philosophe, plus sage, il est vrai, plus philosophe que les autres, ce serait même, si l'on veut, plus qu'un philosophe, ce serait un prophète, puisqu'il a enseigné des vérités supérieures à la raison ; mais il ne serait pas le Sauveur ; car il n'eût sauvé personne. Il eût fondé une société de sages spéculatifs, sachant et disant ce qu'il convient de faire ; il n'eût pas formé une société réellement sainte.

Supposez en effet que dans une société fondée

pour la sanctification du monde, il ne se trouve personne qui mène une vie sainte, nous voilà réduits à révoquer en doute l'efficacité de la doctrine et de l'institution, et par conséquent la puissance même de ce maître qui enseigne sans persuader, de cet instituteur qui fonde une société incapable de remplir son projet.

II. *Dans quel sens tous les membres de la véritable Église sont-ils saints?* — Ce n'est pas à dire que cette société cesse d'être l'Église véritable de Jésus-Christ, par le fait seul que tous ses membres ne seraient pas effectivement des saints. La sainteté de vie peut s'entendre de deux manières : sainteté de profession, sainteté de fait. Dans le premier sens, tout membre de la vraie Église de Jésus-Christ est saint. Car du moment que vous déclarez faire partie d'une société qui ne commande que le bien, qui prohibe tout mal, vous vous reconnaissez obligé par engagement et par profession à vivre en saint. De son côté, une société religieuse ne peut s'appeler l'Église de Jésus-Christ qu'à la

condition de ne recevoir et de ne garder personne dans son sein qui ne soit par profession disciple et membre de ce même Jésus. Nul donc ne peut ni entrer, ni demeurer dans l'Église que par là même il ne se déclare obligé, consacré, uni à Jésus, qui est le Saint par excellence. C'est assurément faire profession de sainteté. Malheureusement entre la sainteté de profession et la sainteté de pratique, entre le droit et le fait, la différence est grande. Il y a donc et il y aura toujours, sur cette terre et durant cette vie, des disciples de Jésus-Christ, des chrétiens qui ne vivront pas selon leur profession.

III. *Est-il nécessaire que tous les membres de l'Église soient saints de fait?* — Vous me montrez dans une Église des membres qui, par leur vie et par leurs œuvres, contredisent leur propre doctrine et leurs propres principes; je n'ai pas le droit d'en conclure immédiatement que cette Église n'est pas la véritable. Ce droit je ne l'aurai que dans le cas où cette société en serait au point de ne pas offrir un

seul membre vivant de la vie de Jésus. Oh ! alors je ne pourrai pas seulement, mais je devrai nécessairement conclure que cette Eglise a totalement perdu la vie chrétienne, et que, si jamais elle fut unie à l'auteur de la sainteté, du moins à cette heure elle ne l'est plus, que si jamais elle a vécu, aujourd'hui elle est morte. C'est ainsi qu'à la vue d'un homme perclus des bras et des jambes, je n'ai pas le droit de conclure qu'il est mort ; il faut pour cela qu'il ne donne plus absolument aucun signe de vie.

De même, voici une Eglise où j'aperçois une foule, hélas ! trop considérable de pécheurs ; mais aussi j'y vois un grand nombre de justes. Les membres morts de cette société n'empêchent pas qu'elle ne vive, et que sa vie ne se montre et ne se prouve dans ses membres vivants.

Mais il n'en est pas moins vrai que cette Eglise doit offrir le spectacle de la vie de Jésus-Christ, de la vie chrétienne, de la vie sainte, en quelques-uns de ses membres, pour qu'il me soit donné de la reconnaître comme épouse légitime du Sauveur.

IV. *Pourquoi la sainteté doit-elle être confirmée par des miracles?* — La sainteté est invisible. Car elle procède avant tout et elle dépend de l'intention ; et Dieu seul sonde et connaît le secret des cœurs. L'homme ne peut prononcer que d'après l'apparence. Et l'apparence est si trompeuse ! La sainteté de la vie ne peut donc servir à reconnaître la véritable Eglise, qu'à la condition d'être manifestée par l'approbation divine. Aussi Jésus-Christ a-t-il déclaré que la sainteté de la foi et de la vie de ses disciples serait démontrée par des miracles. Voici, dit-il, les signes qui suivront ceux qui auront cru. Il leur sera donné de chasser les démons par la seule vertu de mon nom ; ils parleront des langues qu'ils n'auront pas apprises ; ils manieront des serpents, et s'ils viennent à boire quelque poison, ils n'en recevront pas plus de mal que de la morsure des bêtes venimeuses (1).

Ceci ne veut pas dire que le Sauveur ait promis le don des miracles à tous les fidèles, ni que, pour reconnaître la véritable Eglise, il soit nécessaire de

(1) Marc., xvi, 17.

voir à chaque instant des prodiges s'opérer dans son sein. Il suffit en effet que la foi et la vie de quelques-uns des disciples de Jésus-Christ reçoivent par le miracle le sceau de l'approbation céleste. Du moment que la sainteté de la doctrine et de la conduite de ceux-là m'est garantie, je sais par là même qu'il me suffit de croire et de vivre comme eux pour professer une foi divine et pour mener une vie sainte.

Résumons : sainteté de doctrine et de vie, confirmée par des miracles, telle est la seconde note de la véritable Eglise. Qu'une société se donne pour l'Eglise de Jésus-Christ ; avant de l'admettre comme telle, nous devons nous assurer que sa croyance est sainte, que sa vie est sainte, et quand je dis sa croyance et sa vie, j'entends la croyance qu'elle professe, la vie qu'elle approuve ; je ne la jugerai pas d'après les opinions ou les actes de ceux de ses membres dont elle rejette et condamne elle-même l'enseignement et la conduite.

Enfin la double sainteté de foi et de vie devra être attestée par des miracles évidents. D'abord parce que

je ne puis juger sans cela de la divinité d'une révélation et de la sainteté intérieure et réelle de l'homme, et ensuite parce que Jésus-Christ a promis que la foi de ses disciples serait confirmée de cette manière. J'admets donc comme Eglise véritable toute société religieuse qui se présente à moi avec une sainteté doctrinale et pratique confirmée par des miracles historiquement certains. Un miracle authentique est tout aussi évident aux yeux du bon sens, que s'il avait eu lieu sous mes propres regards.

Mais qu'une société vienne à se dire la véritable Eglise de Jésus-Christ et que, dans tout le cours de son existence, elle ne puisse me montrer aucun miracle qui confirme la sainteté de la foi nouvelle qu'elle propose, et de la vie qu'elle permet de suivre, j'ai le droit et l'obligation de lui dire : Je ne vous reconnais pas (1).

(1) Voy. l'Appendice, note 2.

## III

**La véritable Église de Jésus-Christ doit être  
Catholique.**

Jésus-Christ veut le salut de tous les hommes ; il veut du moins que tous, sans exception, aient le moyen de se sauver (1), en sorte que nul ne sera damné qu'il ne l'ait voulu lui-même. D'autre part, Jésus-Christ déclare qu'il n'est de salut qu'à la condition de croire et d'être baptisé, c'est-à-dire d'entrer dans son Eglise. Il faut donc que cette Eglise soit à la portée de tous les hommes, et par conséquent de tous les pays et de tous les temps, ce qui revient à dire : Il faut que cette Eglise soit universelle ou catholique. Aussi Jésus-Christ a-t-il ordonné à ses Apôtres d'enseigner toutes les nations, de prêcher à toute créature capable d'entendre, d'être ses témoins jusqu'aux bornes de la terre habitable ; il leur a promis d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles ; il a prédit que l'annonce de son

(1) Voy. l'Appendice, note 3.

règne serait faite dans l'univers entier, comme un témoignage à toutes les nations (1), et ainsi, au jour du jugement, les Apôtres, l'Évangile, l'Église se lèveront pour attester que, s'il s'est trouvé des hommes qui aient ignoré ce que Dieu exigeait ou qui n'aient pas observé ce qu'il commandait, ce fut leur faute, ce fut pour avoir refusé d'entendre la prédication de l'Évangile ou pour avoir refusé d'ajouter foi à la prédication entendue et au témoignage rendu.

Ce n'est pas à dire que dès le premier instant de son institution l'Église ait dû se trouver partout (2). Dieu, qui ne commande jamais l'impossible, n'exige pas des peuples la foi et le baptême, avant que ses Apôtres aient eu le temps de leur intimer sa doctrine et ses ordres. Mais il y a pour la véritable Église de Jésus-Christ obligation de tendre constamment à se répandre partout, à s'établir dans tous les pays, à se proposer à tous les peuples, à mesure qu'il lui devient possible de les atteindre, et à se maintenir dans

(1) « Et prædicabitur hoc evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus. » (Matth., xxiv, 14.)

(2) Voy. l'Appendice, note 4.

toutes les contrées et dans toutes les nations, fallût-il s'exposer aux supplices et à la mort. Car l'Eglise n'existe, elle ne subsiste, elle n'a de raison d'être que pour annoncer à tous les hommes l'obligation où ils sont, sous peine de damnation éternelle, de se soumettre à la foi et à la loi de Jésus-Christ. La vraie Eglise du Sauveur universel sera donc celle qui se présentera avec le caractère de la diffusion la plus constante et la plus universelle, celle qui pourra dire avec le plus de vérité : Je suis dans le monde entier, je suis partout, je suis catholique.

#### IV

##### **L'Eglise de Jésus-Christ doit être Apostolique.**

Ici, comme pour l'unité, nous distinguerons la doctrine et l'autorité.

Vienne une société qui ne professe pas la doctrine enseignée par les Apôtres, ou qui en admette une autre, qui rejette ou ajoute à l'enseignement oral ou écrit des envoyés de Jésus-Christ, vienne une

société qui, en matière de religion, ne reconnaisse pas l'autorité des Apôtres, ou qui soit gouvernée par des hommes dont la mission et le pouvoir ne descendent pas des Apôtres, et qui, sous le rapport spirituel, soit soumise à une autorité qui ne remonte pas aux Apôtres, cette société sera tout ce qu'il lui plaira de se dire, elle n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ.

1<sup>o</sup> Apostolicité de doctrine.

L'Eglise de Jésus-Christ est la société de ceux qui croient tout ce que Jésus-Christ a enseigné. Or, c'est aux Apôtres que le Sauveur a confié sa doctrine, c'est à eux, et à eux seuls, qu'il a donné l'ordre et la mission de redire au monde ce qu'il avait prêché ; seuls, les Apôtres représentent la personne même de Jésus-Christ ; c'est d'eux, et d'eux seuls, qu'il a été dit : Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ; seuls, les Apôtres nous offrent la garantie de l'infailibilité dans l'enseignement de la doctrine du Sauveur : car leur Chef est le seul homme pour lequel Jésus-Christ ait demandé l'indéfectibilité dans la foi, et il n'est que ceux qui sont

affermiss par Pierre, dont la croyance, en ce qui concerne la doctrine de Jésus-Christ, soit à l'abri de l'erreur. Vous pouvez rejeter sans péril les systèmes et les utopies de ces sages qui se posent en maîtres et en docteurs ; vous ne pouvez même accepter leurs assertions les plus solennelles que sous bénéfice d'inventaire et à la charge d'en vérifier l'exactitude ; mais il n'en est pas ainsi des Apôtres. Ils se présentent revêtus d'une autorité qui vous dispense de l'examen, qui vous interdit le doute, qui vous oblige à croire sous peine de damnation éternelle.

C'est encore aux Apôtres seuls que le Sauveur a promis qu'il serait avec eux jusqu'à la consommation des siècles ; enfin, bien qu'il soit mort pour tous les hommes et pour leur mériter à tous la grâce du salut, dans la prière solennelle qui suivit l'institution de l'Eucharistie, Jésus-Christ déclare expressément qu'il ne prie que pour ceux qui croiront en lui sur la parole de ses Apôtres. Je ne prie pas pour le monde, a-t-il dit : *Non pro mundo rogo*, mais pour ceux que vous m'avez donnés (1) ;

(1) Joan., xvii, 9.

et je ne prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole: *Sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me* (1).

En voilà plus qu'il ne faut pour prouver que, si d'une part nous ne pouvons être assurés de posséder l'enseignement de Jésus-Christ, qu'à la condition d'être certains que nous tenons la doctrine des Apôtres; d'autre part, quiconque croit ce qu'ont enseigné les Apôtres est assuré par là même de professer la doctrine du Sauveur; tandis que celui qui rejette ce qu'ont prêché les Apôtres, ou qui admet une proposition qui serait en contradiction avec leur enseignement, rejette par là même ou contredit l'enseignement du Maître, qu'en un mot, quiconque ne tient pas la doctrine apostolique n'appartient pas à l'Eglise de Jésus-Christ.

2° Apostolicité de chef.

Pour appartenir à une société, il ne suffit pas d'admettre la doctrine qu'elle professe, il faut en

(1) Joan., xvii, 20.

outré reconnaître l'autorité qui la gouverne. On accordera sans peine que Jésus-Christ seul est le chef de son Eglise, que seul il a le droit et le pouvoir d'y appeler et d'y recevoir, de prescrire les lois qui s'y doivent observer, de juger et d'absoudre les coupables ; qu'il peut, et que seul il peut, confier son autorité à ceux qu'il lui plaît de choisir et de la manière qu'il lui convient de déterminer ; qu'à lui seul il appartient d'instituer les représentants de sa personne, les dispensateurs de ses grâces, les ministres et les exécuteurs de ses commandements. Tout ceci est trop clair pour être contesté.

Toutefois comme il se rencontre aujourd'hui des hommes qui ont peine à comprendre que le premier venu ne puisse pas exercer les fonctions sacrées du ministère ecclésiastique ; comme l'on voit des publicistes qui s'imaginent que les peuples, les magistrats civils, les princes terrestres, peuvent intervenir dans le gouvernement de l'Eglise ; comme il est enfin des fonctionnaires tellement accoutumés à servir l'Etat qu'ils ne peuvent se faire à l'idée qu'il puisse exister un pouvoir absolument

indépendant de toute autorité civile, nous allons signaler quelques-uns des attributs essentiels du pouvoir ecclésiastique ; cette indication suffira pour ouvrir les yeux, même aux plus serviles adorateurs du pouvoir civil.

Accordez aux chefs des nations la puissance la plus universelle et la plus absolue, j'y consens ; pourrez-vous admettre que ce César ait le droit et le pouvoir de définir le vrai sens de la parole de Dieu, de l'Écriture sainte ou de la tradition orale, et de déterminer ce qu'il faut entendre et ce qu'il faut croire, avec cette infailibilité sans laquelle la foi ne saurait être obligatoire ? Mais ce droit, vous ne l'accordez pas même aux philosophes, aux savants, aux docteurs les plus accrédités. Qu'un souverain, roi ou empereur, qu'un professeur ou un écrivain, quand il serait le maître le plus intelligent et le plus instruit qui soit au monde, qu'un homme quelconque s'avise de vous imposer ses affirmations et qu'il ose vous dire : Croyez, c'est-à-dire, soyez certain, n'hésitez pas, ne conservez pas le moindre doute, ne vous permettez pas même

d'examiner si ce que j'affirme est vrai ou ne l'est pas ; du moment que c'est moi qui parle, vous pouvez et vous devez être assuré que mon assertion est la vérité, lors même que vous ne comprendriez pas la possibilité de la chose affirmée. La raison de mon infaillibilité, c'est mon titre : je suis roi, je suis empereur, je suis bachelier, je suis docteur, je suis professeur de l'Etat. — Vous souriez ! — Vous avez raison : l'Etat ne peut conférer ce qu'il n'a pas. César n'est pas infaillible. Comment pourrait-il par la collation d'un brevet de docteur ou de professeur transférer ce qu'il ne possède pas, une autorité infaillible dans l'enseignement. Seul, Jésus-Christ est le maître infaillible, seul il peut conférer l'infaillibilité de l'enseignement. Or ce n'est pas aux rois, ce n'est pas à leurs ministres, ni à leurs légistes, que Jésus-Christ a confié la mission d'enseigner sa doctrine, ce n'est pas à eux qu'il a donné une infaillible autorité. C'est aux Apôtres, ou plutôt à leur Chef, à Pierre et à Pierre seul.

Mais il est encore d'autres pouvoirs dans l'Eglise de Jésus-Christ. Il y a celui de conférer la grâce au

moyen des Sacrements. Evidemment Dieu seul peut attacher ses dons à des signes sensibles ; seul, il peut remettre et pardonner les péchés commis contre sa Majesté sainte ; seul, il peut changer la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ ; seul, par conséquent, il peut conférer à l'homme le pouvoir de remettre les péchés par l'absolution, et de changer le pain au corps de Jésus-Christ par la consécration. Les monarques les plus puissants, les philosophes les plus habiles n'y peuvent rien, — à moins que Dieu ne les eût chargés d'exercer ce pouvoir si évidemment supérieur à toute puissance naturelle. Mais non : c'est aux Apôtres, et aux Apôtres seuls, que Jésus-Christ a confié le pouvoir de lier et de délier, de remettre ou de retenir les péchés, de consacrer son corps et son sang, d'administrer, en un mot, les sacrements et de transmettre ce pouvoir à d'autres par un sacrement spécial, qui est celui de l'ordre. Les rois les plus absolus et les sages les plus fiers ne peuvent eux-mêmes entrer en participation de la grâce de Jésus-Christ comme de sa doctrine, qu'à la condition

de recevoir l'une et l'autre par l'intermédiaire des Apôtres, seuls dépositaires de l'une et de l'autre dans la personne de leur Chef.

L'Eglise de Jésus-Christ doit donc être Apostolique, en d'autres termes, ceux-là seulement appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ, qui professent la doctrine enseignée par les Apôtres, et qui reconnaissent l'autorité des Apôtres et de leurs successeurs légitimes. Qui êtes-vous en effet, vous qui vous présentez pour enseigner ou pour gouverner les âmes? montrez votre mandat. Au nom de qui prétendez-vous m'imposer l'autorité de votre parole et réclamer l'adhésion de ma foi? Au nom de qui prétendez-vous lier ou délier ma conscience? Au nom de Dieu sans doute, sinon vous n'êtes qu'un simple mortel comme tout autre homme, et vos droits comme vos pouvoirs sont absolument nuls. Prouvez-moi donc que c'est de Dieu que vous tenez vos titres. Or vous n'avez que deux moyens de me convaincre de la divinité de votre mission. Le premier est de montrer que vous êtes successeur légitime des Apôtres. Car les Apôtres étant les envoyés

de Dieu, et cette mission devant se perpétuer jusqu'à la fin des temps, si vous prouvez que votre autorité vient des Apôtres, vous aurez démontré par le fait qu'elle vient de Jésus-Christ même et il ne me restera plus qu'à m'incliner devant vous. Mais si vous ne remontez pas aux Apôtres, si vous n'en descendez pas, il vous reste encore un moyen. Priez Dieu qu'il daigne par un miracle évident autoriser vos droits, et confirmer la mission que vous vous attribuez. En attendant je ne vous connais pas.

---

## CHAPITRE III

### QUELLE EST LA VÉRITABLE ÉGLISE

#### I

##### **Importance de cette recherche.**

De même qu'il n'est pas un homme sur la terre qui n'appartienne à quelqu'une des nations dont l'ensemble constitue le genre humain ; de même il n'est personne qui ne tienne à l'une des sociétés religieuses qui se partagent le monde. Mais entre les sociétés civiles et les sociétés religieuses, entre les nations et les religions, il existe cette différence que, s'il importe peu de quelle nation vous êtes, sous quel régime politique vous vivez, à quel genre de constitution vous êtes soumis, il n'en va pas de même pour la religion.

Sauf l'anarchie et le despotisme, toutes les consti-

tutions, tous les gouvernements sont acceptables ; tous les régimes ont leurs avantages et leurs inconvénients qui se balancent et se compensent. Aussi en matière politique le champ est vaste, la discussion est libre. Il est permis de ne pas s'accorder, il peut y avoir des partis contraires et des opinions diverses. Nul n'a le droit d'exiger que les autres se rangent à son sentiment. Le souverain lui-même ne peut pas imposer sa manière de voir à ses sujets. Il a droit à l'obéissance extérieure, et c'est tout. Il ne doit pas et il ne peut pénétrer jusqu'à l'intérieur et soumettre à sa pensée la pensée de ses peuples, il ne peut réclamer ni l'obéissance du cœur, ni l'obéissance du jugement. La raison en est fort simple. Il ne s'agit pour la société civile que d'intérêts temporels et contingents. Or il arrive rarement que ces sortes d'intérêts conviennent pareillement à tous. Ce qui est bon pour l'un, nuit à l'autre ; ce qui fait l'avantage de telle classe de l'Etat, fait tort à telle autre.

C'est au souverain à concilier les intérêts divers pour le mieux et de telle sorte que le bien général

soit obtenu. Mais dans le conflit de tant d'intérêts particuliers qui se choquent, se froissent, se contrecarrent, il est fort difficile de rencontrer juste, et si l'intérêt général commande l'obéissance extérieure aux lois de l'Etat, cette soumission, bien que obligatoire pour la conscience, toutes les fois que l'injustice d'une loi n'est pas évidente, cette soumission, dis-je, ne peut pas aller jusqu'à me faire juger comme le souverain, bien moins encore jusqu'à me faire vouloir et aimer du fond du cœur tout ce qu'il plaît au prince de vouloir et de commander.

Le sujet conserve toujours le droit et même l'obligation de juger, d'apprécier, et, au besoin, de condamner les actes et les décrets du pouvoir civil, d'abord parce que le souverain politique, comme nous l'avons dit, est loin d'être infaillible, et ensuite parce qu'il peut arriver, et qu'en effet fort souvent, et trop souvent, il arrive, que les gouvernements temporels ordonnent ce que défend la conscience, ou défendent ce que la conscience ordonne. Avant d'obéir, le sujet doit donc examiner la nature et

la justice de l'ordre et de la loi. S'il doute, qu'il consulte ; si après avoir consulté il doute encore, comme dans ce cas l'injustice du souverain politique n'est pas évidente, il doit présumer en faveur du prince, parce que, communément, le supérieur, par le seul fait de sa position et de son indépendance, a moins de chance de se tromper et plus de secours pour bien juger et pour bien vouloir que n'en peut avoir l'inférieur ou le sujet.

Mais il reste toujours vrai qu'en matière politique, une fois hors de la sphère des principes de droit qui sont la base de toute société, dès qu'il s'agit de l'application, dès qu'il est question d'agir, la certitude commence à disparaître pour faire place à l'opinion. On peut donc dire : *mes opinions politiques*, on peut, toute réserve faite pour les droits bien et dûment établis, on peut préférer une nation, une forme de gouvernement, une personne, une famille princière à une autre, sans courir le danger de heurter de front la vérité ou la justice, et par conséquent sans compromettre sa conscience et sans mettre en péril le salut de son âme.

C'est ce qui explique et ce qui justifie la conduite des prêtres, et même des fidèles, considérés comme tels, c'est-à-dire ceux-ci comme chrétiens, et ceux-là comme ministres de la religion ; c'est ce qui explique, dis-je, pourquoi et comment l'Eglise, dans certaines circonstances, ne fait acception d'aucune personne, d'aucun parti, lorsque dans un pays il se trouve plusieurs camps opposés sous le rapport politique. Il est des cas où il serait fort difficile de décider où se trouvent le droit et la justice. L'Eglise alors embrasse d'un amour égal tous les partis, s'efforçant de les pacifier, et ne prenant elle-même aucun parti, sauf le cas où le droit de l'un et le tort de l'autre seraient certains.

Mais c'est tout autre chose quand il s'agit de religion. Autant la politique est incertaine et obscure, autant la religion est assurée. Autant les intérêts politiques sont douteux, changeants et passagers, autant les intérêts religieux sont certains, immuables et immortels. En matière politique, il ne s'agit que de la terre et du temps : l'indifférence est possible et permise (sauf bien entendu la question de droit et

de justice); en matière religieuse, il s'agit du ciel et de l'éternité : l'indifférence serait aussi insensée que criminelle.

Je suis donc libre de choisir entre les diverses nations qui couvrent le globe, entre les diverses formes politiques de gouvernement, entre les constitutions les plus différentes. Je puis, dans ma pensée et dans mes affections, préférer la monarchie à la démocratie, ou bien celle-ci à l'aristocratie. J'ai dit : dans ma pensée, etc., parce que je n'ai pas le droit, pour satisfaire mes goûts particuliers, de troubler l'ordre et le repos public par des manifestations extérieures et hostiles à un gouvernement qui n'offre rien d'injuste. Je suis libre enfin de préférer tel personnage à tel autre, et d'accorder mon estime et mon cœur à ce prince plutôt qu'à celui-ci. Le souverain qui s'offenserait de ce que tous ses sujets ne l'honorent pas de leur affection spéciale, le souverain qui trouverait mauvais que son rival lui fût préféré, ne serait pas seulement insensé, il serait ridicule. Qu'il commence par se rendre digne de respect et d'amour, il n'aura plus à se plaindre des

préférences ; car toutes seront pour lui. Il n'en est pas ainsi de Jésus ; il faut, sous peine d'un malheur éternel, il faut le croire, il faut l'aimer.

Pourvu qu'une société politique m'assure la tranquille possession de mes droits, qu'elle me procure la liberté, et surtout la liberté d'observer la religion véritable, peu importe (en soi, et toujours, sauf le droit), peu importe la forme, la constitution, le prince et la dynastie.

Mais est-il question de religion, comme je sais qu'il existe une société religieuse, établie par Jésus-Christ même, et qu'en dehors de cette société il n'est pas de salut, je ne suis plus libre, je ne suis plus indifférent, à moins toutefois que je ne me résigne à la damnation éternelle.

## II

### État de la question.

Nous avons dit à quelles marques on peut et l'on doit reconnaître la véritable Église de Jésus-Christ,

cherchons à présent entre les diverses sociétés religieuses celle qui réunit tous ces caractères de légitimité.

D'abord, je vois un grand nombre de sociétés qui se disent religieuses, mais qui déclarent ouvertement qu'elles ne sont pas l'Eglise de Jésus-Christ. Tels sont le judaïsme, le mahométisme, ainsi que toutes les religions païennes. Il est évidemment inutile d'examiner ces divers cultes. La haine ou l'indifférence qu'ils professent pour le nom chrétien et pour Jésus-Christ lui-même, disent assez qu'ils ne marchent pas sous son drapeau.

Il me reste donc à chercher quelle est, entre les sociétés chrétiennes, celle qui réunit les caractères indiqués. Mais là encore je dois élaguer. Depuis dix-huit siècles que la religion chrétienne existe, il s'est formé dans son sein bien des sectes divergentes et contraires. Telles furent celles d'Arius, de Manès, de Pélage, de Nestorius, d'Eutychès. Aujourd'hui à peine s'il en reste quelques traces. Nous ne voyons pas qu'il soit utile de rechercher jusqu'à quel point ces débris informes offriraient quelqu'un des ca-

ractères de la véritable Eglise. Allons de suite aux sociétés chrétiennes qui comptent ou qui semblent compter encore dans le monde. Il se pourra que les marques négatives des fausses églises qui paraissent mériter encore l'honneur d'un examen, conviennent plus encore à ces branches si vieilles, si stériles et si mortes dont nous venons de rappeler les noms.

Trois sociétés religieuses se présentent à nous et se donnent chacune pour la véritable Eglise de Jésus-Christ : l'Eglise catholique ROMAINE, l'Eglise dite grecque ou russe; mais comme bon nombre de Grecs et de Russes appartiennent à l'Eglise romaine, pour éviter toute amphibologie, disons l'Eglise PHOTIENNE, et enfin l'Eglise, ou plutôt les Eglises PROTESTANTES. Commençons par l'Eglise romaine. Ce procédé sera plus court. Si nous parvenons du premier coup à démontrer que l'Eglise romaine est la véritable Eglise, il sera prouvé par cela seul que le photianisme n'est qu'un schisme, et que le protestantisme n'est qu'une hérésie.

## SECTION PREMIÈRE

### L'ÉGLISE ROMAINE

Rome se déclare l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Nous avons prouvé que ces quatre signes sont requis et suffisants pour reconnaître la véritable Eglise de Jésus-Christ. S'il est démontré que Rome ne ment pas, quand elle s'attribue l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité, il sera évident qu'elle est la légitime Eglise.

#### I

##### **Unité de l'Eglise romaine.**

C'est là son crime. Et comme il est une double unité, celle de la doctrine et celle du chef, il est aussi deux reproches que l'on ne cesse aujourd'hui

de répéter contre Rome : l'un est l'immobilité de sa foi, et l'autre, sa constitution monarchique.

1<sup>o</sup> Unité de doctrine.

Il est vrai qu'en effet Rome ne varie pas. Son symbole est aujourd'hui le même qu'il y a dix-huit siècles. Chaque fidèle récite encore le *Credo*, tel qu'il fut composé par les apôtres. Ouvrez le Nouveau Testament et les monuments écrits de l'enseignement de l'Eglise romaine, comparez ensemble le texte sacré, les symboles des Apôtres, de Nicée, de saint Athanase, de Latran et de Trente, ajoutez-y les canons des dix-huit conciles œcuméniques, les bulles et les définitions des papes, les écrits des saints auxquels Rome a décerné le titre de docteur : de cette comparaison ressortira ce fait, que, dans tous les siècles, l'enseignement de l'Eglise romaine a été constamment le même, et aussi, perpétuellement conforme à celui des Evangélistes et des Apôtres.

Rome du reste a un moyen fort simple de maintenir dans son sein l'unité de doctrine et de foi. Que quelqu'un soit assez téméraire pour ajouter, re-

trancher ou seulement changer, ne fût-ce qu'un mot, un iota, à ce qu'elle enseigne et à ce qu'elle ordonne de croire, Rome parle, elle condamne, et il ne reste plus au novateur d'autre parti à prendre que celui de se soumettre, de se rétracter et de se condamner lui-même, ou bien de se séparer de Rome et de se déclarer hérétique et apostat : *Roma locuta est, causa finita est.*

Et que l'on n'objecte pas les disputes des écoles et des théologiens entre eux. Ces dissensions ne roulent pas sur la doctrine définie ; elles n'ont pour objet que la manière d'entendre et d'expliquer ce qui demeure encore obscur, et par là même douteux, dans le texte révélé. Rome n'a pas la prétention d'expliquer et de définir tout ce que les Prophètes, les Apôtres et Jésus-Christ lui-même ont voulu laisser dans l'ombre. Ces saintes obscurités ont l'avantage d'humilier notre orgueil et en même temps d'exciter une pieuse curiosité. Dieu se plaît aux efforts du génie humain, et s'il est une occupation digne de l'homme, c'est assurément, et par-dessus tout, l'étude des mystères. Mais il n'est pas nécessaire pour

le salut d'avoir sondé toutes les profondeurs du texte sacré. Que les docteurs chrétiens s'efforcent de les pénétrer, rien de mieux. Que dans leurs hésitations tous ne conçoivent pas et n'expliquent pas de la même manière certaines choses plus relevées et plus obscures, qu'il n'a pas plû à Dieu de révéler clairement : il n'est rien là qui doive surprendre, rien qui doive offenser, pourvu que dans ces disputes la charité soit conservée. Rome suit et considère avec intérêt, elle encourage même ces efforts généreux de ses plus nobles enfants. Elle veille, ici, calmant l'ardeur exagérée qui viendrait à compromettre l'union fraternelle, là, réprimant les témérités trop promptes à s'écrier : J'ai vu, lorsque l'on n'a fait qu'entrevoir ; elle attend, pour intervenir et pour prononcer, que la lumière soit faite ou qu'il y ait nécessité de foudroyer une erreur nouvelle.

D'ailleurs ce n'est pas dans la doctrine des particuliers qu'il faut chercher quelle est la foi de la société entière. Une institution a droit d'exiger qu'on ne juge son enseignement que d'après les monuments avoués par elle.

Rome a ses actes et ses organes officiels. Ce sont les bulles de ses Pontifes, les canons des Conciles qu'elle approuve, les symboles ou professions de foi qu'elle reconnaît ou qu'elle impose, les écrits des saints qu'elle honore du titre de Docteur. C'est là et pas ailleurs qu'il faut chercher la doctrine romaine. L'on n'y rencontrera que l'unité, que l'éternelle immobilité, caractère infailible de la vérité, comme la variation l'est de l'erreur et du mensonge.

2<sup>o</sup> Unité de chef.

Il n'existe qu'un chef dans l'Eglise romaine. Ce chef est le Pape, qui, de Rome, où le premier Pape a fixé le siège de l'empire des âmes, enseigne et prescrit aux brebis comme aux agneaux, aux pasteurs comme au troupeau, aux évêques comme aux simples fidèles, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Quiconque ne reconnaît pas son autorité, quiconque refuse d'obéir à ses décrets, en tout ce qui concerne le dogme, le culte, la morale, la discipline générale ou la juridiction, cesse par le fait d'appartenir à l'Eglise de Rome, — que ce soit le

dernier des fidèles ou le premier des évêques ou des patriarches, quand ce serait un Photius ou un Michel Cérulaire ; que ce soit le plus ignorant et le plus ignoré des chrétiens ou le génie le plus brillant et le plus fameux, quand ce serait un Tertullien ou un Lamennais ; que ce soit le plus obscur et le plus nul citoyen ou le plus puissant et le plus terrible monarque, quand ce serait un Henri IV d'Allemagne ou un Henri VIII d'Angleterre ; que ce soit un homme isolé ou tout un peuple, quand ce serait l'empire grec entier, la moitié des nations allemandes, tous les peuples scandinaves à la fois, et les trois quarts de la monarchie britannique.

Rome donc, pour conserver l'unité de son gouvernement et de son chef, a le même secret que celui dont elle use pour s'assurer l'unité d'enseignement et de foi. Ce secret c'est l'arme si terrible et si redoutée, même aujourd'hui, quoi que l'on semble dire, c'est l'arme de l'excommunication. Quiconque croit autrement que Rome, excommunié comme hérétique ; quiconque n'obéit pas à Rome, c'est-à-dire au Pape romain, excommunié comme

schismatique : c'est dur, mais l'unité est à ce prix. Ce n'est dur, au reste, que pour ceux qui veulent obstinément se perdre et qui voudraient perdre avec eux-mêmes et l'Eglise et le monde : convenons qu'envers ceux-là, la pitié serait déplacée.

Qui n'admirerait en effet la sensibilité de certains cœurs si doux et si bons à l'égard des loups dévorants, et si durs, si insensibles envers les victimes et les agneaux? Arrière une compassion qui n'est que la faiblesse en face de la férocité.

**OBJECTION.** *Le grand schisme d'Occident.* — Mais l'Eglise de Rome n'a pas toujours eu cette unité de chef? Il fut un temps, et ce temps dura de longues années, où l'on vit deux papes à la fois, et même jusqu'à trois?

Ailleurs nous entrerons dans les détails historiques du schisme d'Occident. Ici quelques observations suffiront.

Transportons-nous d'abord à cette époque et supposons que, de bonne foi, quelqu'un se présentât pour entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ. Où était alors la difficulté de la reconnaître? L'Eglise ro-

maine avait deux chefs, il est vrai ; mais de toutes parts, dans l'une comme dans l'autre obédience, on proclamait que l'Église ne peut avoir qu'un seul Pape, que de fait, alors même, elle n'en avait qu'un seul qui fût légitime.

La difficulté était donc de reconnaître le vrai Pape, mais non de distinguer la vraie Église romaine. Les deux obédiences, c'est-à-dire, les deux fractions de l'Église, dont l'une obéissait à Urbain VI et à ses successeurs, et l'autre à son compétiteur, ces deux camps, divisés entre eux sur la question de savoir quel était le successeur légitime de Pierre, s'accordaient parfaitement à reconnaître que la véritable Église ne peut avoir qu'un seul et unique chef. Aussi ceux qui alors voulurent distinguer l'Église de Jésus-Christ de toute autre, n'eurent qu'à poser cette question : Quelle est au monde la société chrétienne qui professe l'obligation de n'obéir qu'à un seul chef, successeur légitime du Prince des Apôtres ? Alors, comme aujourd'hui, l'Église romaine eût répondu : C'est moi ; à l'heure présente, il est vrai, mes enfants sont en peine de

discerner quel est le véritable et légitime successeur de Pierre. Mais aussi voyez quels efforts de part et d'autre pour s'entendre et pour s'unir sous un même chef !

On peut dire en effet que jamais on ne vit mieux combien l'Église romaine tient à l'unité de chef que durant les quarante années de cette dure et douloureuse épreuve.

Ajoutons qu'en fait comme en droit, alors même, il n'y eut qu'un Pape dans l'Église. En effet ou l'élection d'Urbain VI fut valide (et c'est le plus probable, pour ne pas dire que la chose est certaine), et dans ce cas, son compétiteur ne fut qu'un anti-pape et un intrus ; ou Urbain VI ne fut pas légitime, mais l'autre le fut, et dans ce cas encore il n'y eut de fait qu'un seul Pape, savoir Robert de Genève dit Clément VII ; ou enfin les deux élections furent invalides, et alors l'Église se trouva, pendant quarante ans, dans l'état où la met le décès de chaque Pape, c'est-à-dire qu'elle se trouva sans chef pendant un laps de temps plus long que de coutume. Durant cet intervalle les membres des divers partis

demeurèrent également dans l'Église ; la bonne foi excusait l'erreur involontaire où les retenait la difficulté réelle de démêler alors quel était le vrai Pape.

## II

### **Sainteté de l'Église romaine.**

Rome peut justifier par des miracles la sainteté de la doctrine qu'elle professe et de la vie que mènent ses membres les plus illustres.

#### 1<sup>o</sup> Sainteté de la doctrine.

Inutile d'insister : dès lors que nous avons prouvé l'unité de la doctrine romaine, il est établi que cette doctrine est celle du Sauveur lui-même, conservée sans la moindre altération. Du reste, parcourrez les définitions et les bulles pontificales, les canons des Conciles, les prières de la liturgie, les écrits des docteurs reconnus tels par l'Église de Rome : l'on vous met au défi d'y trouver une seule proposition, une seule maxime qui soit contraire aux lois de la sainteté.

N'opposez pas les erreurs ou les maximes de quelques écrivains catholiques qui eurent le malheur de s'égarer. L'Église n'est pas responsable de tout ce qui peut échapper à chacun de ses enfants, et, comme nous l'avons dit au sujet de l'unité, on ne doit juger son enseignement que d'après la doctrine qu'elle approuve et reconnaît officiellement.

Que l'on cesse aussi d'objecter les croyances et les pratiques superstitieuses qui se rencontrent quelquefois dans les rangs du peuple.

Rome est la première à condamner la superstition et l'ignorance. Il suffit d'ailleurs de comparer les diverses nations et les diverses sociétés religieuses, pour se convaincre que c'est dans l'Église romaine et dans les pays où elle domine, qu'il se trouve le moins de superstition, et que c'est là aussi que les superstitions sont à la fois moins grossières et moins coupables, moins absurdes et moins funestes.

2° Sainteté de la vie.

Ici distinguons deux choses : le droit et le fait, en d'autres termes, la profession et la pratique. Tout

enfant de Rome, par le seul fait de son baptême et de sa foi, s'oblige et s'engage, de droit, à une profession sainte, à un genre de vie surnaturel et divin. Uni à son chef par le baptême, il peut, il doit reconnaître que, selon l'énergique expression de saint Paul, il a revêtu Jésus-Christ même (1). Incorporé à l'Église, qui est un corps social dont la tête est l'Auteur même de toute sainteté, le chrétien ose s'écrier du fond de sa misère : Je suis saint. *Audeat et corpus Christi, audeat et unus ille homo clamans a finibus terræ, cum capite suo dicere : Sanctus sum.* (Saint Augustin.)

Nous verrons plus tard que le sectateur de Photius et que ceux de Luther, de Calvin, de Zwingle ou de Henri VIII, ne peuvent en dire autant, par la raison qu'en se séparant du représentant visible de Jésus-Christ, ils ont rompu avec le chef invisible de l'Église et avec le principe unique de toute sainteté.

Il est vrai toutefois que chez un trop grand nom-

(1) Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. Gal., III, 27.

bre de fidèles romains, la sainteté de la conduite ne répond pas à la sainteté de la profession. Mais un ouvrier ne laisse pas d'être et de demeurer ouvrier, bien que mauvais ouvrier ; un soldat ne cesse pas d'être soldat, bien que mauvais soldat ; les magistrats, les princes, les rois ne laissent pas de demeurer magistrats, princes, rois, bien que magistrats pervers, princes corrompus et méchants rois. Cet ouvrier malhabile, ce soldat lâche et perfide, cet inique magistrat, ce prince dégradé et ce roi corrompu ne peuvent cesser d'être ce qu'ils sont par état et par engagement, qu'autant que, de gré ou de force, ils renoncent à leur profession d'ouvrier, de soldat, de magistrat ou de roi.

Il en est ainsi de l'enfant de l'Église romaine. Quelque vicieux, quelque scandaleux qu'il puisse être, il ne cesse pas d'être saint par obligation, par profession, par état, tant qu'il ne se déclare pas formellement apostat, ou qu'il n'est pas expressément rejeté par l'Église elle-même, comme hérétique ou schismatique, ou pour le moins excommunié.

Déjà l'on pourrait reconnaître dans l'Église de

Rome la véritable Église de Jésus-Christ à la profession que font ses membres d'être saints, à l'engagement qu'ils en ont pris et par lequel ils se confessent obligés. — Cette obligation est moins sévère pour les victimes de Pothius; elle devient presque nulle pour les disciples de Luther, des Calvin et des Henri VIII. Le disciple ne peut être au-dessus du maître. — Mais dans l'Église de Rome la sainteté n'est pas seulement professée, elle y est pratiquée.

De tout temps, et dans tous les pays que Rome atteint de son influence, d'illustres exemples d'une vertu héroïque que l'hypocrisie ne saurait contrefaire, ont clairement désigné au monde quelle est la société véritablement religieuse, quelle est l'Église vraiment sainte, quelle est l'épouse légitime et toujours féconde de l'Auteur de la sainteté.

Mais, nous l'avons dit, les dehors les plus éclatants ne sont pas une garantie suffisante de la vertu intérieure; nous ne pouvons distinguer la sainteté réelle qu'autant que Dieu lui-même l'atteste et la confirme par le sceau du miracle (1). Cette mar-

(1) Voy. l'Appendice, note 2.

que décisive n'a pas manqué à l'Eglise de Rome. Depuis son existence, pas un siècle ne s'est écoulé, sans que des miracles incontestables soient venus signaler à la vénération comme à l'imitation des peuples, la sainteté de quelques-uns de ses plus illustres enfants. Il suffit de parcourir ses annales. Chaque siècle offre tour à tour des saints et des miracles, et ces saints et ces miracles demeurent tous dans la sphère de Rome.

### III

#### **Catholicité de l'Eglise romaine.**

Montrez-nous une Eglise qui, depuis le jour de son origine, depuis l'heure où saint Pierre s'élança hors du Cénacle pour proclamer le règne de Jésus-Christ, n'ait cessé d'étendre ses conquêtes et de multiplier ses enfants; une Eglise qui jamais ne se soit lassée dans sa course, qu jamais n'ait suspendu ses travaux; une Eglise qui, à mesure que des régions nouvelles se découvrent, s'empresse d'y porter

le nom de Jésus ; une Eglise que l'on ne puisse chasser d'un pays qu'elle ne cherche de suite à y rentrer ; une Eglise qui, partout où elle est libre, devient aussitôt maîtresse ; montrez-nous enfin l'Eglise la plus nombreuse, la plus universelle, en un mot, ou la plus catholique, c'est celle-là qui est l'Eglise véritable de Jésus-Christ. Or, celle-là quelle est-elle ? Allez à Londres ou à Berlin, à New-York ou à Genève, à Constantinople ou à Jérusalem, et priez que l'on vous indique l'évêque ou l'église catholique. Ne craignez pas que l'on vienne à se méprendre. Nul ne vous indiquera le ministre ou le temple protestant ; personne ne s'avisera de vous conduire à l'évêque ou à l'église schismatique. Déclarez que vous êtes catholique, vous n'avez pas besoin d'ajouter que vous êtes romain ou papiste, c'est chose sous-entendue ; personne ne vous prendra pour un disciple de Luther, de Calvin, ou du souverain, ou même, suivant l'époque, de la souveraine des anglicans, nul ne se permettra de vous confondre avec les sectateurs de Photius.

Nommer l'Église catholique, c'est avoir nommé

l'Eglise romaine, et *vice versa*, dire l'Eglise romaine, c'est dire l'Eglise catholique. Rome est catholique, c'est là son nom, c'est là sa gloire, c'est là son titre à toutes les haines du schisme, de l'hérésie, de l'impiété, de l'incrédulité, du rationalisme, de l'indifférence et du monde. On lui pardonnerait presque tout le reste. Mais Rome est catholique, elle veut l'être, elle veut l'être toujours. Héritière de l'antique fierté du peuple-roi (si jamais ce peuple fut roi) et plus fière encore que la Rome des Césars, la Rome de saint Pierre ne prétend à rien moins qu'à l'empire universel. Elle le veut sans partage, elle prétend soumettre à sa foi, à sa loi, à son chef, tous les peuples, tous les pays, tous les siècles. En vain les Césars voudraient imposer leur puissance et dominer la liberté des peuples; en vain les peuples, secouant le joug des Césars, voudraient aussi secouer celui de Rome et se proclamer libres et souverains sans contrôle et sans maître; en vain les philosophes, ou ceux qui se donnent pour tels, prétendent imposer leur sagesse et ce qu'ils appellent *leurs idées* aux intelligences res-

pectueusement inclinées devant la solennité de leurs affirmations sonores : Rome est là, réclamant et prenant partout, sur tous, et toujours, l'empire universel, de droit sur toutes les nations, sur tous les souverains, sur toutes les libertés, sur toutes les intelligences, en vertu du *Docete omnes gentes*, et, de fait, sur tous les chrétiens, sans distinction de sujets ou de rois, de disciples ou de maîtres. Il ne reste, pour se soustraire à cet empire, d'autre moyen que l'hérésie, le schisme ou l'apostasie, c'est-à-dire la damnation. Il faut en convenir, ce nom de catholique explique assez les haines, les colères et le frémissement des nations et des rois qui, dans leur orgueil, avaient rêvé l'indépendance et l'empire universel pour eux-mêmes.

Mais vainement ils ont frémi. Depuis que Pierre a fixé son siège à Rome, Rome n'a pas cessé de régner par la juridiction suprême et universelle de ses Pontifes, successeurs de la pleine et entière puissance du Vicaire de Jésus-Christ.

Les Arius, les Nestorius, les Pélage, venus trop tard, ont passé trop tôt. Photius et Michel Cérulaire,

Luther et Calvin, venus plus tard encore, se sont trop complètement séparés de la vieille Eglise. Rome reste seule maîtresse universelle des dix-huit siècles de l'ère chrétienne. A Rome seule appartient la catholicité des temps, et c'est elle encore qui revendique la catholicité des pays.

Jésus-Christ a dit : Enseignez toutes les nations. Le Chef des Apôtres ouvre la bouche, et, dès cet instant, toutes les nations du monde ont entendu, chacune dans sa langue, l'annonce du règne du nouveau Roi (1). Laissez-les partir ces nobles courriers du Roi universel des peuples et des rois, et bientôt Paul pourra écrire aux Romains que leur foi est célébrée dans le monde entier : *Fides vestra annuntiat in universo mundo.*

A peine fondée, l'Église de Rome est déjà catholique; déjà sa foi est vantée, et en même temps prêchée dans toutes les nations. Car quel que soit le sens que l'on veuille attribuer au mot *annuntiat*, le fait demeure le même. Aussitôt qu'à l'horizon un peuple nouveau se découvre, Rome fait un

(1) Act., II, 8-11.

signe; un prêtre part, et sur le sol encore infidèle et barbare, le soldat missionnaire arbore au nom du Pontife romain l'étendard de Jésus-Christ. Seule, Rome, au prix de son sang le plus pur, n'a cessé d'accomplir l'ordre qui fut donné par le Sauveur aux Apôtres : *Vous me serez témoins jusqu'aux extrémités de la terre* (1).

Si à cette heure il se trouve sur la face du globe un seul pays, une seule cité, un seul point où la foi romaine soit inconnue, un seul endroit où elle ne domine pas, les ennemis de Rome sont là pour l'attester, ce n'est pas sa faute. Elle n'épargne ni travaux, ni sueurs, ni sang, pour établir partout son règne, pour assurer en tous lieux sa domination; et là où elle n'a pas pénétré, là où elle ne domine pas, c'est qu'il s'est rencontré un peuple qui s'est obstiné à repousser la foi et le salut que Rome à son tour s'obstine et s'obstinera sans cesse à lui offrir (2).

Nous insisterons peu sur le nombre des membres

(1) Act., I, 8.

(2) Voy. l'Appendice, note 5.

de l'Église romaine comparé à celui des autres. Rien n'est plus variable que les chiffres.

Ces chiffres d'ailleurs reposant sur des statistiques qui ne datent pas d'hier, ce que nous écrivons ici n'est déjà plus l'expression de l'état réel des choses. Communément on porte le chiffre des chrétiens à deux cent soixante ou quatre-vingts millions, dont plus de soixante appartiennent au schisme grec et moins de soixante au protestantisme. Le reste, c'est-à-dire cent quarante ou soixante millions, revient à l'Église de Rome, qui se trouve ainsi l'emporter de vingt ou quarante millions sur le schisme et l'hérésie joints ensemble.

Et qu'on ne dise pas que, parmi les enfants de Rome, il en est qui ne le sont que de nom, qu'il en est même, parmi ceux que la statistique comprend sous le chiffre des Romains, qui se vantent assez haut de ne reconnaître ni le Pape, ni même Jésus-Christ, pour qu'il soit permis de les rayer des registres de Rome. Non, nous ne les effacerons pas : leur nom figure sur le catalogue des enfants baptisés par les prêtres romains ; ils appartiennent

à Rome ; ils sont Chrétiens, Romains, Papistes, et nous n'avons pas le droit de ne pas les compter pour tels, tant qu'ils ne se seront pas déclarés formellement apostats, tant qu'ils n'auront pas embrassé ouvertement le schisme ou l'hérésie, ou encore, tant que Rome elle-même ne les aura pas nommément et notoirement retranchés de son sein par l'excommunication complète.

En effet, abordez quelque'un de ces hommes qui se disent purs philosophes, rationalistes, spiritualistes, incrédules, de ces hommes qui, dans leurs leçons, dans leurs écrits, dans leurs journaux, dans leurs brochures, bien plus encore que par leur conduite, ne cessent de montrer qu'ils ont perdu la foi ; de ces hommes qui regardent toutes les religions comme indifférentes, qui ne voient dans la Bible qu'une série de légendes poétiques, qu'un symbolisme mythologique, dans Jésus-Christ qu'un sage comme Socrate, dans l'Église qu'une institution purement humaine, divisée en plusieurs sectes dont la valeur est égale, ou même dont la meilleure ne serait pas la fraction romaine ; demandez à ces

hommes ce qu'ils sont, quelle est leur religion : l'un répondra : Je suis protestant, l'autre : Je suis juif, un troisième : Je suis de l'Église russe ou de celle de Constantinople, et celui-ci vous dira : Je suis catholique, ce qui veut dire, romain.

A peine s'en trouvera-t-il un seul qui déclare n'être d'aucune religion. On se donnera comme philosophe, on protestera que l'on ne croit ni à l'Église, ni à l'Écriture, ni à Jésus-Christ, ni au Pape, et cependant on n'ira pas jusqu'à dire : Je suis païen, je suis musulman, je suis bouddhiste ; on se confessera chrétien, et chrétien de l'Église dans laquelle on a été baptisé ; on est de la religion de ses parents. Les apostats sont très-rares. C'est que l'on a beau se faire et se dire indifférent, l'apostasie est comme la trahison. Les hommes, même ceux qui achètent et qui payent, ne pardonnent jamais et jamais ne peuvent estimer ou même excuser celui qui se vend et qui trahit son roi, son peuple, sa patrie ; comment se pourrait-il faire qu'il y eût chez les hommes une excuse et un pardon

pour celui qui trahit son Dieu, sa foi, sa religion, sa conscience ?

Voyez ces orateurs, ces professeurs, ces écrivains, ces journalistes, qui ne parlent et n'écrivent que pour renverser le Pape et l'Église de Rome ; n'entendez-vous pas comme ils nous étourdissent chaque jour par leurs protestations de christianisme, et même de catholicisme. Que ce soit un masque hypocrite, je le veux bien, mais enfin ce masque même est un hommage rendu à la vérité de notre foi et de notre Église, de même que ce masque d'une vertu empruntée, dont le vice sent si souvent le besoin de se parer, est un hommage rendu à la vertu véritable.

Après tout, s'il faut retrancher des cent quarante millions de catholiques tous les impies, tous les incrédules, tous les indifférents, tous ceux qui ne pratiquent pas, j'y consens, mais à condition que nous retrancherons aussi des soixante millions du schisme et des soixante millions du protestantisme, tous les schismatiques et tous les protestants qui se dispensent de la pratique, tous ceux qui ne

croient pas, tous les indifférents, tous les impies, tous les rationalistes. Je veux bien croire que, parmi les schismatiques, la diminution serait proportionnée à la baisse que subirait le chiffre catholique; mais il n'en irait pas de même pour le protestantisme, et l'on peut assurer qu'en dehors du peuple, presque tout ce que l'on désigne sous le nom de classe *éclairée* passerait en bloc dans le camp de l'unitarisme et du rationalisme incroyant.

*Coup d'œil sur le progrès catholique.*

C'est peut-être ici le lieu de faire une observation qui a son importance. Au dix-septième siècle le Jansénisme se prit à célébrer la ferveur des temps primitifs de l'Église; depuis lors, à l'entendre, ce n'était que décadence. Le Jansénisme a encore aujourd'hui ses échos au sein de la magistrature et de l'université modernes. Mais une autre école s'est formée. De nos jours, le Lamennisme s'est pris à exalter le moyen âge. A ses yeux, la Renaissance fut le signal et le principe d'une ruine complète pour le christianisme.

Jansénistes et Lamennistes, détracteurs du libre arbitre ou de la raison, les uns comme les autres, ne semblent avoir de parole et d'éloquence que pour gémir et pour décourager. Au dire des premiers, voici treize à quatorze siècles que Rome s'affaisse et se corrompt de plus en plus ; d'après les derniers, le mal ne date que de trois ou quatre siècles. Pour eux, la Renaissance et la Réforme protestante sont une seule et même révolution, et l'une est aussi funeste que l'autre. Car la Renaissance, c'est le *ver rongeur* des sociétés modernes, c'est l'esprit païen, l'éducation païenne, l'art païen, c'est le paganisme, enfin, substitué au christianisme. Aussi, depuis lors, l'Église s'en va dépérissant de jour en jour.

Qu'il nous soit permis de penser et de parler tout autrement. Hors de l'Église nous constatons beaucoup de décadences, nous n'en apercevons pas dans l'Église. A nos yeux, l'Église, au lieu de perdre, gagne à mesure qu'elle avance. Elle gagne en unité, sous le rapport du dogme, et sous le rapport de l'autorité pontificale ; elle gagne en sainteté, soit

qu'elle se dégage de ceux qui la pouvaient souiller, soit qu'elle réforme et purifie ses membres fidèles ; elle gagne aussi sous le rapport de l'universalité : elle gagne en diffusion, comme elle gagne par le nombre. Jamais Rome ne vit plus de contrées soumises à son empire, jamais milice aussi nombreuse ne se pressa autour de son drapeau ; en un mot, jamais Rome ne fut aussi catholique, je veux dire, aussi universelle qu'à l'heure où nous traçons ces lignes.

Nous avons rencontré dans un ouvrage intitulé : *Le Pape en tous les temps*, une statistique assez curieuse du chiffre des chrétiens aux différents siècles de notre ère. Nous la transcrivons ici, puis nous en déduirons quelques observations à l'appui de ce que nous venons d'avancer sur le progrès continu du règne de Jésus-Christ par l'Église :

Laissons les premiers siècles. Il serait difficile de se faire une idée du chiffre des chrétiens sous l'empire de la persécution :

	Nombre des chrétiens.
4 <sup>e</sup> siècle .....	10,000,000
5 <sup>e</sup> — .....	15,000,000
6 <sup>e</sup> — .....	20,000,000
7 <sup>e</sup> — .....	25,000,000
8 <sup>e</sup> — .....	30,000,000
9 <sup>e</sup> — .....	40,000,000
10 <sup>e</sup> — .....	60,000,000
11 <sup>e</sup> — .....	On ne le marque pas.
12 <sup>e</sup> — .....	On ne le marque pas.
13 <sup>e</sup> — .....	75,000,000
14 <sup>e</sup> — .....	80,000,000
15 <sup>e</sup> — .....	100,000,000
16 <sup>e</sup> — .....	125,000,000
17 <sup>e</sup> — .....	185,000,000
18 <sup>e</sup> — .....	250,000,000
19 <sup>e</sup> — En 1850 déjà .....	280,000,000

Loin de nous la prétention de garantir la rigueur de ces chiffres. Il est probable qu'ils s'appuient sur la population des contrées successivement soumises à la foi. On ne distingue pas dans cette énumération les hérétiques et les schismatiques des catholiques romains. Mais une simple réflexion suffit pour démontrer que l'augmentation du nombre appartient principalement à l'Eglise de Rome. Le schisme, en effet, et l'hérésie sont essentiellement stériles, c'est un fait historique. Les mauvais chrétiens se

séparent de Rome et se jettent dans le schisme ou dans l'hérésie ; mais si les schismatiques et les hérétiques sont doués d'une vertu corruptrice pour séduire les chrétiens, ils sont entièrement privés de la vie et de la force génératrice. Ils pervertissent, ils ne convertissent pas. On ne voit aucun peuple amené à la foi chrétienne par le zèle des disciples de Photius ou de Luther. Il est donc permis d'affirmer que, à part quelques exceptions qui ne s'étendent pas au delà d'un très-petit nombre d'*individus*, les progrès de la foi chrétienne et ses conquêtes sur les infidèles sont dus à l'Eglise romaine.

Il suffit, au reste, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la répartition actuelle des diverses religions chrétiennes. Le schisme grec n'est pas sorti de ses limites primitives. Ses soixante millions sont pris sur les anciens catholiques. Le protestantisme n'occupe que les contrées qu'il a détachées de l'Eglise romaine. Et s'il se trouve des protestants en Amérique, aux Indes ou en Océanie, ce sont des Européens, des Allemands et surtout des Anglais, qui sont venus s'établir dans ces contrées. Ils s'y

sont multipliés par voie de génération naturelle, par la famille, mais nullement par la conversion des anciens habitants. Ceux-ci partout sont demeurés ce qu'ils étaient avant l'arrivée des disciples de Luther et de Henri VIII.

Ceci posé, il est assez curieux d'observer d'abord que le nombre des chrétiens va toujours croissant, et, comme ce progrès est l'œuvre de Rome, nous devons en conclure que l'Eglise romaine devient de plus en plus catholique. Rien donc ne nous défend d'espérer qu'il puisse arriver un jour où le monde entier reconnaîtra le joug du Pontife romain.

Observons ensuite que l'accroissement devient plus rapide précisément aux siècles du moyen âge que l'on se plaît davantage à rabaisser, pour diminuer aux instants de la même époque qui sont d'ordinaire le plus vantés par les détracteurs de la Renaissance.

Ainsi, depuis le quatrième siècle jusqu'au huitième, le chiffre moyen s'accroît de cinq millions par siècle. Pendant les siècles neuvième et dixième, les plus tristes, dit-on, et les plus barbares du moyen

âge, le mouvement s'accélère. Ce n'est plus de cinq, c'est de dix millions que s'augmente le chiffre des chrétiens. Alors en effet Rome soumet au joug de la foi les nations du nord de l'Europe jusque-là aussi étrangères au christianisme qu'à la civilisation.

Au contraire, les âges de foi, les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, si vantés par les ennemis de la Renaissance, voient le mouvement se ralentir et reprennent la proportion de cinq millions. La chute de Constantinople amène la *fatale Renaissance*. L'heure du prétendu paganisme est sonnée. Voici le quinzième siècle, ce siècle que l'on nous donne comme le principe de la décadence chrétienne. C'est là ce que l'on dit, mais les faits parlent autrement. Jamais Rome n'avait vu un progrès aussi rapide. L'accroissement est de vingt millions.

Et cependant c'est l'époque du grand schisme d'Occident, c'est le temps des nouvelles conquêtes de l'Islamisme et du triomphe des Turcs, c'est le siècle des Amurat, des Mahomet et des Soliman. Il est vrai; mais alors aussi, grâce à la civilisation

chrétienne, la population, chez les nations de l'Europe, commence à se multiplier avec une rapidité qui ne cessera de s'accroître; alors on voit l'Espagne et le Portugal se lancer sur les eaux pour découvrir ces peuples nouveaux dont Rome va faire la conquête.

Aussi le siècle de Luther sera-t-il marqué par un progrès plus sensible encore. Ce progrès sera de vingt-cinq millions. Or il est certain que ces vingt-cinq millions ne sont pas gagnés par le protestantisme. La réforme ne prit que sur les chrétiens; au seizième siècle elle ne convertit pas un seul infidèle.

Au dix-septième siècle, et, chose plus étonnante, au dix-huitième, c'est-à-dire aux siècles des Cromwell et des Voltaire, le mouvement prend des proportions que jamais il n'avait connues. Le chiffre chrétien grossit de soixante millions au dix-septième, et de soixante-quinze millions au dix-huitième. Tant il est vrai que les succès de l'enfer ne sont qu'apparents, et que dans la réalité ils ne servent qu'au triomphe de Rome.

Avouons toutefois que la première moitié du

siècle présent est moins heureuse. En 1850 l'augmentation n'était encore que de trente millions. Mais ce ralentissement s'explique par le contre-coup de la révolution des dix dernières années du dix-huitième siècle.

Les missions ont dû se trouver en partie arrêtées par la suppression des Jésuites, par le massacre des prêtres français et par la suppression en France de toute éducation religieuse pendant plus de dix années consécutives.

Mais tout donne lieu d'espérer que la seconde moitié de ce dix-neuvième siècle, si pauvre en tout genre pendant ses quarante premières années, compensera le retard de ses débuts. Déjà depuis l'an quarante, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, les catholiques ont repris l'attitude qui convient au véritable peuple-roi. Supérieurs à toutes les passions politiques, libres à l'égard des peuples et des souverains, ils ont réclamé leur place au soleil. Aussi nous n'avons de regrets ni pour les temps primitifs de l'Église : car nos frères aujourd'hui ont le courage et la sainte indépendance des

martyrs ; ni pour les siècles de foi du moyen âge : car l'autorité du Pontife romain, d'une part, et la liberté des vrais catholiques, de l'autre, se montrent de nos jours avec plus d'éclat encore que du temps des saint Grégoire VII et des Innocent III. Je ne parle pas des missions, qui jamais peut-être ne furent aussi universelles et qui jamais ne produisirent et ne promirent de plus glorieux résultats. On peut donc l'affirmer : Rome est toujours catholique, elle l'est à cette heure plus que jamais, et elle touche à un moment où elle le sera comme jamais elle ne le fut.

#### IV

##### **Apostolicité de l'Église romaine.**

L'Église de Rome a toujours professé et professe encore dans toute sa pureté la doctrine qu'elle a reçue des Apôtres. C'est un fait facile à constater par les moyens que nous avons indiqués, lorsqu'il s'est agi de l'unité de la foi romaine.

Que le Pontife romain, seul et unique principe

de toute autorité dans l'Église de Rome, tiennent sa mission, son droit, sa puissance, du Chef même des Apôtres dont il est le seul successeur légitime, c'est un autre fait que nul ne songe à contester, que du reste nous établirons, lorsque nous traiterons directement du Pape.

Nous n'avons donc pas à insister sur ce dernier caractère de l'Église.

#### CONCLUSION.

Concluons : l'Église romaine est UNE, SAINTE, CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE. Elle est donc la véritable Église de Jésus-Christ, car nous avons démontré que ces quatre signes étaient à la fois requis et suffisants pour reconnaître la légitime épouse du Sauveur. Dès lors inutile de chercher ailleurs. Que d'autres sociétés religieuses se proclament tant qu'il leur plaira la véritable Église de Jésus-Christ : de deux choses l'une, ou bien elles professent la même doctrine, et reconnaissent le même chef que celle de Rome, partageant la même sainteté, et s'appuyant sur les mêmes miracles, se trouvant com-

prises dans le cercle de la même catholicité et remontant, pour la doctrine comme pour l'autorité, aux mêmes Apôtres, et alors ces Eglises sont identiques à l'Eglise romaine, et ne font avec elle qu'une seule et même société ; ou bien, ces sociétés chrétiennes sont distinctes de l'Eglise de Rome, elles en sont séparées, elles lui sont opposées ; cela suffit : elles ne sont pas la véritable Eglise de Jésus-Christ ; car le Sauveur ne peut reconnaître pour siens ceux qui sont séparés des siens ou opposés aux siens.

Poussons toutefois la démonstration. Examinons, l'une après l'autre, les deux seules sociétés chrétiennes qui aujourd'hui semblent pouvoir compter pour quelque chose. Voyons si le schisme grec d'abord, puis si le protestantisme, partagent avec l'Eglise de Rome le quadruple signe de la légitimité chrétienne.

---

## SECTION DEUXIÈME

LE SCHISME GREC A-T-IL LES NOTES DE LA VÉRITABLE  
ÉGLISE?

---

### I

**Le schisme grec possède-t-il l'unité ?**

1° Unité de doctrine.

Si les Grecs schismatiques n'ont pas gardé l'unité de doctrine, ce ne sont plus de simples schismatiques ; ils sont devenus hérétiques. Dès lors donc que cette Eglise se présente comme un schisme, nous n'avons pas à lui contester l'unité de doctrine ; la foi des Grecs fût-elle identique à celle de Rome, il suffit qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité du chef de la véritable Eglise, pour en être séparés et pour

ne plus constituer eux-mêmes cette Eglise légitime.

Et cependant il faut bien constater que les Grecs schismatiques, même pour la doctrine, ont varié avec l'Eglise romaine d'abord, ce qui suffit pour les convaincre d'erreur, puisqu'il est prouvé que Rome possède la vraie doctrine de Jésus-Christ ; et il faut bien ajouter que, de plus, ils ont varié avec eux-mêmes, c'est-à-dire avec leurs Pères en la foi, avec leurs propres docteurs.

Depuis Photius, les Grecs schismatiques n'admettent pas que l'Esprit-Saint procède du Fils aussi bien que du Père. Or ce dogme est un article de foi dans l'Eglise de Rome, et il en fut ainsi dans l'Eglise grecque elle-même avant Photius. Il est encore d'autres points que nous signalerons en parlant des hérésies. Mais nous devons ici marquer un article formel de la foi romaine et de la foi grecque elle-même avant Photius, qui est aujourd'hui rejeté par le schisme grec. La suprématie du Pape sur tous les évêques était admise comme un dogme par les anciens patriarches d'Orient, sans en excepter ceux de Constantinople. Les Grecs schismatiques ont

donc, sur ce point encore, varié avec leurs devanciers aussi bien qu'avec les Latins. Ceci nous amène à leur demander qu'est devenue pour eux l'unité de chef.

2° Unité de chef.

Leurs plus illustres docteurs, les Athanase d'Alexandrie, les Basile de Césarée, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome de Constantinople, les Cyrille d'Alexandrie, tous les pasteurs de l'Orient, pendant près de dix siècles, ont reconnu et proclamé hautement que le Pontife romain est le seul successeur légitime du Prince des Apôtres, qu'il est le seul pasteur universel de l'Eglise de Jésus-Christ. Depuis Photius, ou plutôt et seulement depuis Michel Cérulaire, les Grecs ne reconnaissent plus l'autorité du siège de Rome. Donc, lors même qu'ils s'accorderaient tous à n'obéir qu'à un seul et même chef, on serait en droit de leur dire : Vous n'avez plus le même chef que vos pères. Il n'est pas de milieu : ou bien les Grégoire, les Chrysostome et les autres pasteurs et docteurs de l'Orient se sont trompés, et avec eux toute l'Eglise grecque, pendant dix siècles,

a été dupe de l'erreur, ou bien, vous êtes vous-mêmes dans l'illusion. En tous les cas, entre vous et vos pères, il n'y a pas unité de chef.

Du moins êtes-vous d'accord entre vous? Avez-vous aujourd'hui un seul et même pasteur, qui vous réunisse tous sous sa houlette?

Ce pasteur unique, quel est-il? Serait-ce le patriarche de Constantinople? Mais je voudrais savoir s'il existe en Russie un seul chrétien qui lui obéisse. Les Moscovites sont régis par un synode, et je me trompe fort; si ce synode obéit à un autre qu'au czar.

## II

**Le schisme grec possède-t-il la sainteté?**

Les Grecs schismatiques soutiennent que l'Esprit-Saint procède seulement du Père et nullement du Fils. C'est refuser à Jésus-Christ le pouvoir d'envoyer l'Esprit sanctificateur. De qui donc et par qui recevraient-ils la sainteté? Car entre Dieu le Père et l'homme il n'est qu'un médiateur, mais un

médiateur nécessaire, un médiateur sans lequel il n'est ni salut, ni sainteté; ce médiateur, c'est le Fils, c'est le Verbe incarné, c'est Jésus-Christ.

Dès lors c'en est fait de la sainteté de vie. D'ailleurs le schismatique s'est séparé du Sauveur lui-même, en rompant avec son vicaire.

Qui n'est pas uni au Pape, seul représentant du Sauveur et de son pouvoir, a perdu toute communication avec le Sauveur lui-même.

Ce n'est pas seulement un membre mort ou paralysé, c'est un membre coupé; il ne tient plus au corps de Jésus-Christ qui est l'Église. La grâce, sans laquelle il n'est pas de sainteté, ne peut plus arriver jusqu'à lui.

Aussi est-ce en vain que vous demanderez au schisme de montrer les saints qui, par l'héroïsme et par la constance d'une vie sainte, justifient leur séparation de l'Église romaine. Et pour les miracles par lesquels Dieu aurait confirmé la sainteté soit de la doctrine schismatique, soit de la vie d'un seul de ces chrétiens déserteurs et rebelles, nous sommes encore à les attendre.

## III

**Le schisme grec est-il catholique ?**

Le schisme grec comprend les empires du sultan de Constantinople, du czar de Pétersbourg et le royaume d'Athènes. Encore ne règne-t-il pas seul dans ces contrées. Le mahométisme l'écrase dans l'empire turc; toutes les religions ont quelques représentants dans l'empire russe. Et partout, en Grèce, en Turquie, en Russie, le schisme rencontre Rome, Rome dont la main travaille sans cesse à ressaisir ce qui lui fut ravi.

Esclave du sultan, du czar et d'un petit roi grec, le schisme ne peut s'étendre plus loin que le bras de ses despotiques protecteurs.

Nous ne dirons rien du nombre : soixante millions de schismatiques sont peu de chose comparés aux cent quarante millions de Romains. Et comme il est des observations que toujours il faut répéter, parce qu'il est des objections que toujours on op-

pose, s'il est malheureusement trop vrai que sur ces cent quarante millions de catholiques romains il s'en rencontre beaucoup qui, par leur indifférence et leur apathie religieuse, ne sont pas plus Romains que Grecs, pas plus catholiques que protestants, pas plus chrétiens que musulmans, pas plus fidèles qu'infidèles; s'il s'en trouve même quelques-uns qui poussent la sublimité de la folie jusqu'à déclarer qu'ils ne croient pas un mot de la révélation (ce qui fait d'eux une classe à part, ce qui les distingue avec plus ou moins d'avantage non-seulement des chrétiens : romains, grecs ou protestants, mais encore des mahométans et des autres païens, quels qu'ils soient, puisque les païens eux-mêmes, y compris leurs sages et leurs philosophes, ont tous admis le fait d'une révélation quelconque); si, dis-je, il faut retrancher des cent quarante millions de Romains tout ce qu'il y a d'indifférents et d'incrédules, nous répéterons ici ce que nous avons dit ailleurs, il y a bien plus à retrancher parmi les partisans du schisme grec.

Les esprits forts et superbes sont communs en

Russie, et l'indifférence n'est pas rare chez ces Grecs si renommés pour un genre d'habileté que certaines gens confondent avec la fourberie.

## IV

**Le schisme grec est-il apostolique ?**

Parmi les douze apôtres, un seul a laissé des successeurs, c'est le prince des onze autres, l'évêque de Rome. Aucune Église au monde ne peut donc se prétendre apostolique, si elle ne peut rattacher son origine, sa mission, son pouvoir, sa juridiction, au siège de Rome, qui est l'unique siège apostolique existant en ce monde depuis la mort de saint Jean, le dernier des douze qui ait survécu et qui eût pu de son vivant disputer, sinon la primauté apostolique, du moins le titre d'apôtre, au successeur de son vénérable frère, ami et prince, Simon Pierre.

De qui le synode russe tient-il ses pouvoirs ?  
De qui le patriarche de Constantinople a-t-il reçu

les siens? Les uns et les autres nomment leurs devanciers. Mais il faudra enfin arriver à un évêque qui s'est lui-même séparé de l'unique successeur des Apôtres. Parvenus à ce prince du schisme, nous le voyons dépouillé par la seule autorité apostolique qui soit au monde, de tout pouvoir, de tout droit sur les âmes.

Le schisme grec n'a donc aucun des caractères essentiels à la véritable Église de Jésus-Christ. Voyons si le protestantisme est plus heureux.

---

## SECTION TROISIÈME

### LE PROTESTANTISME A-T-IL LES NOTES DE LA VÉRITABLE ÉGLISE ?

---

#### 1

#### **Les protestants possèdent-ils l'unité ?**

##### 1<sup>o</sup> Unité de doctrine.

Le protestantisme a-t-il l'unité dans sa doctrine ? Il paraît que non, puisque le besoin de l'apologie a conduit les défenseurs de la réforme à soutenir que la variation n'est pas un signe d'erreur. Telle est l'unique réponse que l'on ait pu opposer à l'invincible logique de Bossuet, lorsque, voulant confondre la moderne Babel, il s'est contenté d'écrire l'histoire de la doctrine des protestants, histoire

qui n'a pu être que celle de leurs *variations*. Ce titre seul suffit pour mettre en poudre une religion et pour en faire le jouet des vents, pourvu qu'on le justifie, et c'est ce que fait Bossuet, ou plutôt c'est ce que les protestants ne se lassent pas de confirmer, en multipliant à l'infini leurs variations et leurs sectes.

Votre doctrine ne cesse de varier ; vous en convenez, vous vous en faites gloire. Soit ; du moins ne dites pas que votre doctrine reste la même et qu'elle est une. La variation, quand elle consiste à se contredire, est la négation même de l'unité dont l'essence est de soutenir toujours les mêmes principes et les mêmes doctrines. Or, faut-il encore prouver que la variation est un signe infallible d'erreur ? Protestants, hier, vous n'étiez pas ; car vous étiez catholiques, et avec nous vous affirmiez que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut ; aujourd'hui vous les tenez pour inutiles ; si vous étiez dans le vrai hier, aujourd'hui vous êtes dans le faux, et si aujourd'hui vous êtes dans le vrai, hier vous étiez dans l'erreur.

Mais non-seulement les protestants ont varié le jour où ils ont cessé de croire ce que la veille ils croyaient avec les catholiques romains, non-seulement ils ont varié avec l'Eglise de Rome, mais depuis lors, et entre eux, ils n'ont cessé de varier. Luther lui-même le premier a successivement enseigné le pour et le contre. A peine l'étendard de la réforme commençait à flotter sur les peuples, que déjà l'on entendit Zwingle contredire Luther, Calvin s'élever contre Luther et contre Zwingle, et bientôt ce ne fut qu'un cliquetis confus de sectes sans nombre qui, du vivant même de Luther, ne craignaient pas de braver les anathèmes du prétendu père de la liberté de penser, tandis que de leur côté elles ne cessaient de s'anathématiser les unes les autres, sans épargner le réformateur lui-même.

Faut-il, oubliant le passé, énumérer les contradictions et les sectes dont se compose aujourd'hui cet informe chaos, cette Babel que l'on nomme encore le protestantisme? Ce serait aussi fastidieux qu'impossible. Convenons toutefois qu'il est un point sur lequel tous sont d'accord, un mot d'ordre qui les

rallie. C'est l'unique symbole qui leur soit commun, mais il est juste d'ajouter que ce symbole leur est commun avec tous les incrédules, avec tous les impies, avec tous les révolutionnaires. Protester contre Rome, conspirer contre l'Église romaine, se liguier pour renverser le Pape et abolir la papauté : telle est l'unité qui demeure aux protestants ; il ne leur en reste pas d'autre.

D'ailleurs s'il se trouve un seul protestant qui aujourd'hui croie tout ce que Luther a enseigné et rien que ce que Luther a enseigné, qu'il le dise et qu'il se montre. — Et quand il s'en trouverait un assez hardi pour déclarer qu'il croit encore et qu'il admet tout ce que Luther a enseigné et rien que cela, nous lui dirions : Donc vous admettez comme également vrai le oui et le non sur les mêmes choses, car Luther a enseigné l'un et l'autre. Nous le montrerons dans le traité spécial relatif aux protestants.

#### 2<sup>o</sup> Unité de chef.

Il est inutile de chercher l'unité de chef au sein de sectes sans nombre qui se font gloire de n'en

reconnaître aucun. Le principe fondamental de la réforme est précisément la négation de cette sorte d'unité : car du moment que chaque fidèle est juge et interprète du sens de l'Écriture, il n'a plus d'autre chef doctrinal que lui-même. Donc dans les églises réformées, autant de protestants, autant de chefs. Nous voilà loin de l'unité.

*Un mot sur les articles fondamentaux.*

Ce serait ici le lieu de discuter la valeur du système inventé par quelques protestants pour retrouver une ombre d'unité doctrinale. Nous voulons parler de la fameuse distinction entre les articles fondamentaux et les articles non fondamentaux. Un mot suffit pour renverser une distinction aussi nouvelle qu'étrange. Comme si l'on pouvait nier la moindre des propositions révélées, sans nier par là même l'infaillibilité divine, et par conséquent la révélation tout entière, ou plutôt Dieu lui-même, car un Dieu capable d'errer ou de tromper, fût-ce au sujet d'une bagatelle, ce Dieu n'est pas un Dieu, et je ne dois plus croire. Mais nous reviendrons sur

ce point, lorsque nous aurons à nous occuper des hérésies et en particulier du protestantisme. Passons à la recherche de la sainteté des réformateurs et des réformés.

## II

### **Les protestants possèdent-ils la sainteté ?**

Ils ont rejeté les sources de la grâce, tous les sacrements, sauf le baptême et une ombre d'Eucharistie ; or, sans la grâce, il n'est pas de sainteté possible. La foi seule justifie sans les œuvres, tel est le principe de toute la justification protestante. Livrez-vous à tous les excès, soyez assassin, voleur, traître, impudique ; soyez un Cromwell, par exemple, ou un Henri VIII, il n'importe, pourvu qu'une fois, une seule fois dans votre vie, vous ayez cru fermement que les mérites de Jésus-Christ vous ont été imputés, votre salut est assuré. Le mérite personnel est inutile, les bonnes œuvres sont inutiles ; croyez, cela suffit, vous êtes sauvé.

On comprend que la sainteté de la vie devait ré-

pondre à celle de la doctrine. Jetez un coup d'œil sur les pays où domine le protestantisme, contemplez l'Angleterre, la Prusse et le reste de l'Allemagne protestante, les États-Unis d'Amérique, vous n'y verrez pas seulement le règne de la réforme ; il est deux choses qui, avec elle, dominent ces malheureuses contrées : c'est le divorce et la faillite, deux choses dont la première accuse le règne des sens et des passions de la chair, et dont la seconde témoigne de l'empire de la cupide et inique soif de l'or. C'est précisément le contraire de la sainteté, dont l'office est, avant tout, de dégager l'âme et de la purifier de tout ce qui dégrade et de tout ce qui souille, de l'affranchir des sens et des cupidités terrestres.

Ah ! vous vous étiez séparés de Rome pour réformer vos mœurs et votre vie. Montrez-nous donc des hommes qui, par l'héroïsme et par la constance d'une conduite sans reproche, justifient votre séparation et démontrent la sincérité de votre réforme.

**Mais surtout montrez les miracles qui confirment**

la sainteté de vos doctrines et de vos mœurs nouvelles. Un seul nous suffirait. Voici trois siècles que nous l'attendons.

### III

#### **Les protestants sont-ils catholiques ?**

Grâce au pavillon britannique, qui flotte un peu partout, le protestantisme est plus épars que le schisme grec. Et toutefois il est loin de remplir l'univers, ou même de se trouver en tous les pays. La réforme est essentiellement marchande, et les peuples protestants sont les premiers marchands du monde. Vous les trouverez donc partout où il y aura quelque profit à faire ; hors de là vous ne les rencontrerez pas. Au point de vue de la diffusion, le protestantisme n'est donc pas catholique ; car il est nombre de pays où il n'existe pas, où il ne cherche pas même à pénétrer. Quant au chiffre, déjà nous l'avons indiqué. Environ soixante millions d'adeptes, qu'est-ce que cela auprès de cent quarante

millions de romains. Et ici encore nous devons, pour la troisième fois, répéter que, si parmi les catholiques romains, il en est qui ne comptent pas, c'est surtout parmi les protestants que l'on doit retrancher, pour peu que l'on veuille effacer de la liste des chrétiens, c'est-à-dire des croyants, tous ceux qui ne croient pas et qui ne sont plus que philosophes ou rationalistes.

#### IV

##### **Les protestants sont-ils apostoliques ?**

Ne parlons pas de la doctrine. Le protestantisme se distingue précisément de toute autre Église chrétienne en ce qu'il est une hérésie, c'est-à-dire une variation, une mutation apportée à la doctrine apostolique. Voulez-vous vous en convaincre ? Comparez les symboles protestants avec la tradition apostolique, et comptez les négations, les retranchements qui constituent la réforme. Nous indi-

querons les plus remarquables, lorsque nous en traiterons *ex professo*.

Mais venons à la mission, à l'autorité. Demandez à Luther, à Zwingle, à Calvin, à Henri VIII, à Élisabeth, de nous exhiber leurs titres apostoliques ? Ne les voyez-vous pas sourire ? N'est-ce pas de Dieu directement qu'ils tiennent leur pouvoir et leur mission ? Ne l'ont-ils pas ainsi déclaré cent fois ? Il est fâcheux cependant que Dieu n'ait pas encore daigné confirmer l'apostolat nouveau par le sceau du miracle. Je vois bien l'anglican qui me montre son épiscopat ; mais en admettant la validité de la consécration des premiers évêques dont tous les prélats anglicans tiennent nécessairement la leur, validité qui est tout à fait inadmissible, demandez aux pasteurs actuels de qui leur vient la mission d'enseigner, le pouvoir de lier et de délier, la juridiction sur les âmes ? Vous les verrez aussitôt se retourner et profondément s'incliner aux pieds du roi ou de la reine du pays — Roi ou Reine, avons-nous dit, et qu'importe en effet ? Quand il s'agit du pouvoir de prêcher, de lier ou de délier les con-

sciences, de conférer la grâce, et de gouverner les âmes, nous accordons sans peine qu'une femme vaut bien un homme et qu'une Élisabeth a tout autant le droit de conférer un pouvoir surnaturel qu'un Henri VIII.

#### RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Jésus-Christ a établi sur la terre une société religieuse, hors laquelle il n'est pas de salut, et qui se nomme l'Église.

Cette société devait donc être visible, c'est-à-dire se présenter avec des signes auxquels on pût la reconnaître et la distinguer de toute autre.

En effet, la foi et la raison même, le simple bon sens, pour quiconque admet l'Évangile, déclarent que la véritable Église de Jésus-Christ doit se reconnaître à quatre marques, qui sont l'Unité, la Sainteté, la Catholicité, l'Apostolicité.

L'Église romaine possède ces quatre caractères.

Il n'est pas au monde d'autre société se disant

chrétienne qui puisse revendiquer même un seul de ces titres.

La conclusion est péremptoire. Il faut donc que, seule au monde, l'Église romaine soit la véritable Église de Jésus-Christ.

## LE PAPE

### PLAN ET DIVISION.

Notre marche est fort simple. 1° Suivant pas à pas le récit évangélique, nous ferons voir comment Jésus-Christ prépare d'abord peu à peu et enfin établit formellement, dans la personne de Simon Pierre, le chef et le fondement de son Eglise.

2° L'histoire encore ou la tradition, à commencer par les Apôtres eux-mêmes, déclare et démontre avec la plus entière évidence, l'autorité suprême de Pierre et de ses successeurs les Pontifes romains.

3° Appuyés sur ces deux bases, l'Écriture et la tradition, nous passons à l'examen de trois questions qui nous semblent résumer ce qu'il importe le plus de savoir au sujet du Pape : Suprématie, Infaillibilité, Juridiction.

Cette seconde partie, ou cette étude sur le Pape, peut donc se diviser en cinq chapitres :

- I. Le Pape, d'après l'Évangile.
- II. Le Pape, d'après la Tradition.
- III. Le Pape et sa Suprématie.
- IV. Le Pape et son Infaillibilité.
- V. Le Pape et sa Juridiction.

Les trois derniers chapitres ne sont que des corollaires obligés des deux premiers.

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE PAPE D'APRÈS L'ÉVANGILE

#### I

##### **Les deux premiers disciples.**

Un jour que Jean-Baptiste se trouvait avec deux de ses disciples, Jésus vint à passer. Voici l'Agneau de Dieu, dit aussitôt le saint Précurseur. A ces mots, les deux disciples se mettent à suivre Jésus. Le Sauveur, s'étant retourné, vit ces deux hommes qui le suivaient et il leur dit : Que cherchez-vous ? Ils répondirent : Maître, où habitez-vous ? Jésus leur dit : Venez et voyez. Ils vinrent et ils virent où demeurait Jésus, et ils restèrent avec lui ce jour-là.

Or l'un de ces deux disciples se nommait André. Il avait un frère appelé Simon. L'ayant rencontré, il lui dit : Nous avons trouvé le Messie. Et il le conduisit à Jésus.

Quelle simplicité ! quelle foi ! quelle droiture ! André est un frère généreux. Sa docilité aux paroles de Jean lui a fait découvrir le Messie dans la personne de Jésus, il ne peut jouir seul de son bonheur. Le premier besoin de son cœur est d'en faire part à son frère. Celui-ci, non moins docile, et tout aussi prompt, n'a rien de plus pressé que de se faire conduire au Messie. Dès cette première entrevue il se fera quelque chose d'extraordinaire. Il y aura pour Simon, de la part de Jésus, un regard et une parole, qui déjà vont nous révéler ce que c'est que le Pape. Mais arrêtons-nous d'abord sur Jésus lui-même.

## II

### **Le Sauveur et son œuvre.**

Voici trente ans que le Fils de Marie est sur la terre. Ce temps s'est écoulé dans le silence et dans l'obscurité d'un travail pénible et grossier. Jusqu'à

cette heure le Fils de Dieu fait homme a passé pour un pauvre artisan. Lui-même il s'est fait ouvrier. *Nonne hic est faber* (1)? diront bientôt de lui ceux qui l'ont connu pendant les longues années de sa vie cachée. N'est-ce pas là l'ouvrier? N'est-ce pas ce fils de l'artisan (2), que nous avons vu travailler de ses mains? Où donc et quand a-t-il appris à si bien parler?

Jésus est en effet le fils de l'ouvrier, ouvrier lui-même. C'est lui qui avec son Père a fait la terre et les cieux, et s'il s'est fait homme comme nous, c'est encore pour travailler, c'est pour une œuvre plus haute, plus belle et plus grande que ne l'est la création du monde. Aussi elle lui coûtera !

Dans cet univers, jouet de ses doigts, il est un point, un globe que l'on distingue à peine au milieu de tant d'astres qui se meuvent et qui brillent dans l'espace. Sur ce globe que nous appelons la terre, s'agitent quelques millions de créatures faibles, coupables et par suite misérables. Ce sont les fils

(1) Marc., vi, 3.

(2) « Nonne hic est fabri filius... » Matth., xiii, 55.

d'Adam, ce sont les hommes. Depuis quarante siècles, ces hommes se succèdent sur la terre. Ils naissent, ils passent, ils meurent. Il en est qui font grand bruit durant les courts instants de leur rapide passage ; il en est d'autres, et c'est la foule, qui naissent, vivent et meurent inconnus. Mais tous sont nés dans la disgrâce de Dieu, tous, par suite de la faute de leur premier père, sont exclus du séjour de la félicité. Les uns, c'est le grand nombre, vont en enfer pour y souffrir éternellement la peine due à une vie coupable. Les autres ont eu le bonheur de croire à un Sauveur qui fut promis à leurs premiers parents. Soutenus par l'espérance et par la grâce divine, ils ont vécu saintement, ou du moins, ils ont réparé leurs fautes ; mais le ciel est fermé pour eux ; il n'est de salut que par le Messie attendu depuis tant de siècles.

Cependant et ces millions d'hommes qui à l'heure présente se meuvent sur la face du globe, et ces millions qui doivent encore se succéder pendant la suite des âges, tous ne semblent destinés qu'à grossir indéfiniment la foule des infortunés qui se perdent.

Après quarante siècles d'attente, après trente années d'une vie obscure et laborieuse, l'ouvrier de Nazareth sort pour s'occuper de son œuvre. Cette œuvre quelle est-elle ? Satan a usurpé le pouvoir sur les fils d'Adam ; il s'agit pour le Sauveur de reconquérir les familles et les nations humaines sur le prince du monde. Il faut à l'empire de Satan et de ses suppôts substituer le royaume des cieux ; à la société des fils du siècle, opposer la société des fils de Dieu ; à cette ligue universelle des méchants, qui dans la langue sacrée s'appelle *le monde*, opposer une association toute contraire, qui se nommera L'EGLISE.

Il me semble donc voir le Sauveur, au sortir du désert, tout préoccupé de l'œuvre qu'il médite, cherchant des hommes qu'il puisse associer à son dessein. Mais il en est un surtout qui dans sa pensée occupe le premier rang.

## III

**Jésus et son successeur.**

Jésus n'a plus que trois ans à passer sur cette terre, et cependant son entreprise doit durer jusqu'à la fin des temps. Il lui faut un homme capable de le remplacer, de poursuivre son plan, un lieutenant, un vicaire qui le représente et le fasse revivre aux yeux du monde entier. Il faut un chef à cette société nouvelle, un roi visible à ce peuple, à ce royaume de Dieu, qui va s'élever au-dessus de tous les peuples et de tous les royaumes de la terre.

Jésus sait bien quel sera cet homme de sa droite ; mais agissant extérieurement comme le ferait un personnage purement humain, il attend que sa providence même lui amène celui qu'il cherche. André, sans le savoir, sera l'introducteur. Il amène à Jésus Simon son frère.

## IV

**Simon Pierre.**

A la vue de Simon, le Sauveur a reconnu l'homme qu'il attendait, et celui sur lequel il doit fonder son entreprise. Voyez de quel œil il le regarde ! Suivez ce regard intime et pénétrant : *Intuitus autem eum Jesus* (1). On dirait que le Sauveur sonde jusqu'aux profondeurs les plus cachées de cette âme qui se présente à lui si prompte, si franche, si ouverte, si résolue. Oui, c'est bien lui, c'est l'homme qu'il vous faut, ô mon divin Maître ; parlez, dites-lui un de ces mots qui éclairent et qui transforment ; déjà il est à vous.

« Tu es Simon, fils de Jean (2). »—Voyez comme Jésus le connaît bien ! Il ne laisse pas même à André le temps de nommer son frère. On dirait que jadis il l'a vu et qu'il ne fait que le reconnaître. Voilà

(1) Joan., 1, 42.

(2) *Ibid.*

pour le présent et pour le passé; mais l'avenir! « Tu seras appelé CEPHAS, ce qui veut dire PIERRE, *Tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus*. Ce mot est toute une révélation. Une destinée nouvelle s'ouvre aux regards du pêcheur galiléen. Il tâche de comprendre la portée de ce regard scrutateur dont il vient d'être honoré; il cherche à pénétrer le sens de ce nom nouveau qui lui est promis, mais qui ne lui est pas encore donné. Nous, pour qui l'avenir d'alors est devenu le passé, nous comprenons tout ce que renferme cette promesse: Tu seras appelé Pierre. Demandez-nous donc maintenant ce que c'est que le Pape.

## V

**Qu'est-ce que le Pape?**

Le Pape, c'est Pierre; le Pape, c'est un roc. Tempêtes et furies infernales, vous pourrez bien vous briser contre ce roc, mais l'ébranler? jamais. Le Pape, c'est l'homme de choix; c'est celui qui arrête le regard le plus affectueux et aussi le plus

pénétrant du Sauveur du monde. *Intuitus autem eum Jesus*. Frémissez, nations et rois ; à la vue de Pierre, à la seule pensée du Pape, vos yeux s'animent, vos regards s'indignent, votre prunelle lance la flamme : qu'importe ? Cet œil sombre et menaçant n'épouvante pas le fils de la colombe. Tu es Simon, *filius Jona*. Par nature, Simon est faible ; il tient de la docilité, de la promptitude, de la droiture de la colombe et aussi de sa faiblesse et de sa timidité ; mais en vertu de la parole prophétique de celui qui transforme à son gré la nature, Simon par la foi est devenu Pierre. En vain les aigles, depuis celles de Rome jusqu'à celles des Césars germains, essayeront de se mesurer avec lui : ces aigles fuient devant la colombe (1), comme les flots se brisent contre le roc.

(1) « Quare computruit fortis tuus ? Non stetit : quoniam Dominus subvertit eum. Multiplicavit ruentes, ceciditque vir ad proximum suum . . . a facie gladii columbæ. » Jerem., XLVI, 16.

## VI

**Le pêcheur d'hommes.**

Jésus laisse à cette première parole le temps d'agir sur l'âme de Simon. A quelques jours de là, se promenant sur les bords de la mer de Galilée, il aperçoit les deux frères, Simon et André, qui jetaient leurs filets à la mer, car ils étaient pêcheurs. Et il leur dit : Venez et suivez-moi, et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. Aussitôt les deux frères laissent leurs filets et le suivent (1).

Ici nous trouvons une première vocation à la vie apostolique, et le premier appelé est Simon Pierre : les deux évangélistes s'accordent à le nommer avant son frère André.

De nos jours il est des écrivains qui parlent de renvoyer le Pape aux filets du premier prince de l'Église. Peut-être ne comprennent-ils pas toute l'étendue de leur propre parole. Ceci nous rappelle

(1) Matth., iv, 18-20. — Marc., i, 16-18.

Caïphe disant qu'il fallait qu'un homme mourût pour le peuple (1). Caïphe ne savait pas ce qu'il disait, car il prophétisait (2), et sa parole, c'est-à-dire l'oracle que renfermait sa parole, était justement le contre-pied de sa pensée; et vous aussi, vous avez dit mieux que vous ne pensez : oui, Pierre doit s'en tenir à ses filets. La mer, c'est le monde; les poissons qui sillonnent les eaux de l'Océan, ce sont les hommes; le filet, c'est l'Eglise; le pêcheur, c'est le Pape. A lui et à lui seul d'envelopper les générations, les familles, les nations dans les mailles et dans les réseaux de l'Eglise. Tel est son filet : or il n'est pas de force au monde qui puisse le rompre.

(1) « Quia expedit unum hominem mori pro populo. » Joan., xviii, 14; Cf. xi, 49, 50.

(2) « Hoc autem a semetipso non dixit; sed, cum esset pontifex anni illius, prophetavit. » Joan., xi, 51.

## VII

**Encore une fois, qu'est-ce que le Pape ?**

Est-ce un prêtre ? Oui, et plus que cela. Un docteur ? Oui, et plus encore. Un roi ? Oui, et encore quelque chose. Qu'est-ce donc ? Un pêcheur, un pêcheur d'hommes. Heureux ceux qui sont pris dans ses filets ! Malheur à ceux qui échappent à ces bienheureux réseaux ; car au sein de ce monde, comme au sein des flots de l'Océan, les petits sont la proie des forts, et les forts ne cessent de se combattre et de se dévorer entre eux.

## VIII

**Jésus sur la barque de Simon.**

Cette seconde vocation des deux frères, à laquelle il faut joindre celle de quelques autres disciples,

tels que Philippe, Barthélemy que l'on croit être le même que Nathanaël, et surtout Jacques et Jean, fils de Zébédée, cette vocation ne semble pas avoir été définitive, car nous verrons encore Simon, André, ainsi que leurs deux amis, les fils de Zébédée, retourner à leur profession de pêcheurs et se séparer de Jésus.

En attendant et comme pour les préparer à l'abandon définitif de leur barque et de leurs filets, c'est-à-dire de cet héritage paternel en échange duquel ils devaient recevoir l'empire du monde, Jésus au sortir de la synagogue fait à Simon et à André l'honneur d'entrer dans leur maison. Il y est reçu avec Jacques et Jean, amis de la famille. La belle-mère de Simon était alors malade de la fièvre. Jésus lui prend la main, et, sur-le-champ guérie, cette femme se met à servir ses hôtes (1). Cette faveur sera suivie d'une vocation nouvelle aux sacrifices de l'apostolat.

Il est possible cependant que le fait dont nous allons offrir le récit soit le même que le précé-

(1) Matth., viii, 14. — Marc., i, 30. — Luc., iv, 38.

dent (VI). Saint Luc n'aurait fait que développer ce que saint Matthieu et saint Marc indiquent en peu de mots. Toutefois les circonstances mentionnées au cinquième chapitre de saint Luc permettent aussi de regarder cette vocation comme un appel nouveau et plus spécial.

Jésus se trouvait encore sur le rivage du lac de Génésareth. La foule se pressait sur lui pour mieux entendre la parole de Dieu. Le Sauveur alors vit deux barques près du bord. Il monta sur l'une d'elles qui appartenait à Simon, et il le pria d'éloigner un peu son bateau du rivage. Ce n'est pas sans dessein que Jésus choisit la barque de Simon plutôt que l'autre. L'Évangéliste en effet nous montre le Sauveur assis et instruisant la foule du haut de la barque de Simon. Comment ne pas reconnaître dans ce petit navire du pêcheur de Génésareth un symbole de cet immense vaisseau, qui aujourd'hui s'appelle l'Église? C'est de là que Jésus enseigne, c'est de là qu'il instruit cette foule qui demeure attachée à la terre, de là qu'il lui apprend à se dégager des intérêts de la matière et du temps.

## IX

**La pêche miraculeuse.**

La prédication achevée, Jésus dit à Simon : **CONDUIS-NOUS** en pleine eau et **LACHEZ VOS filets**. C'est à Simon de conduire ; c'est à lui seul que le Sauveur ordonne de gouverner : *Duc in altum*. Mais sous la direction du chef, tous les pêcheurs devront partager le travail. C'est à tous que Jésus adresse l'ordre de lancer les filets : *LAXATE retia vestra*. Ce changement de nombre n'est point à négliger ; car, suivant la remarque de saint Augustin, dans l'Écriture tout a un sens, tout, jusqu'aux accents, renferme un mystère et un enseignement.

Simon répond : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre, mais sur votre parole je jeterai le filet. Sa foi est récompensée par une pêche miraculeuse. A cette vue Simon se jette aux genoux du Sauveur et s'écrie : Retirez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pêcheur. Avec Simon se

trouvaient André, son frère, et leurs amis, Jacques et Jean, fils de Zébédée. Jésus, s'adressant encore spécialement à Simon, lui dit : Ne crains pas ; désormais ce sont les hommes que tu prendras : *Noli timere ; ex hoc jam homines eris capiens*. Voilà bien des préférences pour Simon. Toutes les premiers sont pour lui. Avançons. La prééminence de Pierre se dessinera de plus en plus.

## X

### **Élection des Apôtres.**

Jésus se retire sur une montagne et y passe la nuit en prières. Quelque chose de solennel se prépare. Le jour venu, le Sauveur réunit ses disciples et parmi eux il en choisit douze qu'il nomme **APÔTRES** (1). On voit clairement qu'il s'agit ici d'une vocation de choix. A partir de ce moment la prééminence des douze apôtres sur le reste des disciples

(1) Luc., vi, 12, 13.

ressort à chaque page des récits évangéliques. Mais ce qui ne ressort pas moins, c'est la primauté de Simon entre les douze apôtres de choix. Saint Matthieu, saint Marc et saint Luc s'accordent à nous le montrer comme ayant été élu et appelé le premier de tous. Saint Matthieu surtout est formel. Voici, dit-il, les noms des douze apôtres : *PRIMUS Simon, qui dicitur Petrus*, le premier est Simon surnommé Pierre (1). Quant aux autres, on les désigne sans distinction d'ordre ou de rang. Il faudrait être aveugle pour ne voir qu'un hasard dans toutes ces préférences du Sauveur. Mais arrivons aux textes formels et décisifs.

## XI

### **Confession de Simon Pierre.**

Il est encore question de solitude et de prière, deux circonstances qui annoncent toujours que le Sauveur va dire ou faire quelque chose d'extraor-

(1) Matth., x, 2.

dinaire. *Et factum est cum esset solus orans* (1).

C'est après le miracle de la seconde multiplication des pains, prodige qui s'est opéré, pour ainsi dire, par les mains des apôtres eux-mêmes. Rien donc n'a été omis de la part de Jésus pour préparer les esprits, pour les élever par la foi et par la confiance. On se trouvait aux environs de Césarée de Philippe. Chemin faisant, le Sauveur interroge ses disciples : Qui suis-je au dire des hommes, au dire de la foule ? Qu'est le Fils de l'homme dans l'opinion du vulgaire ? *Quem dicunt homines esse Filium hominis* (2) ?

Les uns, répondirent les disciples, vous prennent pour Jean-Baptiste, les autres pour Élie, d'autres pour Jérémie, ou enfin pour quelqu'un des anciens prophètes. Et Jésus leur dit : Mais vous, qui dites-vous que je suis ? Vous que j'ai choisis entre les hommes, que j'ai séparés de la foule, vous qui me connaissez, à vos yeux qui suis-je ? *Vos autem quem me esse dicitis ?* La ques-

(1) Luc., IX, 18.

(2) Matth., XVI, 13.

tion s'adresse à tous ; un seul répond : c'est Simon Pierre. Vous êtes , dit-il , vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Qu'il ait pris la parole pour tous ou que ce soit en son propre nom, les conséquences sont à peu près les mêmes. S'il parle au nom de tous, c'est qu'apparemment les autres ont déjà pris l'habitude de le reconnaître pour leur chef. Si au contraire c'est en son propre nom qu'il a répondu (et c'est ce qui ressort naturellement de l'éloge qu'il va recevoir de son Maître), il ne partage avec personne l'honneur et le mérite du premier hommage qui ait été rendu à la filiation divine de Jésus. Et il est aussi le premier qui ait reçu d'en haut une lumière surnaturelle pour pénétrer par la foi au delà de ce que les hommes, avec l'aide des sens et de la raison, pouvaient découvrir en Jésus-Christ. Le Sauveur le félicite donc d'abord de cette faveur du Père céleste, puis, pour récompenser sa fidélité, il lui confère de nouveaux privilèges ; à moins que l'on n'aime mieux dire qu'il ne fait qu'expliquer le sens profond du surnom glorieux dont il l'a honoré lors de sa première entrevue. Tu es bien

heureux, Simon, fils de Jean, répond Jésus, car ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé ce que tu viens de déclarer, mais mon Père, qui est aux cieux. Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

## XII

### **La pierre fondamentale.**

Arrêtons-nous à ces paroles et méditons ce qu'elles renferment. Nous y trouverons le Pape tout entier. C'est sur Pierre que sera bâtie l'Église de Jésus-Christ. Donc tout édifice, toute partie d'édifice qui ne repose pas sur Pierre, n'est pas l'Église de Jésus-Christ et n'en fait pas même partie. A la comparaison employée par le Sauveur, substituons la réalité. L'Église est une société, une réunion d'hommes, nous l'avons vu ailleurs. Ici Jésus-Christ la compare à un édifice. Les pierres dont elle se compose sont les membres mêmes qui la constituent, les apôtres, les disciples, en général

tous ceux qui entreront dans la société que le Sauveur est venu instituer sur la terre. Or, Jésus-Christ déclare que cette Église, cette réunion d'hommes, c'est-à-dire que ses disciples et ses apôtres, doivent reposer sur Simon Pierre, de la même manière qu'un édifice matériel avec tous ses murs doit reposer sur le fondement. Représentez-vous un roc immense ; c'est la figure de Simon Pierre. Soyez un simple disciple ou un apôtre, soyez laïque, prêtre, évêque, patriarche même, si vous ne vous appuyez pas sur Simon Pierre, vous n'êtes pas membre de l'Église de Jésus-Christ. Cette Église, comme nous l'avons montré, est une société qui s'établit entre les hommes par la foi à la doctrine du Sauveur et par la communication aux sacrements. Simon Pierre est, après Jésus-Christ, le fondement nécessaire de la foi, le premier et le souverain dispensateur des sacrements. Toute foi qui ne vient pas de Simon Pierre, tout sacrement qui ne remonte pas à Simon Pierre, ne vient pas de Jésus-Christ. Car, après Jésus-Christ, Pierre est le fondement, le fondement nécessaire de l'Église.

## XIII

**Les portes de l'enfer.**

Mais aussi toute foi qui repose sur Pierre est assurée de vaincre. Les portes infernales, les puissances inspirées par l'esprit qui règne aux enfers, puissances du génie, puissances de la passion, puissances de la force, sophistes, libertins ou tyrans, tous enfin se liguèrent contre cette société que Jésus-Christ doit bâtir sur Simon Pierre. Ils ne prévaudront pas. On peut donner à présent une réponse nouvelle à cette question : Qu'est-ce que le Pape ? Le Pape est le fondement, le fondement nécessaire de l'Église de Jésus-Christ.

## XIV

**Les clefs.**

Le Sauveur n'a pas terminé l'énumération des privilèges et des pouvoirs qu'il réserve à son apô-

tre, car il ajoute ces mots : « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Autrefois et aujourd'hui encore, remettre les clefs d'une cité ou d'une maison, c'était et c'est encore mettre en possession de la ville ou de la demeure ; c'est confier l'administration, le gouvernement, la dispensation de tout ce que renferment ces clefs.

Le Sauveur promet donc ici à Simon Pierre le plein pouvoir d'ouvrir ou de fermer l'entrée de ce royaume, de cette société, de cette Église, dont il est lui-même le fondateur et le Roi suprême. Ce pouvoir des clefs, aussi bien que le titre de fondement de l'Église, n'a été promis qu'au seul Simon Pierre. Nulle part on ne voit que Jésus ait communiqué à d'autres ces étonnants privilèges.

## XV

### **Le pouvoir de lier et de délier.**

Le Sauveur poursuit et promet une troisième puissance : « Et tout ce que tu lieras sur la terre

sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié au ciel. »

Ce nouveau pouvoir sera promis d'abord, puis donné au reste des apôtres. Toutefois l'extension de cette faveur ne diminue en rien la prérogative concédée à Pierre. Dieu ne retire pas ses dons. C'est à Simon le premier qu'a été promis le pouvoir de lier et de délier. Cette puissance lui a été confiée sans aucune restriction. Jésus-Christ a dit : Tout ce que tu lieras, QUODCUMQUE. Il n'est donc rien au monde que Pierre ne puisse lier ou délier, aucune puissance qui soit exempte et qui puisse se soustraire à celle de Pierre, aucune, pas même celle des autres apôtres. Aucun d'eux ne peut lier Pierre ou le délier, aucun ne peut lier ce que Pierre a délié, ou délier ce qu'il a lié, tandis qu'au contraire il peut lier ce que les autres délient, et délier ce qu'ils ont lié.

## XVI

**Qu'est-ce que le Pape ?**

C'est la première puissance qui soit au monde ; c'est l'autorité la plus haute qui se puisse concevoir. Il tient en ses mains les clefs du royaume de Jésus-Christ, les clefs de l'Église, les clefs du ciel. Ce qu'il ferme, nul ne peut l'ouvrir ; ce qu'il ouvre, nul ne le peut fermer ; ce qu'il a lié, nul ne saurait le délier ; ce qu'il pardonne est pardonné, ce qu'il ne pardonne pas demeure.

## XVII

**Pourquoi l'on a peur du Pape.**

On trouve beaucoup de chrétiens qui, dit-on, n'ont plus la foi. C'est possible, et cependant il leur en reste trop encore pour qu'ils aient le cou-

rage de braver le pouvoir des clefs, le pouvoir de lier et de délier, le pouvoir de remettre et de retenir. Excommunication, serment, juridiction, absolution, anathème, autant de mots qui font peur, parce que l'on sent que tout invisibles que sont les choses que représentent ces mots, les effets n'en sont pas moins réels. On est fier, on est fort, on est menaçant, appuyé que l'on est sur la matière, mais le pouvoir matériel ne laisse pas de se trouver trop faible pour se heurter impunément contre une puissance toute spirituelle. C'est qu'il y a plus de réalité, plus d'être, plus de force dans l'esprit que dans la matière. On craindrait moins le roc sur lequel Jésus a bâti son Église, s'il était de granit : on redouterait moins ces clefs qu'il a remises aux mains de Simon Pierre, si elles n'étaient que de fer. Mais un roc qui ne veut dire autre chose que l'inébranlable solidité des esprits et des âmes, mais des clefs qui tiennent les cœurs, les consciences, les cieux même ! l'on conçoit que ce doit être inexpugnable et qu'il n'est pas au monde de pouvoir supérieur. Et quand on n'aime pas, l'on tremble.

Jésus a encore d'autres privilèges pour le chef de son Église.

## XVIII

### **La mission de raffermir.**

La veille de sa passion, dans l'entretien qu'il eut avec ses apôtres après avoir institué l'Eucharistie, le Seigneur dit à Pierre : Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme le froment, mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne fasse pas défaut, et toi, après ta conversion, raffermis tes frères (1).

Remarquons d'abord que cette interpellation soudaine du Sauveur à saint Pierre vient à la suite d'une querelle qui s'était élevée entre les apôtres. Après l'exemple solennel et la leçon si touchante d'humilité que le Maître vient de donner, en lavant les pieds de ces pauvres pécheurs et en leur ordonnant de l'imiter en ce point, après avoir reçu

(1) Luc., xxii, 31, 32.

dans leur cœur le Dieu-Homme comme anéanti sous les apparences du pain et du vin, les voilà encore ambitieux et jaloux qui disputent entre eux pour savoir quel est le plus grand : *Facta est autem et contentio inter eos quis eorum videretur esse major* (1). Jésus-Christ les reprend avec douceur : à des prétentions inspirées par l'orgueil, il oppose l'exemple qu'il vient de donner. Cependant, pour satisfaire ce qu'il y a de légitime, ce qu'il y a de noble dans cette aspiration à la grandeur, il leur promet ce qu'ils désirent, plus qu'ils ne souhaitent, plus qu'ils n'espéraient; il leur promet une part à son règne, une place à sa table dans son royaume et le partage de son pouvoir souverain de juge sur les douze tribus d'Israël. Et c'est alors, c'est au moment même où il vient de les associer à sa royauté et de les déclarer rois, que se tournant soudain vers Simon, il va lui donner, en des termes plus clairs et plus formels que jamais, un pouvoir et un empire supérieur encore à celui qu'il vient de promettre au collège entier des apôtres. Il leur a dit qu'ils

(1) Luc., xxii, 24.

siégeraient sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël, parce qu'ils lui ont été fidèles au milieu de ses épreuves. Mais à la pensée de l'assaut redoutable que va subir cette Église, naissante à peine, le Sauveur semble se raviser. Les trônes qu'il vient de promettre sont encore chancelants, et ces rois, juges futurs des nations, il les voit tremblants, éperdus, dispersés; alors il s'interrompt, il se tourne vers celui que déjà il a désigné pour fondement de ce nouveau royaume.

*Simon*, lui dit-il, *Simon*, car il faut en qualité de chef que tu saches ce qui doit arriver, *voici que Satan vous a demandés*, ô vous que j'ai choisis pour mes envoyés et mes représentants sur la terre, il vous a demandés *pour vous agiter comme le blé que l'on passe au crible*. Tous les Apôtres, y compris Simon, subiront l'épreuve. Mais comment échapperont-ils? comment reviendront-ils de cette extrême agitation au calme royal du trône, à la sérénité tranquille du juge? Ébranlés, secoués comme ils vont l'être, où retrouveront-ils la fermeté du pouvoir et l'assurance des rois? Suivons

et comprenons. Satan vous agitera comme dans un crible, tous vous serez ébranlés. *Mais moi, j'ai prié pour toi, Simon. Satanus expetivit vos ut cribraret, ego autem rogavi pro TE.* Satan a demandé de vous ébranler tous, et vous serez tous ébranlés. Mais j'ai demandé *que ta foi, Simon, ne manque pas, et ta foi ne manquera pas. Et toi après ta conversion, après que tu seras revenu le premier de cette agitation qui vous ébranlera tous, après que tu auras été relevé et raffermi toi-même, tu affermiras tes frères.*

Tous les apôtres peuvent chanceler et faillir, un seul est assuré de ne jamais manquer de foi, et c'est à celui-là d'assurer ses frères et de les rendre comme lui-même infaillibles en la foi. Tous ceux que Pierre affermit sont par là même assurés de la légitimité de leur foi ; mais ceux que Pierre n'affermit pas, ceux qui professent une foi différente de celle que Pierre professe, ceux-là ne peuvent se flatter d'échapper à l'erreur ; car Jésus-Christ n'a demandé l'indéfectibilité de la foi que pour un seul apôtre, pour Simon Pierre, et c'est par lui

seul que les autres sont garantis du doute et de l'erreur.

## XIX

### Annnonce de la chute.

Mais Pierre est tombé. Il a renié son maître, il a failli !

Et c'est précisément ce que le Seigneur vient de prédire et d'annoncer, au moment même où il promet à son apôtre l'indéfectibilité de la foi. J'ai prié pour que ta foi ne manque pas ; *et toi, après qu'enfin tu auras été converti, relevé, raffermi (ET TU ALIQUANDO CONVERSUS), affermis tes frères.*

Pierre comprend si bien que par ces mots : *Aliquando conversus*, le divin Maître lui annonce une défaillance, une chute, non pas peut-être un manque de foi, mais un manque de confiance, un manque de courage et de résolution, qu'aussitôt, comme indigné que son Maître puisse douter de la fermeté de son cœur et de son amour, il proteste,

il s'écrie : « Seigneur, je suis prêt à vous suivre, soit en prison, soit à la mort (1). »

L'Apôtre ne faisait qu'exprimer les plus sincères sentiments de son cœur. Telles étaient en réalité ses dispositions présentes ; et l'ardeur de son zèle ne pouvait admettre qu'un jour il pût avoir besoin d'une conversion. Mais Jésus lisait dans l'avenir, et ce n'était pas sans cause qu'aux promesses si glorieuses et si singulières dont il favorisait son apôtre, il avait joint un avertissement, qui n'était rien moins que l'annonce d'une chute.

Pierre a beau protester, le Sauveur insiste. « Je te le dis, ô Pierre, aujourd'hui même le coq ne chantera pas que tu n'aies prétendu jusqu'à trois fois ne pas me connaître (2). »

(1) Luc., xxii, 33.

(2) Luc., xxii, 34.

## XX

**Le triple reniement.**

Quelques heures après, Simon Pierre par trois fois redisait et protestait avec serment « qu'il ne connaissait pas cet homme : *Quia nescio hominem istum quem dicitis* (1). » Cet homme devenu tout à coup pour Simon Pierre un étranger, un inconnu, cet homme, c'était Jésus ; cet homme, c'était le Christ, Fils du Dieu vivant. Ah ! Pierre, tu ne le connais pas ! c'est ta bouche qui parle ; mais le mensonge est sur tes lèvres, parce que la crainte est dans ton cœur. Pierre a failli, car il a menti ; mais il ne s'est pas trompé. Ajoutons qu'il n'a trompé personne ; personne n'a pu le croire. Non, jamais la foi n'a fait défaut dans l'âme de Simon Pierre ; ce n'est pas la foi qui a manqué chez lui, c'est le cœur. Ce n'est pas même l'amour, c'est la force, c'est le courage de l'amour qui s'est

(1) Marc., XIV, 71.

évanoui à la voix d'une servante et de quelques valets. Un regard de Jésus suffira pour rendre le cœur à ce disciple téméraire, qui, comptant trop sur la sincérité de son ardeur, avait eu l'imprudence de s'engager trop avant dans la mêlée. Pierre se souvient de la parole de son Maître. Il se retire en pleurant. La conversion est aussi prompte et aussi complète que le fut la chute.

## XXI

### **La conversion et les Apôtres raffermiss.**

Désormais c'est à lui de raffermir ses frères. Jésus-Christ a promis à Pierre l'indéfectibilité dans la foi, l'infaillibilité dans l'enseignement religieux ; il ne lui a point promis l'impeccabilité ; bien loin de là, il a prédit sa chute. Mais en même temps, il avait annoncé sa conversion. Malgré sa faiblesse, Pierre conservera tous les privilèges dont l'a honoré la confiance de son Maître. Si par sa chute il a scandalisé ses frères, lesquels du reste ne durent l'ap-

prendre que de lui-même, et qui n'en furent probablement informés que par les larmes mêmes de son repentir, ce sera lui toutefois qui, selon l'ordre qu'il en a reçu du Sauveur, les raffermira dans la foi à la résurrection de leur Maître. C'est Simon Pierre qui, le premier d'entre les disciples, reconnaîtra et constatera par lui-même la disparition du corps de Jésus; il sera le premier entre les hommes que le Sauveur ressuscité honore d'une apparition toute spéciale, et c'est alors que, par sa foi et par son témoignage, il raffermira la confiance de ses frères. Ne les entendez-vous pas qui, avant même que leur Maître se soit montré à leurs yeux, s'écrient, « que le Seigneur est vraiment ressuscité et qu'il s'est fait voir à Simon. » *Quod surrexit Dominus vere et apparuit Simoni* (1).

(1) Luc., xxiv, 34.

## XXII

**La triple réparation.**

Toutefois ce triple renoncement du Prince des apôtres vous déconcerte et vous trouble. Il vous semble que du moins cette faiblesse demande une réparation ; la réparation se fera.

Simon Pierre, Thomas, Nathanaël et les fils de Zébédée, ainsi que deux autres disciples, se trouvaient ensemble. Je vais pêcher, leur dit Simon. Nous allons avec vous, reprennent ses amis. Et ils partirent. Or, cette nuit-là ils ne prirent rien. Le matin étant venu, Jésus parut debout sur le rivage. Mais les disciples ne le reconnurent pas. Enfants, leur dit le Sauveur, est-ce que vous n'avez rien à manger ? Rien, répondirent les pêcheurs. Jetez le filet à droite de la barque, reprend Jésus, et vous trouverez. Ils firent ainsi et bientôt ils ne purent retirer le filet, tant était grand le nombre des poissons. Alors le disciple bien-aimé dit à Pierre : C'est le Seigneur.

A ce mot, Simon prend sa tunique et se jette dans la mer pour aller plus vite à Jésus, car la barque se trouvait près du bord. Les autres disciples vinrent avec la barque, tirant à eux le filet plein de poissons. Lorsqu'ils furent descendus à terre, ils y virent des charbons disposés, un poisson qui rôtissait et du pain. Jésus leur dit : Apportez des poissons que vous venez de prendre. Simon Pierre aussitôt monte sur la barque et tire le filet à terre. L'on y trouva cent cinquante grands poissons. Malgré cette quantité le filet ne s'était pas rompu. Et Jésus dit aux disciples : Venez et mangez. Et nul n'osait lui demander : Qui êtes-vous ? Ils savaient bien que c'était le Seigneur. Jésus leur présenta lui-même le pain, et le poisson qu'il leur avait préparé (1).

Dans tout ce récit nous retrouvons Simon Pierre tel qu'il s'est toujours montré avant sa chute. C'est la même ardeur, la même promptitude, la même résolution, la même impatience de se jeter au-devant des moindres désirs de son Maître. Il y a dans cet empressement quelque chose qui marque

(1) Joan., XXI.

à la fois, et la confiance, la certitude du pardon obtenu, et le besoin de saisir toutes les occasions de réparer une faiblesse. Le Sauveur va donner au cœur de son apôtre le moyen de satisfaire à ce désir d'expiation.

Après ce modeste et frugal repas, Jésus dit à Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Jadis, Simon peut-être n'eût pas hésité. Mais sa chute le rend humble. Il se gardera bien de se comparer à ses frères. Interrogé s'il aime Jésus plus que les autres Disciples, il se borne à répondre qu'il l'aime. Le Sauveur lui dit : Pais mes agneaux. Puis il réitère sa demande : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime, répond l'apôtre. Pais mes agneaux, répète le Sauveur. Et une troisième fois, il lui demande : Simon, m'aimes-tu ? A cette instance Pierre s'afflige. Serait-il lui-même victime d'une illusion ? Y aurait-il dans son cœur quelque amour incompatible avec celui qu'il doit à son Maître ? S'y trouverait-il encore quelque reste de cette misérable crainte qui le lui fit trahir ? Mais non, Pierre a beau

sonder le fond de son âme, il n'y peut rien découvrir qui n'appartienne entièrement à Jésus. Le Sauveur de son côté douterait-il de la sincérité de son Disciple ? Ce doute est impossible. Car le cœur de Simon est en harmonie parfaite avec sa bouche, et Jésus le sait bien, lui à qui rien ne peut être caché. Aussi l'apôtre contristé ne trouve rien de mieux que de s'en rapporter au jugement même du Sauveur. Seigneur, lui dit-il, vous savez tout, vous savez donc que je vous aime. C'est alors que Jésus lui dit : Pais mes brebis.

La réparation est complète. Trois fois Pierre a déclaré qu'il ne connaissait pas Jésus ; trois fois il proteste de son amour pour Jésus, et trois fois aussi Jésus confirme la suprématie de l'apôtre.

## XXIII

### **Le pasteur.**

Ici le Sauveur emploie une figure nouvelle pour investir Simon Pierre du pouvoir souverain. Jamais

il n'avait désigné plus clairement la nature et l'étendue de la haute fonction qu'il devait lui confier. La figure est nouvelle, disons-nous, mais elle ne l'est que dans l'application qui en est faite à Simon Pierre. Durant sa vie mortelle le Sauveur s'était déclaré lui-même le bon Pasteur (1). Il avait parlé des brebis qu'il devait réunir à celles de la maison d'Israël, c'est-à-dire des Gentils : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail ; il faut que je les fasse venir, elles écouteront ma voix et il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur (2). » Ce bercail unique, quel est-il, sinon l'Église ? et ce pasteur unique, quel est-il, sinon celui qui lui-même s'est dit le bon pasteur ? Mais ce bon et unique Pasteur va quitter son troupeau. Qui donc dirigera les brebis et les agneaux ? qui les défendra contre la dent des loups ?

Vous venez de l'entendre. Le Pasteur divin a remis sa houlette à celui de ses apôtres que déjà tant de fois il avait désigné comme le premier et le prin-

(1) Joan., x.

(2) *Ibid.*

cipal entre les douze. Trois fois Simon Pierre a reçu l'ordre de paître et les agneaux et les brebis. Donc un seul troupeau, un seul pasteur invisible, Jésus-Christ; un seul pasteur visible, Simon Pierre.

C'est au pasteur de conduire les agneaux et les brebis, de leur montrer les bons pâturages et de les y introduire. La pâture des âmes, c'est la parole de Dieu, la doctrine de Jésus-Christ. A Pierre, et à lui seul, de désigner aux brebis comme aux agneaux, aux églises, mères des fidèles, comme aux simples fidèles eux-mêmes, quels sont les bons et vrais pâturages, les véritables enseignements du Sauveur et le vrai pain de vie.

A Pierre, et à lui seul, de défendre le troupeau entier contre les attaques de l'erreur et du vice. Il aura des auxiliaires, mais vis-à-vis de lui tous redeviennent agneaux et brebis. Ce n'est qu'à lui que le vrai et unique Pasteur a dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis.

## XXIV

**Résumé des titres de Simon Pierre.**

Il ne peut rester aucun doute sur la suprématie de Pierre. Ce n'est pas d'un simple et vrai titre honorifique qu'il s'agit, c'est d'une autorité aussi réelle, aussi efficace que souveraine et absolue.

Pierre est le fondement. Tout ce qui ne repose pas sur lui n'est pas de l'Église.

Pierre tient les clefs du royaume des cieux. Lui seul peut exclure et introduire.

Pierre lié ou délie les consciences, il remet ou retient les péchés. Et si ce pouvoir a été étendu à ses frères dans l'apostolat, c'est à lui seul qu'il a été promis d'abord, et lui seul en possède et en retient la plénitude.

Pierre ne peut faillir dans la foi, et c'est à lui seul d'affermir ses frères.

Pierre enfin est le pasteur du troupeau. Tout le reste devant lui ne compte que comme agneaux et brebis.

Il n'existe aucun prince au monde qui ait reçu dans la sphère temporelle des titres aussi formels, une fonction aussi souveraine, une mission aussi étendue, une royauté aussi absolue et aussi universelle que Simon-Pierre dans l'ordre spirituel et dans la sphère des âmes.

## CHAPITRE II

### LE PAPE, D'APRÈS LA TRADITION

#### I

#### **Autorité de Pierre reconnue et exercée dès l'origine du christianisme.**

Les Apôtres ne se sont pas mépris sur les intentions et les ordres de leur Maître. On sait combien ils furent jaloux, susceptibles et pointilleux sur le fait de la primauté et cela jusqu'au dernier moment. L'on peut affirmer que jamais ils ne se seraient soumis à Simon, si Jésus-Christ lui-même ne l'eût positivement et clairement établi leur chef et leur pasteur. Or à partir du jour où le Sauveur est monté aux Cieux, avant même que le Saint-Esprit les eût transformés en d'autres hommes, apôtres et disciples, anciens et nouveaux, n'hésitent pas à reconnaître la supériorité de Pierre. Ouvrez les actes

des apôtres, vous voyez partout Simon le premier.

Il est le premier nommé dans l'énumération des apôtres qui se renferment dans le cénacle (1). S'agit-il de remplacer le traître Judas, c'est Pierre qui prend la parole et qui commande (2).

Au jour de la Pentecôte, à cette heure solennelle où commence l'Église, c'est Pierre, et cela devait être, qui le premier proclame devant cette immense multitude, rassemblée de tous les coins du monde, la royauté universelle de Jésus (3). C'est lui qui, à la porte du temple, guérit un boiteux et profite du rassemblement dont ce miracle est la cause, pour annoncer une seconde fois la nécessité de se soumettre à Jésus-Christ (4). C'est lui qui devant le grand prêtre Caïphe, et au milieu même de ce redoutable conseil par lequel Jésus fut condamné à mort, déclare hautement que ce Jésus est le Christ, et la pierre angulaire (5) du nouvel

(1) Act., I, 13.

(2) *Ibid.*, 15-21.

(3) Act., II.

(4) Act., III, 11, 12.

(5) Act., IV, 10, 11.

édifice religieux qui va dominer le monde. C'est lui qui, recevant la défense de parler et d'enseigner au nom de son Maître (1), oppose l'impossibilité du silence, par cette raison si simple et si haute que c'est à Dieu plutôt qu'aux hommes qu'il est juste d'obéir (2). Lorsque les gentils se présentent pour entrer dans l'Église, c'est à Simon Pierre (3) que le ciel même adressera l'homme juste et craignant Dieu qui a été choisi parmi les infidèles pour être le premier chrétien.

## II

### **Le premier concile.**

Enfin une grave discussion s'élève au sein de l'Église naissante. Les Juifs convertis prétendent imposer le joug de la circoncision à ceux des païens qui embrassent la foi de Jésus-Christ. Le

(1) Act., iv, 18.

(2) *Ibid.*, 19.

(3) Act., x, 5.

débat se prolonge et s'anime : *cum autem magna conquisitio fieret* (1), Pierre se lève : « Mes frères, dit-il, vous savez que, dès les temps antiques, Dieu a réglé parmi nous que ce serait de ma bouche que les nations recevraient l'évangile et la foi (2). » — Vous savez, *vos scitis* : c'est un fait avéré, reconnu de tous les Apôtres, de tous les Disciples. Ce fait, quel est-il ? C'est de la bouche de Simon Pierre que les nations doivent recevoir l'Évangile, et lorsque Pierre a parlé, il ne reste plus qu'à croire, *et credere*. Pierre a parlé, la foule se tait. *Tacuit autem omnis multitudo* (3).

Pierre n'est donc pas seulement le premier d'entre les Apôtres ; il est le prince, il est le chef, son droit est incontesté comme il est incontestable. Il ne s'agit plus que de savoir si Pierre n'a reçu le pouvoir supérieur que pour lui-même, ou s'il a dû avoir des successeurs et leur transmettre son autorité telle qu'il l'avait reçue du Sauveur.

(1) Act., xv, 7.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, 12.

## III

**Perpétuité du pouvoir conféré à Pierre.**

Nous insisterons peu sur ce point qui n'est contesté par personne. Quelques arguments très-courts et très-simples suffiront pour l'établir. D'ailleurs, tous les témoignages que nous alléguerons bientôt en faveur de la suprématie absolue de Pierre, regardent bien plus ce Pierre toujours vivant dans la personne des Papes, ses successeurs, que l'Apôtre particulier qui fut Simon, fils de Jean.

Les Apôtres ne sont plus, et les siècles roulent encore. Quand le Sauveur disait aux Disciples qui l'entouraient : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (1), » ce n'était donc pas à eux seulement qu'il s'adressait, mais en eux il voyait cette interminable série de leurs successeurs qui doit se poursuivre jusqu'à la fin des âges. Or c'est de la même manière que doivent s'entendre

(1) Matth., xxviii, 20.

toutes les promesses de durée faites par Jésus-Christ à ses Apôtres et à son Église, sinon les paroles divines n'ont pas de sens.

Ainsi, quand le Seigneur dit à Simon : « Tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront par contre elle, » il est évident que ces promesses ne se bornent pas à l'Apôtre Simon ; car alors il faudrait dire qu'à la mort de Pierre, le fondement de l'Église s'est écroulé, et avec lui l'Église ; or si, par le fait du martyre de son chef, l'Église a cessé d'exister, les portes infernales ont prévalu.

Nous avons démontré ailleurs que l'Église doit durer toujours ; cela établi, il faut que Pierre dure également toujours, puisqu'il est le fondement, qu'il tient les clefs, qu'il lui appartient de lier et de délier, que c'est à lui seul qu'a été promise l'infaillibilité dans la foi, que c'est à lui de raffermir ses frères, à lui de les paître, de les gouverner et de les défendre.

## IV

**Pierre ne meurt pas.**

Or Pierre n'a que deux manières de durer toujours : La première est de ne pas mourir. Mais l'histoire atteste qu'il est mort. Reste la seconde qui est de se survivre à lui-même dans la personne de ses successeurs.

Toute la question se réduit donc à savoir quel est le légitime successeur de Pierre. Mais il n'est qu'une voix pour proclamer que Pierre n'a pas et n'a jamais eu d'autre successeur légitime que le Pontife romain. Ce fait n'a jamais été contesté. Il va ressortir d'ailleurs évidemment des témoignages que nous allons citer.

## V

**Valeur du témoignage des Pères sur la question  
de la suprématie du Pape.**

Avant d'entendre le concert unanime et constant des docteurs et des conciles, il est bon d'en peser la valeur. Sur ce point de la supériorité de Pierre et des Évêques de Rome, ses successeurs, l'accord des Pères, des Patriarches, des Évêques, des conciles prend un caractère d'autorité plus frappant encore et plus décisif que sur tout autre sujet. Ce témoignage en effet est d'autant plus imposant ici qu'il est évidemment plus libre et plus désintéressé. Comment s'expliquer que des hommes de toute nation s'accordent à reconnaître pour chef suprême, pour lieutenant de Jésus-Christ, un homme comme eux, un homme appartenant à une nation qui est étrangère au plus grand nombre; que tant d'hommes, aussi éminents par le génie et par le savoir que par l'indépendance du caractère et par la fière

liberté du langage, leurs écrits sont là pour l'attester, que des hommes qui en ce monde n'espèrent rien et ne craignent rien, qui n'ont souci ni des menaces des tyrans, ni de la fureur des peuples, qui se rient de l'exil, de la spoliation, des fers, des supplices, de la mort, des hommes qui, lorsqu'il s'agit seulement de changer un iota à l'Évangile, sont prêts à résister à toutes les forces et à toutes les fraudes combinées de la puissance impériale et du génie sophistique, comment, dis-je, supposer que des hommes aussi forts, aussi libres, aussi grands, aient jamais pu s'accorder à reconnaître l'autorité suprême et infaillible sur les âmes, sur les esprits, sur les consciences, sur le dogme, sur la morale, sur la conduite générale de l'Église, à un collègue qui n'aurait pas reçu de Jésus-Christ lui-même ce droit et ce pouvoir.

Ni la peur, ni l'intérêt, ni la faveur, ni la politique, ni l'ignorance n'ont pu inspirer cet accord entre des personnages si évidemment supérieurs. Rien de tout cela n'a pu les déterminer à se soumettre à un homme, qui, s'il n'est pas en effet le lieutenant de Jésus-Christ, n'a rien à leur promettre,

rien à leur donner, rien à leur enseigner, rien non plus à leur imposer ni par la crainte, ni par la menace; car, dépouillé du titre de Vicaire de Jésus-Christ, est-il rien au monde de plus faible que le vieillard du Vatican? Cette observation faite, écoutons les saint Pères.

## VI

### **Saint Cyprien.**

Citons d'abord saint Cyprien, son témoignage ne saurait être suspect, car ce saint ne s'est montré que trop rude et trop libre à l'égard du Pontife dans une question dont nous n'avons pas à parler ici.

Des Africains schismatiques s'étaient rendus à Rome, dans l'espoir de surprendre par leurs intrigues quelque approbation du Saint-Siège. Cyprien en avertit le Pape Corneille et, dans sa lettre, il exprime en ces termes le sentiment des chrétiens de son temps sur l'autorité du Pape. Ils osent, écrit-il

en parlant des schismatiques, ils osent se rendre auprès du siège de saint Pierre, et se présenter à l'Église principale qui est la source et la base de l'unité sacerdotale (1).

Déjà nous avons ici trois assertions.

I. Cyprien appelle le siège épiscopal de Rome LA CHAIRE DE SAINT PIERRE. C'est donc un fait reconnu et attesté que le Pontife romain est le successeur du Prince des Apôtres.

II. L'évêque de Carthage donne à Rome le titre D'ÉGLISE PRINCIPALE, ECCLESIAM PRINCIPALEM, et principale, dans ce sens qu'elle dirige les autres, qu'elle en est le fondement, ainsi qu'il l'explique en déclarant que,

III. C'est d'elle que procède l'unité du sacerdoce chrétien. Otez Rome, vous avez autant d'églises particulières et séparées que d'évêques ; il n'existe plus de lien qui les unisse, plus de principe et de centre commun qui les maintienne, parce qu'il n'est plus de chef qui les préside, qui les dirige et

(1) « Navigare audent ad Petri cathedram atque ad ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est. »

qui les confirme dans l'unité d'une même foi. Telle est la pensée du saint docteur, comme il est évident d'après ce qu'il ajoute : Et ils ne pensent pas (les schismatiques), que ce sont ces Romains dont la foi a été louée et célébrée par l'Apôtre, ces Romains auprès desquels l'erreur en matière de foi ne saurait trouver accès (1).

Voilà donc l'infaillibilité de l'Église romaine proclamée. Il est vrai que Cyprien parle des Romains en général, sans désigner spécialement le Pape ; mais d'où peut venir aux membres de l'Église particulière de Rome ce privilège d'infaillibilité, si ce n'est de l'honneur insigne qu'ils ont d'être plus immédiatement gouvernés par le successeur de celui pour qui le Seigneur a demandé l'indéfectibilité dans la foi ?

Du reste, le même Père s'exprime plus explicitement encore dans son *Traité sur l'unité de l'Église*.

La primauté est donnée à Pierre, dit-il, afin de

(1) « Nec cogitant eos esse Romanos (*quorum fides Apostolo prædicante laudata est*), ad quos perfidia habere non possit accessum. » (*Ad Cornelium*, ep. LV.)

montrer que l'Église de Jésus-Christ est une et qu'il ne s'y trouve qu'une seule chaire (1).

Ce n'est donc pas une simple primauté d'honneur, c'est une primauté de juridiction, de gouvernement, d'enseignement. Car il n'est que ce genre de principat qui puisse assurer dans l'Église l'unité sociale et doctrinale.

C'est ce qui ressort avec plus d'éclat encore de la magnifique déclaration qu'ajoute le saint docteur : Le pontife romain est juge à la place de Jésus-Christ et, d'après les enseignements divins, tous ses frères dans l'épiscopat doivent lui obéir ; et ainsi il n'est qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une Église, qu'une seule chaire fondée sur Pierre par la voix même du Seigneur (2). Après une explication aussi complète et aussi solennelle on ne saurait plus rien ajouter.

(1) « Primatus Petro datur ut una Christi ecclesia et cathedra una monstretur. »

(2) « Romanus Pontifex est iudex vice Christi, cui, secundum magisteria divina, obtemperare debet fraternitas universa, et Deus unus est, et Christus unus, et una ecclesia, et cathedra una super Petrum Domini voce fundata. » Epist. XL.

## VII

**Saint Jérôme.**

Après saint Cyprien écoutons saint Jérôme. Celui-ci n'est qu'un simple prêtre, mais il n'est pas plus suspect de faiblesse ou de flatterie que le rude évêque de Carthage.

Entre les douze Apôtres, écrit le saint docteur, un seul est choisi, afin que l'Église, ayant un chef, soit préservée de tout prétexte de schisme et de division (1).

L'unité de chef dans l'Église ne pouvait être plus clairement affirmée ; mais quel est ce chef ? saint Jérôme nous le dira. Il écrit en ces termes au Pape Damase : C'est chez vous seulement que l'héritage de nos pères, c'est-à-dire la doctrine sacrée, se conserve sans corruption (2).

(1) « Inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tolleretur occasio. » (*Contra Jovin.*, lib. I.)

(2) « Apud vos solos incorrupta patrum servatur hereditas. »

Le saint docteur fait allusion à l'indéfectibilité promise au seul Prince des Apôtres. Or, pourquoi est-ce auprès du Pape Damase seul que se conserve intact le dépôt de la sainte tradition? Ah! c'est que Damase est le successeur du pêcheur. Écoutons encore Jérôme: Je parle avec le successeur du pêcheur et avec le disciple de la croix. Moi qui ne reconnais d'autre chef, d'autre guide, d'autre maître que Jésus-Christ, je m'associe par l'union la plus étroite à votre béatitude, c'est-à-dire à la chaire de Pierre (1).

Ainsi, d'après saint Jérôme dont il serait difficile de contester l'érudition, Damase est le successeur du pêcheur, et la chaire qu'il occupe est précisément celle de saint Pierre.

Vous avez entendu avec quelle noble fierté le solitaire de Bethléem déclare qu'il ne reconnaît pas d'autre chef que le Christ: *Ego nullum primum, nisi Christum, sequens.*

Et cependant cet homme si libre et si peu servile

(1) « Ego nullum primum, nisi Christum, sequens, beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communionem consocior. »

s'attache au Pape Damase, il se tient à lui et se fait gloire de parler comme il parle : *cum successore piscatoris loquor*. C'est que Damase est assis sur le siège de Pierre, et Jérôme n'ignore pas que c'est sur cette pierre que repose l'Église : *super illam petram ædificatam Ecclesiam scio*. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison, n'est qu'un profane, et malheur à celui qui se trouve hors de l'arche du véritable Noé, car il périra victime des flots de ce déluge d'erreurs qui ne cessent de régner dans le monde (1).

## VIII

### **Saint Ambroise.**

Saint Ambroise est assez connu par sa fermeté en face de Théodose, et par son indépendance vis-à-vis d'autres empereurs plus menaçants et de

(1) \* Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est; si quis in arca Noe non fuerit, peribit regnante diluvio. »

ministres impériaux dont il fallait tout craindre. Ambroise fut un grand de l'empire, il avait été gouverneur de la cité où résidait alors la cour d'Occident. Devenu Évêque de cette même ville de Milan, il semble qu'il eût pu contester la primauté au siège de Rome et la revendiquer pour la nouvelle résidence des Césars dont lui Ambroise se trouvait le chef spirituel. Mais non, Ambroise sait que l'Évêque de Milan n'est pas le successeur de Pierre, que ce n'est pas à Milan que le Prince des Apôtres a fixé son siège. Loin de réclamer, sinon quelque primauté, du moins une certaine indépendance pour le siège qu'il occupe lui-même, c'est Ambroise qui, commentant les paroles du Sauveur à Simon : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, » c'est Ambroise qui ajoute cette énergique et sublime conclusion, devenue comme proverbiale dans la bouche de tous les catholiques : **DONC OÙ EST PIERRE, LÀ EST L'ÉGLISE, UBI ERGO PETRUS, IBI ECCLESIA.** Comme s'il eût dit : Pierre est à Rome, donc à Rome est l'Église, ou l'Église est romaine.

## IX

**Saint Augustin.**

Mais Ambroise a eu un disciple qui lui fut supérieur par le génie et par la science, sans lui céder en rien pour l'indépendance du caractère et pour la sainte liberté du langage. Assurément, si jamais il fut quelqu'un qui pût être tenté de se passer de l'autorité de l'Évêque de Rome et de trancher par lui-même les hautes questions du dogme et de la morale, ce fut le grand et sublime Augustin. Il dut lui être difficile d'ignorer que nul, de son temps, ne pouvait lui disputer la palme du savoir et de l'intelligence. Sûr d'écraser par la seule force de son incomparable génie tous les sophismes que lui opposerait l'esprit d'erreur et de mensonge, il pouvait du moins se dispenser de recourir à l'autorité d'un Pontife qui, à ne voir que l'homme, lui était évidemment très-inférieur au point de vue intellectuel. Augustin d'ailleurs n'est-il pas Évêque, lui

aussi ? Il est Évêque, mais Évêque d'Hippone, et quelles que puissent être l'autorité de son érudition et l'étonnante portée de son œil d'aigle, l'Évêque d'Hippone, en ce qui touche les choses de la foi, reconnaît une autorité supérieure, celle de Rome. Pourquoi ? Il le dira lui-même. « Ce qui me retient dans l'Église catholique, c'est cette succession des prêtres qui, remontant au siège même de l'apôtre Pierre, s'est poursuivie jusqu'au présent épiscopat (1).

Il est clair qu'ici Augustin a en vue l'Évêque de Rome, seul successeur de l'apôtre saint Pierre. Du reste, si sa pensée avait besoin d'une déclaration plus expresse, on la trouverait dans ces autres paroles : « C'est dans l'Église romaine que s'est toujours maintenu le principat de la chaire apostolique (2). »

Et d'où vient donc qu'un génie si haut et si sûr

(1) « In Ecclesia catholica me tenet ab ipsa sede Petri apostoli . . . usque ad præsentem episcopatum successio sacerdotum. » (*Contra Ep. fund.*, cap. iv.)

(2) « In romana Ecclesia semper apostolicæ cathedræ viguit principatus. »

semble éprouver le besoin de se tenir au siège de Pierre. C'est que ce siège est la pierre que ne sauraient vaincre les orgueilleuses puissances de l'en-  
er. *Petri sedes ipsa est petra quam non vincunt superbæ inferorum portæ.* Aussi, quand, sur le champ de bataille, Augustin rencontre de ces adversaires qui ont le triste privilège de puiser dans l'obstination d'un esprit étroit et d'un cœur faux une force capable de résister aux lumières comme aux foudres du génie, c'est à Rome qu'il porte sa cause, c'est à Rome qu'il cite les ennemis de la foi, c'est de Rome qu'il attend un jugement suprême et sans appel, et lorsque Rome a parlé, lorsque le successeur de Pierre a décidé, Augustin triomphe. Jusque-là, quelque certain qu'il fût de la vérité de sa doctrine et de la force de ses raisons, il semblait hésiter sur l'issue du combat, et l'on eût dit qu'il n'osait s'attribuer la victoire. Rome a parlé, la cause est finie. Toute discussion désormais serait inutile et téméraire. ROMA LOCUTA EST, CAUSA FINITA EST. Encore un de ces mots qui, comme celui d'Am-  
broise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, encore, dis-je, un

de ces mots qui demeurent, et que les siècles ne font que confirmer.

## X

### **Saint Cyrille d'Alexandrie.**

Trois ou quatre hommes du caractère de ceux que nous venons de citer suffisent pour constater l'enseignement de l'Église sur l'autorité pontificale. Nous ne laisserons pas d'ajouter encore quelques témoignages qui sont si complets, que nous ne pouvons résister au plaisir de les reproduire. Ce sera d'abord un patriarche d'Alexandrie, le grand saint Cyrille, qui s'exprime en ces termes : Demeurons unis, comme les membres à notre chef, au trône apostolique des Pontifes romains ; c'est à ce siège que nous devons demander ce qu'il faut croire, ce qu'il faut tenir, le vénérant et l'interrogeant avant tous les autres docteurs et de préférence à tous, parce que c'est à lui de reprendre, de corriger, de statuer, de régler, de délier, de lier, au lieu et place de

celui qui l'a posé comme, pierre fondamentale.

C'est à Pierre et à ses successeurs et à nul autre qu'à Pierre, mais à lui seul, que le Sauveur a confié la plénitude de ce qui lui appartenait en propre. En présence de Pierre, tous courbent le front, et cela de droit divin, et les primats du monde lui obéissent comme au Seigneur Jésus lui-même (1). Ces paroles sont trop claires pour avoir besoin d'explication.

## XI

### **Saint Optat de Milève.**

L'on en peut dire autant des assertions suivantes qui sont de saint Optat de Milève. Pour le bien de l'unité, Pierre seul a reçu les clefs du royaume des

(1) « Ut membra maneamus in capite nostro, apostolico throno Romanorum Pontificum, a quo nostrum est quærere quid credere et quid tenere debeamus, ipsum venerantes, ipsum rogantes præ omnibus, quoniam ipsius est reprehendere, corrigere, statuere, disponere, solvere et ligare, loco illius qui ipsum ædificavit. — Petro et ejus successoribus plenissime commisit, et nulli alii quam Petro quod suum est plenum, sed ipsi soli commisit. — Petro omnes jure divino caput inclinant, et primates mundi tanquam ipsi Domino Jesu obediunt. » (In Joan., lib. XII, c. LXIV.)

cieux afin de les communiquer aux autres (1).

On ne pouvait mieux marquer l'origine et le principe unique du pouvoir et de la juridiction que possèdent les autres ministres de l'Église. Tout part de Jésus-Christ, tout passe par les mains de Pierre, toute puissance spirituelle qui ne vient pas de celui qui seul a reçu les clefs, est de nulle valeur, de nul effet, ou plutôt n'existe pas. Le même saint exprime la même doctrine avec plus de force encore dans ses livres contre Parménion; et il est à remarquer qu'il parle avec une assurance qui montre assez que son témoignage n'est que l'expression du sentiment et de la conviction universelle.

Il n'existe qu'une chaire, écrit-il à Parménion, et tu n'oserais nier que tu sais fort bien que c'est Pierre qui le premier a établi sa chaire dans la ville de Rome, et qu'ainsi cette chaire fut le siège du chef de tous les apôtres qui est Pierre (2). Et il est appelé Pierre,

(1) « Bono unitatis B. Petrus claves regni cœlorum communicandas cæteris solus accepit. »

(2) « Cathedra una est, et negare non audes scire te Petro primum in urbe Roma cathedram esse collocatam, ubi sederit omnium apostolorum caput, Petrus. — Inde Cephas appellatur in quo

parce que c'est en s'appuyant sur lui seul que tous gardent l'unité de chaire ou d'enseignement; et ainsi les autres apôtres n'ont point à revendiquer chacun une chaire particulière. C'est donc se déclarer schismatique et pécheur que d'élever une autre chaire contre cette chaire unique.

## XII

### Les Papes.

Si nous citions l'autorité d'un Pape attestant l'autorité du Pape, il semblerait, au premier abord, que nous tournons dans une sorte de cercle vicieux. Et toutefois, lorsqu'un Pape proclame la suprême puissance du Pape, disons mieux : lorsqu'un Pape s'attribue à lui-même le pouvoir souverain dans l'Église, de deux choses l'une : ou bien il faut fermer l'oreille à ses discours, protester contre son audace

uno cathedræ unitas ab omnibus servaretur, nec cæteri apostoli singulas sibi quisque defenderent, ut jam schismaticus et peccator esset qui contra singularem cathedram alteram collocaret. » (*Contra Parmen.*, lib. II.)

et résister à ses usurpations téméraires, ou il faut l'entendre, l'accepter, le croire et obéir. En effet, il se trompe et il en impose, ou bien il dit vrai.

S'il se trompe, s'il en impose, comment expliquer le silence, l'approbation, l'obéissance de tant de prélats et de fidèles, de tant de docteurs et de saints, incapables de se laisser séduire ou intimider ? Donc quand ils parlent et qu'ils agissent comme souverains spirituels de l'Église, comme supérieurs à tous les pasteurs, prêtres, évêques, patriarches même, quand ils prononcent comme infaillibles dans la foi, les Papes ne se trompent pas, ils n'en imposent à personne. Je n'en veux qu'une seule preuve, et celle-là me suffit.

Voilà dix-huit siècles que les Papes parlent et agissent de la sorte, et voilà dix-huit siècles que peuples et rois, fidèles et pasteurs, laïques et clercs, prêtres et évêques, docteurs et saints, tous se font un honneur et un devoir d'accepter sans examen, sans hésitation, toutes les décisions pontificales concernant le dogme, la morale et la discipline universelle de l'Église. Il faut en convenir, si un Pape s'est trompé

en s'arrogeant un pareil pouvoir, il ne s'est pas trompé seul. Deux cent soixante évêques de Rome ont partagé son illusion. Et si tous les Papes furent trompés ou trompeurs, il faut encore avouer que le nombre de leurs complices ou de leurs dupes est fait pour perpétuer longtemps encore le mensonge ou l'illusion. Car ce ne sont pas seulement les deux cent soixante successeurs de Pierre qui ont donné dans cette hallucination, ce sont tous les fidèles, tous les prêtres, tous les évêques du monde entier, qui, depuis dix-huit siècles, partagent et subissent cette étrange fascination. On pourra nous citer des exceptions, des protestations isolées, mais ce sera, ici l'hérésie, là le schisme, ce sera d'une part le protestantisme, de l'autre le jansénisme, plus loin quelques voix timides ou intimidées. Hérésie ou schisme, protestants, jansénistes ou prélats courtisans, tout cela se ressemble et se tient trop, quand il s'agit du Pape, et tous ensemble sont trop peu nombreux pour compter en présence de l'immense et constant accord de la grande voix catholique.

## XIII

**Saint Léon le Grand.**

Il y a des siècles que saint Léon le Grand, dans le troisième sermon qu'il prononça sur son élévation à la chaire pontificale, s'exprimait en ces termes, et aucune voix catholique ne s'est encore permis de réclamer : « Dans le monde entier Pierre seul est choisi pour être préposé et à l'assemblée universelle des nations, et à tous les apôtres, et à tous les pasteurs de l'Église, et ainsi, bien qu'il se trouve dans le peuple de Dieu un grand nombre de prêtres, tous sont immédiatement régis par Pierre, afin d'être par cela même régis principalement par Jésus-Christ lui-même (1). »

(1) « De toto mundo unus Petrus eligitur, qui et universarum gentium vocationi (\*) et omnibus apostolis cunctisque Ecclesie pastoribus præponatur, ut quamvis in populo Dei multi sacerdotes sint, omnes tamen proprie regat Petrus quos principaliter regat et Christus. » (Serm. III. *De ass. sua ad Pontif.*)

(\*) Ἐκκλησία en grec signifie proprement *appel (evocatio, concio)* ; en traduisant ce texte nous avons rendu *vocatio* par *assemblée*.

## XIV

**Le Concile de Florence.**

Plus haut nous disions que nul n'a protesté contre ce langage aussi net que solennel ; or , non-seulement aucune réclamation ne s'est fait entendre, mais la voix des conciles s'est élevée pour proclamer la suprême autorité du Pontife romain. Écoutons la définition du concile œcuménique de Florence : Nous définissons, disent les Pères assemblés, qu'au Saint-Siège apostolique et au Pontife romain appartient la primauté sur l'univers entier, et que ce même Pontife romain est le successeur du B. Pierre, prince des apôtres, qu'il est le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église entière, le père et le docteur de tous les chrétiens, et que c'est à lui que, dans la personne du B. Pierre, a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle (1).

(1) « Definimus sanctam Apostolicam Sedem, et Romanum Pon-

Contre une définition si imposante, qui n'est après tout que l'écho de la tradition universelle et de la croyance comme de l'enseignement de tout ce qu'il y eut jamais dans l'Église d'hommes éminents par l'indépendance du caractère, par l'élévation du génie, par la sûreté de la doctrine, par la sainteté de la vie, contre une déclaration si nette et si précise, que peut-on opposer ? La déclaration de quelques évêques, assemblés par les ordres d'un roi alors irrité contre un Pape qui avait osé résister aux empiétements d'un ministre des finances royales sur les droits les plus incontestables du clergé. Mais que peuvent ces quelques voix inspirées par la peur contre le concert unanime des siècles, des peuples et des chefs catholiques ?

*tificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Romanum Pontificem esse successorem B. Petri, principis apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere, et ipsi, in B. Petro, pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam, a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse. »*

## XV

**Saint Thomas et la raison théologique.**

Nous devrions nous arrêter ici et conclure ; mais, au risque de nous répéter, nous suivrons la marche si simple et si sage des théologiens. A leur exemple nous avons d'abord invoqué l'Écriture, puis la tradition. Cette double autorité est, sur le point qui nous occupe, fondamentale et décisive ; car ce n'est pas d'un principe de raison qu'il s'agit, mais d'un fait de droit divin révélé ; toute la question est de savoir à qui, dans l'Église, Jésus-Christ a confié le pouvoir spirituel, et quelles bornes il a données à cette puissance. Pour suivre le procédé de l'École, à la série des témoignages qui établissent la suprématie pontificale, nous ajouterons les preuves que l'on nomme les *raisons théologiques*, et nous les emprunterons au prince des théologiens scholastiques, à saint Thomas ; ce sera en même temps ajouter un témoignage de plus à ceux que nous avons allégués.

L'École ne saurait être suspecte de servilisme. Au moyen âge les docteurs catholiques nous apparaissent aussi libres et, s'il est permis de parler ainsi, non moins fiers sur leurs chaires que les seigneurs féodaux dans leurs manoirs et sur leurs destriers. Il suffit en particulier de lire l'enseignement de saint Thomas sur le pouvoir des princes, pour s'assurer qu'alors on ne comprenait pas grand'chose à ces théories de despotisme que l'on a vues depuis sortir du cerveau des légistes. Or voici comment saint Thomas raisonne sur l'autorité du Pape :

« Lorsque plusieurs gouvernements sont subordonnés à un seul but, il faut au-dessus de ces pouvoirs secondaires une autorité universelle. Sans cela il n'existerait entre eux ni lien ni unité. L'Église entière étant donc un seul corps, la conservation de l'unité exige qu'au-dessus de la puissance épiscopale qui régit chaque Église particulière, il y ait un pouvoir chargé de gouverner l'Église entière, et ce pouvoir est celui du Pape, *et hoc est potestas Papæ*. Aussi ceux qui osent nier ce pouvoir sont-ils appe-

lés schismatiques, parce qu'ils déchirent l'unité de l'Église (1). »

Et puisque nous avons invoqué le raisonnement du prince de l'École aussi bien que son autorité, qu'il nous soit permis de citer un autre témoignage du même saint Docteur. Il se demande à qui revient le droit de donner un symbole, c'est-à-dire une déclaration authentique et officielle de la foi catholique. Écoutons la solution, et surtout la raison qui motive la réponse.

« La composition du symbole s'est faite dans un concile général. Or ces sortes de conciles ne peuvent être assemblés que par l'autorité du souverain Pontife. Donc la confection du symbole appartient à l'autorité du souverain Pontife. » Puis le saint développe sa pensée : « Il n'est besoin de nouveaux symboles que pour écarter les erreurs qui viennent à surgir. Le pouvoir de donner un symbole revient donc à celui qui possède le pouvoir de déterminer finalement ce qui est de foi et ce qui doit être tenu

(1) S. Thom. *Sum.*, *Suppl.*, q. 40, art. 6. Voyez l'article entier à l'Appendice, note vi.

incontestablement comme tel par tous les chrétiens. Mais ceci appartient à l'autorité du souverain Pontife qui doit prononcer sur les questions plus graves et plus difficiles de l'Église. Et en effet, le Seigneur a dit à Pierre qu'il avait établi souverain Pontife : J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne manque pas, et toi, après ta conversion, affermis tes frères. Le motif de cette disposition est l'unité de foi qui doit régner dans l'Église entière, selon ces paroles que l'Apôtre adresse aux Corinthiens : Dites tous la même chose, et qu'entre vous il n'y ait pas de divisions. Or cette unité ne peut subsister qu'à la condition que les questions qui peuvent s'élever au sujet de ce qu'il faut croire, seront résolues et tranchées par celui qui est à la tête de toute l'Église. C'est pour cela qu'il n'appartient qu'au souverain Pontife de donner de nouveaux symboles, ainsi que de régler tout ce qui peut concerner l'Église entière, comme serait, par exemple, la convocation d'un concile général, et autres objets de ce genre (1). »

(1) S. Thom. *Sum.* 2<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>, q. 1, art. 10. Voyez le texte latin à l'Appendice, note VII.

## XVI

**Valeur de l'autorité du moyen âge en cette  
matière.**

Dans la simplicité seule de la solution que nous venons de traduire, il y a toute une démonstration, indépendante des raisons mêmes qui appuient, expliquent et confirment la réponse du saint Docteur. On sent qu'il s'agit d'une vérité reconnue et admise sans contestation. Parcourez la *Somme* entière, vous n'y rencontrerez pas le moindre effort en faveur de la suprématie du Pape. Il en est ainsi au reste de la question de l'Église même. Aujourd'hui un cours de théologie est incomplet, s'il ne comprend pas un traité entier sur l'Église et une série de chapitres sur le Pape. Au temps de saint Thomas, il eût été superflu de prouver ce dont nul ne doutait. La simple assertion du droit pontifical, avec une explication courte et claire, suffisait pour rappeler à tous ce que tous savaient. Et c'est cette

simplicité même qui donne tant de poids au témoignage de la théologie du moyen âge. Voilà donc toute une société qui admet comme un fait indubitable que, de droit divin, le Pape possède seul et sans partage la plénitude de l'autorité spirituelle sur l'Église entière. Nous savons qu'une certaine école de philosophes, dont le chef a été M. Cousin, aime à représenter le moyen âge comme l'époque où triompha le principe d'autorité (1) ; mais nous savons aussi qu'une autre école, tout aussi imposante et non moins impartiale, se plaît à voir dans cette même époque du moyen âge le triomphe de la liberté et de l'indépendance. La vérité se trouve entre les extrêmes. Il est vrai qu'en principe et en

(1) La philosophie du dix-huitième siècle n'est pas autre chose que la victoire définitive de l'esprit de liberté sur le principe de l'autorité qui constitue la philosophie du moyen âge. (V. Cousin, *Histoire de la philosophie au dix-huitième siècle* (1829), 3<sup>e</sup> leçon.)

Le moyen âge n'est pas autre chose que le règne absolu de l'autorité ecclésiastique, dont les pouvoirs politiques ne sont que les instruments plus ou moins dociles. La scholastique, ou philosophie du moyen âge, n'est de son côté autre chose que l'emploi de la philosophie comme simple forme au service de la foi, et sous la surveillance de l'autorité religieuse. (*Idem. ibid.*, 9<sup>e</sup> leçon.)

droit, jamais l'autorité ne fut plus universellement reconnue et respectée qu'au moyen âge ; et cependant jamais, en fait et en pratique, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre religieux, soit dans dans l'ordre scientifique, l'esprit d'indépendance et la liberté des caractères ne furent plus communs et plus prononcés qu'aux siècles dont nous invoquons le témoignage en faveur de la suprématie pontificale. Il suffit, pour s'en convaincre, de nommer les saint Grégoire VII et les Innocent III, les saint Anselme et les saint Thomas Becket, les saint Bernard, les Albert le Grand et les saint Thomas d'Aquin, les Guillaume le Conquérant, les Robert Guiscard, les Philippe-Auguste, les Richard Cœur-de-lion et les saint Louis, les Frédéric Barberousse et les Henri IV d'Allemagne, les Arnaud de Brescia, les Abélard et les Gilbert de la Porrée. Ces noms, empruntés à tous les drapeaux et pris dans tous les genres, ne représentent pas assurément une époque de servilisme. C'est la lutte perpétuelle, c'est l'indépendance partout. Et toutefois, ces fiers courages, ces hardis lutteurs, parmi lesquels on peut distin-

guer d'audacieux révoltés, tous, bon gré mal gré, ne servent qu'à confirmer le triomphe du principe d'autorité, du droit suprême et divin des Pontifes de Rome. Nous pouvons nous en tenir au témoignage d'une époque aussi libre.

## XVII

### **Qui conteste la suprématie des Papes?**

Viennent un Philippe le Bel avec ses légistes, un Luther, un Calvin avec leurs réformes prétendues, un Henri VIII avec ses maîtresses, un Louis XIV avec son Colbert et sa régale, un Joseph II avec ses mesquines tracasseries ; viennent parlements, jansénistes et philosophes : il est trop tard.

Vous ne persuaderez pas au monde que jusqu'au temps où un roi concussionnaire osa se porter aux derniers excès contre l'autorité papale, représentée alors par le vénérable Boniface VIII, vous ne persuaderez pas, dis-je, que jusqu'à Philippe le Bel, la chrétienté n'avait compté dans son sein que des

princes esclaves, que des prélats serviles, que des docteurs ignorants, et que les Papes ont pu ainsi, de leur propre chef, s'imposer sans réclamation aux peuples et aux rois, aux fidèles et aux Évêques. On sait d'ailleurs pourquoi certains personnages et certaines classes d'hommes se sont pris tout d'un coup à contester à la papauté ses droits les plus incontestables.

Si la jalousie, si la cupidité, si l'ambition, si d'autres penchants plus bas n'eussent rencontré dans les Papes une invincible résistance, personne n'eût songé à discuter leur puissance.

---

## CHAPITRE III

### LE PAPE ET SA SUPRÉMATIE

#### I

##### **Lequel est supérieur du Pape ou du Concile.**

La suprématie du Pape est plus que démontrée. Mais il nous faut répondre à ceux qui demandent si le Pape est supérieur au concile, ou si c'est le concile qui est supérieur au Pape. Cette question revient à celle-ci : Lequel des deux, de la tête ou du corps, est supérieur à l'autre. En effet le seul énoncé du problème sonne faux. On distingue et l'on sépare ici deux choses inséparables. Quand je compare la tête et le corps, je ne puis dire : l'un et l'autre. La tête n'est pas autre chose que le corps, dont elle est la partie principale et dominante, et le corps n'est pas autre chose que la tête ; il n'en est ni distinct, ni séparé ; il ne peut même en être séparé

qu'il ne perde par le fait une partie de lui-même, et une partie sans laquelle il ne peut vivre. La tête est supérieure, non pas au corps, puisqu'elle est elle-même du corps, mais au reste du corps, aux autres membres, qui tous ensemble ne la valent pas, ne l'égalent pas, bien loin de pouvoir la dominer, la régir, la gouverner et surtout la déposer.

Il en est de même de l'Église toute entière, comparée au Pape. Vous ne pouvez pas mettre d'un côté l'Église et de l'autre le Pape, ce serait tuer l'un et l'autre. Il n'y a pas de Pape sans l'Église, et pas d'Église sans le Pape.

## II

### **Le Concile est-il la représentation de l'Église?**

Qu'est-ce que le concile? le concile œcuménique ou universel, le seul dont il puisse être ici question? C'est, dit-on, la représentation de l'Église universelle. Je ne le pense pas; c'est tout au plus la représentation des Evêques. Seuls les Evêques ont

autorité dans un concile, à l'exclusion absolue des laïques, qui n'y ont aucun pouvoir, et même à l'exclusion des simples prêtres, qui, quelque savants qu'ils puissent être, n'ont, dans le concile, hors le cas où ils représentent un Evêque, aucun droit de suffrage, aucune autorité, dès qu'il s'agit de prononcer sur le dogme, de porter des canons ou de lancer des anathèmes.

Mais admettons que le concile œcuménique soit la représentation universelle de l'Église. Comme il n'est pas d'Église sans le Pape, sans le Pape il n'est pas de concile. Mais ici la réciprocité n'est plus vraie, comme elle l'était, quand, au lieu du concile, nous disions l'Église. Car s'il n'y a pas de Pape sans l'Église, il peut y avoir un Pape, et l'on en voit habituellement un, sans cette assemblée de l'Église que l'on nomme concile. Ainsi pas de concile sans le Pape ; mais le Pape peut être, et il est, sans le concile.

## III

**Le Concile sans le Pape.**

Assurément des Évêques, des docteurs peuvent s'assembler, sans avoir été convoqués par le Pape, sans être présidés par lui; ils peuvent porter des décisions, lancer des anathèmes, sans que le Pape les confirme et les sanctionne. Mais cette assemblée ne sera ni l'Église, ni une partie de l'Église, ni une représentation de l'Église. Il me semble voir les dix doigts de la main séparés de la tête, et par cela même du corps entier, et qui prétendent être quelque chose... mais commencez donc par remuer! Séparés de la tête, vous ne le pouvez pas, vous êtes impuissants, vous êtes morts et, comme membres, vous êtes nuls.

## IV

**L'édifice sans le fondement.**

La question d'ailleurs est résolue par chacune des paroles que le Sauveur a prononcées pour instituer son Église. Tu es Pierre, dit-il à Simon, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Donc toute assemblée, tout concile qui ne repose pas sur Pierre, n'est pas l'Église de Jésus-Christ ; il n'en fait pas même partie. Aussi les portes de l'enfer sont-elles assurées de prévaloir contre toute personne, toute réunion, qui ne craint pas de se fonder sur elle-même ou sur tout autre que Simon Pierre.

Otez le fondement, l'édifice croule, les remparts les plus solides, les colonnes les plus fermes ne sont plus qu'un monceau de ruines. Au contraire, que telle colonne, que toutes les colonnes même, que l'édifice entier vienne à s'écrouler, le fondement n'en est pas même ébranlé.

Appliquez la comparaison. Rome a parlé. Quand

je dis Rome, j'entends le Pape. Que les peuples et les rois, que les fidèles et les prélats, réunis ou dispersés, ajoutent ou n'ajoutent pas à la définition romaine l'approbation expresse ou tacite de leur consentement, le refus ou l'accession du reste de l'Église ne saurait pas plus accroître qu'amoindrir la solidité de la parole fondamentale. Cette parole du Pape est la pierre et la base de l'infaillibilité catholique. Si vous ne consentez pas, si vous n'êtes pas d'accord avec Pierre, ce n'est pas lui qui se trompe, c'est vous ; ce n'est pas lui qui croulera, c'est vous. — Consentez-vous, êtes-vous d'accord, pensez-vous, parlez-vous comme Pierre ? Tout change ; par votre consentement, ou plutôt par votre soumission, vous devenez infallible, mais infallible par l'infaillibilité de Pierre, et non par la vôtre. Or ceci s'adresse à quiconque n'est pas le Pape, à tous les fidèles, à tous les Évêques, à tous les Patriarches, dispersés, ou réunis en concile. Les circonstances de nombre ou de collection n'y font absolument rien.

## V

**Les clefs.**

Poursuivons avec le Sauveur. Je te donnerai, dit-il à Pierre, les clefs du royaume des Cieux.

Réunis ou dispersés, fidèles ou prélats, laïques ou prêtres, nous ne pouvons entrer, si Pierre n'ouvre. Ce n'est pas à nous qu'a été confié le pouvoir des clefs, et si nos pasteurs y ont quelque part, c'est de Pierre seul qu'ils ont reçu cette participation. Mais en communiquant les clefs, Pierre ne les perd pas pour lui-même, pas plus que le maître ne perd sa science et la supériorité de son enseignement en communiquant à ses disciples une partie de ce qu'il sait ; pas plus qu'un roi ne perd le droit de rendre la justice par lui-même, ou de diriger ses armées en personne, lorsqu'il confère au magistrat la puissance de juger ou au général le pouvoir de commander ses soldats.

## VI

**Le pouvoir de lier.**

Jésus dit à Pierre : Tout ce que tu auras lié, sera lié ; ce que tu auras délié, sera délié. — Réunissez-vous, princes du monde ou de l'Église, liez et déliez autant qu'il vous plaira. Pierre peut lier tout ce que vous avez délié, il peut délier tout ce que vous avez lié. Mais vous, séparés ou rassemblés, vous ne pouvez ni le lier lui-même, ni lier ce qu'il délie, ni délier ce qu'il a lié.

## VII

**Qui est infallible ?**

J'ai prié pour toi, dit encore le Sauveur s'adressant à Pierre seul, afin que ta foi ne souffre aucune défaillance, et toi, après ta conversion, affermis tes frères. Cette infallible fermeté dans la foi, Jésus-

Christ ne l'a demandée pour aucune assemblée, pour aucun Évêque, pour aucun apôtre, si ce n'est pour Pierre seul. Que tous les Évêques du monde s'assemblent, qu'ils s'accordent et s'unissent, qu'ils prononcent et qu'ils décident, leur décision ne saurait être irréformable tant que Pierre ne l'a pas confirmée. Tous, fidèles, prêtres, docteurs, Évêques, Archevêques, Primats et Patriarches, sont capables de faillir ; le concile le plus nombreux peut chanceler, il peut errer (cela s'est vu); ce n'est pas pour eux que Jésus-Christ a demandé l'infailibilité, ce n'est pas à eux que le Sauveur a donné l'ordre d'affermir Pierre, bien moins encore de réformer ses décisions et ses décrets.

## VIII

### **Le pasteur et le troupeau.**

Enfin Jésus-Christ dit à Pierre : Pais mes agneaux, pais mes brebis. S'est-on jamais imaginé que le troupeau eût à conduire ou à défendre le berger ?

## IX

**Où est Pierre, là est l'Église ?**

Concluons avec saint Ambroise : Où est Pierre, là est l'Église : *UBI PETRUS, IBI ECCLESIA*. Supposez, par impossible, d'un côté tous les Évêques, tous les chrétiens, et de l'autre le Pape seul.

Demandez-moi où est l'Église. Je ne puis que vous répondre avec Ambroise : Cette multitude que vous me présentez, ce n'est pas l'Église, car Pierre n'y est pas. Cet homme seul, c'est l'Église, car c'est le Pape. Seul il pourra reconstruire l'Église, tandis que tous ceux-ci ne seront jamais que les pierres dispersées d'un édifice qui n'en est plus un, ou qui du moins n'est pas l'Église de Jésus-Christ ; ce sont les rameaux de l'arbre, mais détachés du tronc et séparés de la racine : ils vont se dessécher et périr.

Il nous reste encore deux choses à préciser : Quelles sont les limites et les conditions de l'autorité du Pape soit comme docteur, soit comme pasteur universel, en d'autres termes, jusqu'où, à quoi et à qui s'étend l'infailibilité du Pape et sa juridiction ?

## CHAPITRE IV

### LE PAPE ET SON INFAILLIBILITÉ

#### I

##### **Étendue de l'Infaillibilité pontificale.**

Le Pape est infaillible sur toutes les questions de dogme, de morale et de discipline générale, il ne l'est pas sur le reste. Ainsi philosophie, politique, physique, mathématiques, histoire, littérature, industrie, commerce, finances, (inutile sans doute de descendre plus bas), dans toutes ces questions, le Pape est un homme comme un autre, il peut errer comme il arrive si souvent aux philosophes, aux politiques, aux physiciens, aux historiens, aux artistes et aux artisans, aux négociants et aux financiers de toute classe et de tout rang.

Toutefois, même dans ces sortes de choses qui

paraissent assez éloignées de la religion, il faut excepter les questions et les cas qui rentrent sous l'empire du dogme ou du droit révélé. Or ceci se présente plus souvent qu'on ne le pense.

## II

### **Questions d'économie sociale et financière.**

Il est difficile au financier, à l'industriel et au commerçant de beaucoup manœuvrer sans toucher et parfois heurter de plus ou moins près la justice. En vain direz-vous qu'il ne s'agit que d'une opération financière ou d'une spéculation de commerce où la théologie, le droit canon n'ont rien à voir.

Philippe le Bel prétendait ne s'occuper que de finances et d'économie, lorsqu'il altérait les monnaies et combinait à son gré les levées d'argent. Mais la justice était en jeu. — Dans ce conflit entre les intérêts pécuniaires du monarque et les intérêts moraux de la justice, le Pape put et dut intervenir, du même droit et en vertu de la même

obligation qu'aurait un simple prêtre de lier ou de délier la conscience d'un chrétien ordinaire, qui par ses opérations industrielles, commerciales ou financières blesserait les droits d'un tiers.

### III

#### Questions d'art.

Il en sera ainsi de l'artiste ou du poète, lorsque, dans leurs vers, leurs chants, leurs sculptures ou leurs tableaux, ils viendront à offenser soit la pureté des mœurs, soit la vérité du dogme. L'autorité spirituelle, chargée de maintenir la doctrine et la morale, se voit souvent dans la nécessité de condamner certaines représentations des mystères révélés qui induiraient les peuples dans l'erreur. On comprend également que l'Église proscrive tout ce qui blesserait la décence et les mœurs. C'est son devoir et par conséquent son droit.

## IV

**Questions de physique.**

Il n'est pas jusqu'aux sciences physiques qui ne puissent s'exposer aux atteintes de l'autorité doctrinale de l'Église. Dieu a livré le monde aux disputes des savants, mais il se peut faire que, à force de disputer, les doctes investigateurs des secrets de la nature viennent à sortir du monde purement physique, et alors, tout en s'imaginant demeurer sur leur terrain, ils inventent des systèmes, ils hasardent des hypothèses qui impliquent la négation d'un dogme ou d'un fait révélé. Un physicien, par exemple, s'avisera de prétendre qu'il est absolument et essentiellement impossible, absurde par conséquent, que le même corps se trouve à la fois présent en plusieurs endroits, ou qu'une substance soit convertie en une autre. D'où il suivrait que le corps de Jésus-Christ ne peut être en même temps et au ciel, et sur la terre, en tous les lieux où se trouve une

hostie consacrée ; que la substance du pain ne peut être convertie en la substance du corps de Jésus, que par conséquent la présence réelle dans l'Eucharistie est absolument impossible et que le dogme qui l'affirme est une absurdité. En ce cas et en d'autres semblables, l'autorité de l'Église frappe le système du physicien, son hypothèse et sa doctrine, et invite en même temps les sciences physiques, ou plutôt le physicien fourvoyé, à demeurer dans son domaine et à ne rien affirmer, comme à ne rien nier, au delà de ce qu'il sait ou peut savoir.

## V

### Questions d'histoire.

L'histoire, à son tour, peut mériter les paternels avertissements du docteur universel. N'a-t-on pas entendu ses prétendus organes contester les faits consignés dans la sainte Écriture ? Ne se rappelle-t-on pas ces découvertes fameuses qui devaient renverser toute l'économie de l'histoire inspirée ? Qui

ne connaît ces interminables chronologies inventées pour confondre toutes celles de la Bible ? N'existe-t-il pas un érudit moderne, qui ne craint pas, avec une bonne foi toute germanique, d'assurer que dans les annales du genre humain, il n'est rien de certain avant l'époque du grand Cyrus ? D'où il suivrait que les récits de Moïse et son existence même, ainsi que celle du peuple de Dieu, jusqu'à la prise de Babylone par les Perses, pourraient n'être qu'une fable. On concevra sans doute qu'alors celui que Dieu a constitué gardien du dépôt sacré de la révélation ait quelque droit de se mêler de l'histoire et des historiens, même lorsque ceux-ci affirment qu'ils ne s'occupent pas de la Bible. Non, ils ne s'en occupent pas ; d'un seul trait de plume ils l'ont rayée de l'histoire et reléguée dans les régions de la mythologie. A son tour le Pontife parle, et les fidèles avertis savent que sous la plume de certains savants, l'histoire n'est qu'un mensonge.

## VI

**Questions de politique.**

Comme docteur mystique ou surnaturel, le Pape se tient et doit se tenir en dehors et au-dessus des régions turbulentes de la politique. Toutefois, la politique, soit en théorie, soit surtout en pratique, rentre dans le domaine de la morale, et même de la haute morale ; elle touche par tous ses principes, comme par tous ses actes, à quelques-uns des dix préceptes du décalogue ; or, le Pape a mission de veiller à la garde des commandements de Dieu, épurés et relevés encore par Jésus-Christ. Il faut donc que, même comme docteur surnaturel, il descende des régions mystiques pour juger, et, au besoin, condamner ce qui se dit et ce qui se fait dans les régions de l'ordre politique, et jusque dans les détails de la législation et dans les prescriptions du code civil. C'est ce qui devient nécessaire, lorsque les politiques ou les législateurs humains se permet-

tent de toucher aux intérêts qui relèvent du droit surnaturel ou du droit ecclésiastique, autant et plus encore que du droit civil ou même naturel. Telles sont la plupart des questions qui concernent le mariage, les associations religieuses, les vœux de religion, etc.

## VII

### Questions de philosophie.

Il est une science surtout qui souvent s'expose aux atteintes du sceptre théologique, c'est la philosophie.

Le philosophe rase perpétuellement le domaine du théologien. Il doit rechercher, et s'il le peut, déterminer la portée de la raison naturelle, l'origine du monde sensible, l'ordre et les lois qui le régissent, la nature de l'âme, son origine, son excellence et sa fin. Il doit s'élever jusqu'à Dieu, considérer ses infinies perfections, étudier le mystérieux accord de la prescience divine avec la liberté humaine, de la providence et de la bonté du Créateur avec le pé-

ché de la créature et les châtimens qui en sont la conséquence. Il lui faut enfin signaler les devoirs de l'homme, dans les divers ordres de ses rapports. Que de questions qu'il est impossible d'aborder, sans se trouver à chaque pas en face de l'enseignement révélé! Malheur au philosophe qui, s'appuyant sur sa seule raison, ose nier ou remettre en doute ce que l'autorité divine affirme et propose à notre foi! Malheur surtout au téméraire qui prétend substituer ses idées ou son système à la doctrine toute faite que, de la part de Dieu, l'Église présente et impose à toute raison humaine. L'affirmation divine ne souffre pas contradiction, et du moment que contre la parole de Dieu vient se heurter la parole d'un homme, cet homme fût-il un Platon ou un Aristote, un Plotin ou un Porphyre, un Malebranche ou un Lamennais, l'humble et simple héritier du pêcheur galiléen élève la voix et rappelle aux sages de ce monde que Dieu seul est le maître et le docteur infallible.

## VIII

**Objet de l'Infaillibilité papale.**

Il reste vrai, toutefois, que le Pape comme tel n'a de garantie infaillible contre l'erreur que sur les questions qui rentrent dans le dogme, la morale et la discipline universelle de l'Eglise. Mais il demeure également vrai que le dogme et la morale révélés dominant et embrassant l'homme tout entier, il lui est bien difficile de remuer tant soit peu dans les régions de l'ordre naturel, dans le monde des esprits, et même dans celui de la matière, sans entrer par quelque endroit sur le terrain de la doctrine et de la loi surnaturelles.

## IX

**Le Pape comme docteur universel et comme docteur particulier.**

On peut demander maintenant si, toutes les fois qu'il est question de dogme et de morale, le Pape est

infaillible et à quels signes il nous sera donné de reconnaître son infaillibilité en cette matière? A cela nous répondons que le Pape n'est infaillible que dans le cas où il prononce comme Pape, c'est-à-dire comme docteur universel, s'adressant à l'Église entière et déclarant formellement l'obligation, sous peine de damnation éternelle, de croire, c'est-à-dire, de tenir comme divinement révélée la proposition qu'il affirme, ou au contraire de rejeter, c'est-à-dire, de tenir comme opposée à la révélation divine, l'assertion qu'il condamne.

Hors le cas de cette définition et déclaration expresse, le Pape n'est plus qu'un docteur particulier, sujet à l'erreur comme tout autre; car ce n'est pas à Simon comme simple disciple ou apôtre, mais à Pierre, comme chef des apôtres, des disciples et de l'Église entière, qu'a été confiée la mission de raffermir et de confirmer ses frères. Comme simple particulier, Pierre est tombé, il a déclaré ne pas connaître Jésus-Christ : *Non novi hominem*; or cette proposition, dans sa bouche, était fausse et mensongère.

## X

**Le cas de Jean XXII.**

Pour éclaircir la distinction que nous venons de donner, prenons un cas particulier. Le Pape Jean XXII, dans un sermon public, prêcha que la vision intuitive est différée, même pour les âmes justes et entièrement purifiées, jusqu'à la résurrection des corps. Cette proposition est contraire au dogme révélé. Jean, comme docteur particulier et comme prédicateur ordinaire, se trompa. Mais il n'avait nullement déclaré qu'il y eût obligation, sous peine d'anathème, de se ranger à son avis ; il n'exprimait alors aucune intention de définir un point de doctrine pour l'Église entière, en un mot, il ne parlait pas comme Pape, comme docteur et maître universel, mais, ainsi qu'il le déclare lui-même formellement, il n'avait exprimé que son sentiment particulier, il n'avait parlé que comme docteur privé. Comme tel il s'était trompé, et après

qu'on l'en eut convaincu, il se rétracta. Cet exemple est très-propre à faire nettement ressortir la distinction essentielle qui existe entre le Pape enseignant comme tel, et le Pape s'exprimant comme le ferait tout autre. Il peut servir à expliquer et à résoudre la plupart des autres objections contre l'infaillibilité personnelle et individuelle du Pape, que l'on voudrait déduire de certaines déclarations erronées dont quelques-uns sont accusés. Nous discuterons ailleurs ces faits particuliers.

## XI

### **Réponse générale pour tous les cas d'erreur reprochés aux Papes.**

En attendant, nous dirons aux détracteurs de l'infaillibilité pontificale : Vous accusez les Honorius, les Vigile, les Gélase et quelques autres d'avoir accordé leurs signatures à des formules ou à des actes contraires ou paraissant contraires soit au dogme, soit au droit. Admettons le fait : je demande une

seule chose : ces Papes ont-ils déclaré que, sous peine de damnation éternelle, il y avait pour tous les chrétiens obligation de croire ou d'agir ainsi ? Non, vous ne le pouvez affirmer pour aucun. Cette signature donc, cette concession d'un Pape, ou de quelques-uns, est une faiblesse, une imprudence, une faute, un scandale même, je le veux, mais ce ne fut pas l'enseignement de ces papes. Ils ont péché, ils n'ont pas enseigné l'erreur. Déjà nous l'avons dit : Jésus-Christ a demandé pour Pierre l'infailibilité, il n'a pas demandé l'impeccabilité.

---

## CHAPITRE V

### LE PAPE ET SA JURIDICTION

#### I

##### **Étendue de la juridiction pontificale.**

Quelles sont les limites de la juridiction pontificale ? Celles du monde. Il n'existe pas un coin du globe habitable qui en soit exempt. Partout où se rencontre, soit un peuple, soit un homme, fût-il seul, Pierre a le droit d'ouvrir ou de fermer, de lier ou de délier, de retenir ou de remettre. Tous les fils d'Adam sont, en sa présence, comme les agneaux et les brebis devant le berger, soumis à sa houlette et à sa conduite. Peuples et particuliers, sujets et rois, laïques et clercs, fidèles et pasteurs, Prêtres et Évêques, tous lui doivent égale obéissance, et pas un ne peut se sous-

traire à son autorité ou juridiction spirituelle, si ce n'est en sortant du bercail, en se séparant du troupeau, en se retirant de la véritable Église. Et alors même, s'ils ont été baptisés, ces apostats lui demeurent sujets, absolument comme un citoyen rebelle ou un soldat déserteur continue d'être soumis au pouvoir qui gouverne le pays.

## II

### **Droit sur les infidèles.**

Quant aux infidèles, le chef des apôtres et de l'Église n'a sur eux d'autre droit que celui d'enseigner et de baptiser. Ce droit lui a été donné sur toutes les nations et sur toute créature raisonnable, lorsque, en vertu de sa toute-puissance au Ciel et sur la terre, le Sauveur dit à ses apôtres : Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. A ce droit de l'Église et de son chef sur toutes les nations, sur tous les hommes sans exception, correspond pour

tous les hommes et pour toutes les nations un devoir non moins pressant ; car Jésus-Christ a dit encore : Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné.

### III

#### **Objet de la Juridiction papale.**

Voilà pour l'étendue de la juridiction du Pape et pour l'universalité de son autorité, comme pasteur, au point de vue des personnes. Restent les choses. Quel est l'objet de cette juridiction ? La réponse est fort simple : Tout ce qui se rapporte au salut éternel. Mais qu'est-ce qui se rapporte au salut éternel ? Tout, — du moins tout ce qui peut retomber sous le domaine de la justice et du droit. Car quiconque viole le droit, même naturel, pèche et met son âme en péril de mort éternelle.

## IV

**Un mot sur le serment de fidélité.**

Mais le serment de fidélité d'un sujet à l'égard de son prince, le pouvoir temporel d'un souverain et les autres relations de l'ordre purement humain ont-elles quelque trait au salut éternel ? En d'autres termes, le Pape a-t-il le droit de délier les sujets du serment de fidélité et de déposer les rois ? Son autorité spirituelle et sa juridiction pastorale vont-elles jusque-là ? La question est complexe. Car ici déjà se présente un double point de vue. Dégageons d'abord le côté spirituel, et la réponse sera facile. En vertu de son pouvoir de lier et de délier, le Pape peut dégager un sujet de l'obligation d'obéir à un pouvoir injuste et déclarer dans ce cas la nullité ou la cessation du serment, c'est-à-dire, de l'acte religieux ajouté à l'engagement purement humain. Reste alors entre le peuple et le souverain

la question de droit purement naturel dont nous laissons la solution aux politiques.

## V

### **Le Pape, père de la grande famille chrétienne.**

Quant au pouvoir de déposer les souverains, les Papes l'ont exercé en vertu d'un droit qui leur était reconnu par les peuples chrétiens et par les souverains eux-mêmes (1). Ce fait rentre ainsi dans le droit des gens positif, et comme nous n'avons ici à nous occuper que du droit des Papes dans l'ordre spirituel, il ne peut être question pour nous d'examiner les sources et les limites de cette sorte de puissance suzeraine, qui fut déferée aux Pontifes de Rome par un commun accord des princes et des peuples chrétiens. Ce fut comme un vote de con-

(1) Ceux qui désirent la preuve de cette assertion peuvent consulter l'ouvrage intitulé : *Pouvoir du Pape au moyen âge*. La deuxième partie tout entière est consacrée à la démonstration de ce fait.

fiance par lequel sujets et souverains remettaient la garde de leurs intérêts et de leurs droits au Père commun de tous les fidèles, le choisissant pour arbitre de leurs différends et s'en rapportant à ses décisions paternelles. La république chrétienne se regardait alors comme une grande famille dont le Pape était le chef, ou plutôt le père, et non le roi. S'élevait-il entre les sujets et le prince quelque malaise, quelque sujet de plainte, la partie qui se croyait lésée avait recours à la médiation du Pape. Celui-ci examinait, puis prononçait. Refusait-on de se soumettre à la sentence pontificale, au jugement paternel? En vertu de son autorité, non de roi, mais de Pontife et de père spirituel, le Pape menaçait ceux qui s'obstinaient dans l'injustice, de les priver d'abord de la communication aux biens spirituels de l'Église, et jusque-là il demeurait dans les limites du droit divin ecclésiastique. L'excommunication demeurait-elle insuffisante soit à contenir dans le devoir, soit à y ramener, le Pape alors usait de ce pouvoir que tous, peuples et rois, lui reconnaissaient, et par là même lui con-

féraient dans l'intérêt du bien et de l'union générale.

Là trois sortes de cas pouvaient se présenter. Le premier était celui d'un peuple révolté qu'il s'agissait de ramener à l'obéissance. Ces cas furent très-rares. Les princes se faisaient assez facilement rendre ce qui leur était dû, souvent même au delà de ce qu'ils avaient droit d'exiger. C'est ce qui explique pourquoi, pendant le cours du moyen âge, les souverains, plus souvent que les peuples, éprouvèrent les sages et utiles rigueurs de l'autorité paternelle de Rome.

Les sujets en effet se trouvèrent plus rarement dans leur tort que les princes. L'on n'avait pas encore proclamé l'insurrection comme le plus saint des devoirs. Les cas de révolte, du moins de révolte universelle de la part d'une nation entière, ne se présentent guère.

Il n'en fut pas ainsi des deux autres hypothèses que nous allons indiquer.

La première fut la violence des seigneurs ou grands vassaux que l'on vit parfois d'un côté écrasant leurs inférieurs et de l'autre refusant

l'obéissance à leur suzerain ; la seconde fut l'oppression de la part des souverains indépendants, l'usurpation, les vexations injustes, les exactions intolérables, en un mot la tyrannie plus ou moins déguisée. Or c'est dans ces deux cas surtout qu'a lieu le recours au Pontife. Tantôt des peuples opprimés soit par les souverains indépendants, tels que les empereurs et les rois, soit par les seigneurs immédiats, portent leurs plaintes au patron suprême de toutes les faiblesses ; tantôt ces mêmes grands vassaux réclament contre l'injustice et la violence de leurs suzerains ; tantôt enfin ce sont les souverains qui se plaignent de la révolte de leurs grands vassaux ou de quelque injuste agression de la part des autres princes, souverains comme eux et leurs égaux en droit.

Dans tous ces cas, les Papes interviennent, et telle est la marche qu'on leur voit suivre invariablement. D'abord ils s'efforcent de pacifier les différends, ils font entendre la voix de la raison, de l'équité, de l'honneur, de la foi. Puis ils menacent de châti-ments spirituels, et, s'il le faut, ils les infligent aux

coupables obstinés. Enfin ils usent du droit que tous, peuples, vassaux et suzerains, leur reconnaissent. Est-il question d'un grand seigneur, oppresseur de ses sujets ou révolté contre son suzerain ? le Pape déclare les sujets dispensés d'obéir à ce maître injuste ou rebelle et le déclare lui-même privé d'une puissance dont il abuse. S'agit-il d'un prince souverain et indépendant ? le Pontife suit le même procédé, mais sans jamais s'écarter des limites du droit que ces princes eux-mêmes lui reconnaissent. C'est ainsi que l'on voit des empereurs déposés par les Papes, mais l'on ne saurait citer un seul exemple d'un roi d'Espagne ou de France atteint ou même menacé de la déposition directe ; c'est que la puissance impériale venait originellement des Papes, et les empereurs eux-mêmes reconnaissaient que leur élection avait besoin d'être confirmée par eux, tandis que jamais, soit en France, soit en Espagne, ce droit ne fut reconnu par les rois, par leurs vassaux ou par leurs peuples, ou prétendu par les souverains Pontifes.

## VI

**Qu'ont gagné les princes et les sujets depuis que le Pape ne se mêle plus de leurs querelles?**

Depuis quelques siècles les princes et les peuples ont secoué ce joug tout paternel et purement modérateur. Y ont-ils gagné? L'histoire montre les rois, depuis qu'ils ont cessé de subir l'influence de Rome, devenus plus absolus et plus maîtres. Les rois ont donc gagné en force et en pouvoir. Mais ce progrès de l'autorité impériale ou royale n'a pas été de longue durée. Parvenu à son apogée, en Allemagne sous Charles-Quint, en Angleterre sous Henri VIII, en France sous Louis XIV, le pouvoir des princes s'est trouvé en face de la résistance. Le recours à Rome était devenu impossible de la part de ceux qui avaient eux-mêmes renversé cette haute et paternelle médiation. Il ne restait pas d'autre ressource que la force et la ruse. Mais la force et la ruse ne devaient profiter qu'aux plus forts et aux

plus habiles : en Allemagne, aux grands vassaux, dont la plupart se sont *réformés* pour être plus libres vis-à-vis de l'Empereur et plus maîtres chez eux ; en Angleterre, aux barons et aux lords, qui, laissant à leur souverain l'honneur de régner, se sont réservé à eux-mêmes l'avantage de gouverner ; en France, aux classes moyennes qui n'ont guère fait qu'appliquer à l'ordre politique les principes que la déclaration de 1682 avait proclamés contre le Pape. Les rois ont donc finalement perdu tout ce qu'ils croyaient avoir gagné en secouant le joug modérateur des Papes. L'avenir dira (si le passé n'est pas encore assez clair), ce qu'ont gagné les grands et les peuples à s'émanciper vis-à-vis des rois et des Papes, comme les rois l'avaient fait à l'égard des Pontifes.

## VII

### **Impossibilité du despotisme papal.**

Il ne nous appartient pas de trancher la question de savoir jusqu'où va le pouvoir du Pape sur les

rois, en considérant le Pontife comme Pape et les rois comme rois. Tout ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est qu'au moyen âge les rois, aussi bien que les Papes, connaissaient leurs droits respectifs ; et, pas plus que les princes modernes, ils n'étaient hommes à les négliger. Il n'y a donc eu de la part des Pontifes ni excès, ni abus. Les Papes ne l'auraient pas voulu, et l'eussent-ils voulu, la chose était impossible, car les princes ne l'auraient jamais permis.

## VIII

**Pourquoi l'on ne traite pas ici la question du pouvoir temporel des Papes et quelques autres encore.**

Peut-être s'attendait-on à rencontrer ici la question du pouvoir et du domaine temporels des Papes. Mais ce n'est pas le lieu d'en parler. L'objet de ce traité est le Pape comme tel, c'est-à-dire comme chef spirituel de l'Église. En le considérant à ce point de vue, nous ne pouvons échapper à cette

question : Le Pape comme tel, comme chef de l'Église, a-t-il quelque pouvoir sur les rois, les princes et les peuples, même comme tels, c'est-à-dire comme princes et sujets civils. Nous avons dû examiner, distinguer et répondre. Il en est tout autrement de celle-ci : Le Pape ou le chef spirituel de l'Église peut-il en même temps être chef temporel d'une nation et possesseur d'un domaine terrestre? Ce point, fort important pour ce qui concerne l'exercice libre et indépendant du pouvoir spirituel, ne touche en rien à ce qui constitue l'essence même de ce droit et de cette puissance. Que le Pape soit roi temporel ou non, qu'il ait ou non un peuple à gouverner, qu'il possède un territoire ou qu'il n'en possède pas, il n'en est ni plus ni moins, en fait comme en droit, chef et roi spirituel de tous les chrétiens. Nous pouvons donc nous abstenir en ce moment de nous engager sur ce terrain brûlant, et réserver la question, vu son importance même, pour un traité spécial. Il en est de même au reste de plusieurs autres points sur lesquels nous reviendrons en détail. Dans ce traité nous avons dû nous borner

à poser les principes généraux d'après lesquels plus tard nous examinerons les prétendues erreurs dogmatiques de certains Papes, les prétendus excès d'autorité sur les rois et les princes au moyen âge, les quatre articles de la déclaration de 1682 et d'autres problèmes encore.

---

## CONCLUSION

ET RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE TOUS NOS TRAITÉS PRÉCÉDENTS.

Il est démontré que le Pape est le principe, la base, le fondement, le chef, le docteur infaillible et irréfragable, le roi, le pasteur de l'Église universelle.

Déjà nous avons prouvé pour tout homme la nécessité de croire à la révélation et l'obligation d'entrer dans l'ordre surnaturel (1).

Nous avons montré que le bonheur de la vie éternelle consiste dans la société des trois personnes de l'auguste Trinité (2).

Nous avons entendu la grande voix des Prophètes proclamant la nécessité du règne de Jésus-Christ par l'Église (3).

Nous avons vu tous les événements, tous les

(1) *Triomphe de la foi.*

(2) Voir nos *Problèmes contemporains*, les quatre premiers.

(3) *Triomphe de la foi.*

grands hommes, tous les grands peuples du monde ancien préparer, qu'ils le sussent et le voulussent ou non, l'avènement et le règne de celui qui venait rétablir sur la terre la société surnaturelle des hommes avec Dieu même (1).

Nous avons considéré l'institution et les caractères de cette société, de ce royaume des cieux, de cette Église, œuvre capitale du Dieu fait homme (2).

Nous venons enfin de sonder et de reconnaître le fondement et la base même de cet admirable édifice.

Nous pouvons maintenant et nous devons tirer les conclusions qui résument tous les traités précédents, et nous sommes en droit de dire à tout homme qui n'est pas privé de l'usage de la raison :

Étant posé et prouvé le fait de notre élévation à l'ordre surnaturel, vous ne pouvez pas être HOMME, homme parfait, sans devenir CROYANT.

Vous ne pouvez être CROYANT, sans devenir CHRÉTIEN.

(1) *Triomphe de la foi.*

(2) Première partie de cet ouvrage.

Vous ne pouvez être CHRÉTIEN, sans devenir CATHOLIQUE.

Vous ne pouvez être CATHOLIQUE, sans devenir ROMAIN.

Car sans le PAPE, il n'est pas d'ÉGLISE; sans l'ÉGLISE, il n'est pas de CHRISTIANISME; sans le CHRISTIANISME, il n'est pas de FOI; sans la FOI, il n'est pas de raison.

J'entends la raison parfaite, et acceptant, comme elle le doit, sous peine d'inconséquence et de déraison, tout ce que la raison même ne peut s'empêcher de reconnaître. Tel est entre autres le fait, telle l'infailibilité de la révélation divine.

J'entends la foi complète et acceptant tout ce que Dieu a révélé, tout ce qui porte le cachet authentique de la parole divine (ce qui comprend le Testament Nouveau aussi bien que l'Ancien).

J'entends le christianisme tel que Jésus-Christ l'a constitué, c'est-à-dire une religion qui n'est pas seulement un livre, mais qui est une société vivante, organisée, indépendante et souveraine, en un mot l'Église.

J'entends l'Église comme Jésus-Christ l'a bâtie



et instituée, c'est-à-dire établie sur Pierre, toujours vivant et régnant dans la personne du Pontife romain.

Il n'est donc plus permis à personne de demeurer simple philosophe ou homme de pure raison; il faut croire.

Il n'est pas permis de rester simple croyant, juif par exemple; il faut croire à Jésus-Christ.

Ce n'est pas assez de croire à Jésus-Christ et d'être chrétien, l'on ne peut demeurer, par exemple, schismatique ou protestant; il faut croire à l'Église, y entrer par le baptême et y demeurer par la communion, en prenant ce terme dans tous ses sens.

Ce n'est pas assez de croire à l'Église, d'en être et d'en demeurer membre; l'on n'est pas catholique, si l'on ne croit au Pape. Car c'est par le Pape, son lieutenant et son vicaire, que Jésus-Christ gouverne et régit son Église, de même que c'est par son Église qu'il exerce ici-bas son règne, ce règne qu'il doit soutenir à force de combats et de victoires, jusqu'à ce qu'enfin de triomphes en triomphes il arrive à voir tous ses ennemis lui servir d'esca-

beau (1). C'est ce qui nous reste à montrer dans une seconde série qui sera celle des combats et des triomphes de Jésus-Christ par les Papes et par l'Église.

(1) « Oportet autem illum regnare donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus. » (I Cor., xv, 25.) — « In sempiternum sedet in dextera Dei, de cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus. » (Hebr., x, 12, 13.)

---

## APPENDICE

---

Note I, page ix.

**JOUFFROY.**

**DERNIÈRE LUTTE CONTRE LA FOI.**

Je n'oublierai jamais la soirée de décembre où le voile qui me dérobaît à moi-même ma propre incrédulité fut déchiré. J'entends encore mes pas dans cette chambre étroite et nue où longtemps après l'heure du sommeil j'avais coutume de me promener ; je vois encore cette lune à demi voilée par les nuages, qui en éclairait par intervalles les froids carreaux. Les heures de la nuit s'écoulaient, et je ne m'en apercevais pas ; je suivais avec anxiété ma pensée qui de couche en couche descendait vers le fond de ma conscience, et, dissipant l'une après l'autre toutes les illusions qui m'en avaient jusque-là dérobé la vue, m'en rendait de moment en moment les détours plus visibles.

En vain je m'attachais à ces croyances dernières comme un naufragé aux débris de son navire ; en vain, épouventé du vide inconnu dans lequel j'allais flotter, je me rejetais pour la dernière fois avec elles vers mon enfance.

ma famille, mon pays, tout ce qui m'était cher et sacré : l'inflexible courant de ma pensée était plus fort ; parents, famille, souvenirs, croyances, il m'obligeait à tout laisser ; l'examen se poursuivait plus obstiné et plus sévère à mesure qu'il approchait du terme, et il ne s'arrêta que quand il l'eut atteint. Je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout.

Ce moment fut affreux, et quand vers le matin je me jetai épuisé sur mon lit, il me sembla sentir ma première vie, si riante et si pleine, s'éteindre, et derrière moi s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée, où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venait de m'y exiler et que j'étais tenté de maudire. Les jours qui suivirent cette découverte furent les plus tristes de ma vie. Dire de quels mouvements ils furent agités serait trop long. Bien que mon intelligence ne considérât pas sans quelque orgueil son ouvrage, mon âme ne pouvait s'accoutumer à un état si peu fait pour la faiblesse humaine ; par des retours violents elle cherchait à regagner les rivages qu'elle avait perdus ; elle retrouvait dans la cendre de ses croyances passées des étincelles qui semblaient par intervalles rallumer sa foi.

Mais les convictions renversées par la raison ne peuvent se relever que par elle, et ces lueurs s'éteignaient bientôt. Si, en perdant la foi, j'avais perdu le souci des questions qu'elle m'avait résolues, sans doute ce violent état n'aurait pas duré longtemps, la fatigue m'aurait assoupi, et ma vie se serait endormie comme tant d'autres, endormie dans le scepticisme. Heureusement il n'en était pas ainsi ; jamais je n'avais mieux senti l'importance des problèmes que depuis que j'en avais perdu la solution. J'étais incrédule, mais je détestais l'incrédulité ; ce fut là ce qui décida de la direction de ma vie. Ne pouvant supporter l'incertitude sur l'énigme de la destinée humaine, n'ayant plus la lumière de la foi pour la résoudre, il ne

me restait que les lumières de la raison pour y pourvoir. Je résolus donc de consacrer tout le temps qui serait nécessaire, et ma vie s'il le fallait, à cette recherche; c'est par ce chemin que je me trouvai amené à la philosophie, qui me sembla ne pouvoir être que cette recherche même. (*Nouveaux Mélanges philosophiques*, par Théodore Jouffroy, publiés par Ph. Damiron. 1842. Pages 114 et suiv.)

## S. AUGUSTIN.

## DERNIERS COMBATS.

Ainsi je souffrais et je me torturais, m'accusant moi-même avec une amertume inconnue, me retournant et me roulant dans mes liens, jusqu'à ce que j'eusse rompu tout entière cette chaîne qui ne me retenait plus que par un faible anneau, mais qui me retenait pourtant. Et vous me pressiez, Seigneur, au plus secret de mon âme, et votre sévère miséricorde me flagellait à coups redoublés et de crainte et de honte, pour prévenir une langueur nouvelle qui, retardant la rupture de ce faible et dernier chaînon, lui rendrait une nouvelle force d'étreinte.

Car je me disais au dedans de moi : Allons ! allons ! point de retard ! Et mon cœur suivait déjà ma parole ; et j'allais agir, et je n'agissais pas. Et je ne retombais pas dans l'abîme de ma vie passée, mais j'étais debout sur le bord, et je respirais. Et puis je faisais effort, et pour arriver, atteindre, tenir, de quoi s'en fallait-il ? Et je n'arrivais pas, et je n'atteignais pas, et je ne tenais rien ; hésitant à mourir à la mort, à vivre à la vie, je me laissais dominer plutôt par le mal, ce compagnon d'enfance, que par ce mieux étranger. Et plus l'insaisissable instant où mon être allait changer devenait proche, plus il me frappait d'épouvante ; ni ramené, ni détourné pourtant, mon pas était suspendu.

Et ces bagatelles de bagatelles, ces vanités de vanités, mes anciennes maîtresses, me tiraient par ma robe de chair, et me disaient tout bas : Est-ce que tu nous renvoies ? Quoi ! dès ce moment, nous ne serons plus avec toi pour jamais ? et dès ce moment, ceci, cela, ne te sera plus permis, et pour jamais ! Et tout ce qu'elles me suggéraient dans ce que j'appelle ceci, cela, ce qu'elles me suggéraient, ô mon Dieu ! que votre miséricorde l'efface de l'âme de votre serviteur ! Quelles souillures ! quelles infamies ! Et elles ne m'abordaient plus de front, querelleuses et hardies ; mais par de timides chuchotements murmurés à mon épaule, par de furtives attaques, elles sollicitaient un regard de mon dédain. Elles me retardaient toutefois dans mon hésitation à les repousser, à me débarrasser d'elles pour me rendre où j'étais appelé ; car la violence de l'habitude me disait : Pourras-tu vivre sans elles ?

Et déjà elle-même ne me parlait plus que d'une voix languissante ; car, du côté où je tournais mon front et où je redoutais de passer, se dévoilait la chaste majesté de la continence, m'invitant, non plus avec le sourire de la courtisane, mais par d'honnêtes caresses, à m'approcher d'elle sans crainte ; et elle étendait pour me recevoir et m'embrasser ses pieuses mains, toutes pleines de bons exemples ; enfants, jeunes filles, jeunesse nombreuse, tous les âges, veuves vénérables, femmes vieilles dans la virginité, et dans ces saintes âmes la continence n'était pas stérile ; elle enfantait ces générations de joies célestes qu'elle doit, Seigneur, à votre conjugal amour !

Et elle semblait me dire, d'une douce et encourageante ironie : Quoi ! ne pourras-tu ce qui est possible à ces enfants, à ces femmes ? Est-ce donc en eux-mêmes, et non dans le Seigneur leur Dieu, que cela leur est possible ? C'est le Seigneur leur Dieu qui me donne à eux. Tu t'appuies sur toi-même, et tu chancelles ; et cela t'étonne ?

Jette-toi hardiment sur lui, n'aie pas peur ; il ne se dérobera pas pour te laisser tomber. Jette-toi hardiment, il te recevra, il te guérira ! Et je rougissais, parce que j'entendais encore le murmure des vanités ; et je restais hésitant, suspendu. Et elle me parlait encore, et je croyais entendre : Sois sourd à la voix de ces membres de terre, afin de les mortifier. Les délices qu'ils te racontent sont-elles comparables aux suavités de la loi du Seigneur ton Dieu ? Cette lutte intestine n'était qu'un duel de moi avec moi. Et Alypius, attaché à mes côtés, attendait en silence l'issue de cette étrange révolution.

PRENDS, LIS ! PRENDS, LIS !

Quand, du fond le plus intérieur, ma pensée eut retiré et amassé toute ma misère devant les yeux de mon cœur, il s'y éleva une affreuse nuée, chargée d'une pluie de larmes ; et pour laisser fondre l'orage avec tous ses mugissements, je me levai, je m'éloignai d'Alypius. La solitude allait me donner la liberté de mes pleurs, et je me retirai assez loin pour n'être pas importuné, même d'une si chère présence.

Tel était mon état, et il s'en aperçut, car je ne sais quelle parole m'était échappée où vibrait un son de voix gros de larmes. Et je m'étais levé. Il demeura à la place où nous nous étions assis, dans une profonde stupeur. Et moi, j'allai m'étendre, je ne sais comment, sous un figuier, et je lâchai les rênes à mes larmes, et les sources de mes yeux ruisselèrent, comme le sang d'un sacrifice agréable. Et je vous parlai, non pas en ces termes, mais en ce sens : « Eh ! jusques à quand, Seigneur ? jusques à quand, Seigneur, serez-vous irrité ? Ne gardez pas souvenir de mes iniquités passées. » Car je sentais qu'elles me retenaient encore. Et je m'écriais en sanglots : Jusques à quand ? jusques à quand ? Demain ?... Demain ?... Pour-

quoi pas à l'instant ? pourquoi pas sur l'heure en finir avec ma honte ?

Je disais et je pleurais dans toute l'amertume d'un cœur brisé. Et tout à coup j'entends sortir d'une maison voisine comme une voix d'enfant ou de jeune fille qui chantait et répétait souvent : « PRENDS, LIS ! PRENDS, LIS ! » Et aussitôt, changeant de visage, je cherchai sérieusement à me rappeler si c'était un refrain en usage dans quelque jeu d'enfant ; et rien de tel ne me revint à la mémoire. Je réprimai l'essor de mes larmes, et je ne vis plus là qu'un ordre divin d'ouvrir le livre de l'Apôtre, et de lire le premier chapitre venu. Je savais qu'Antoine, survenant, un jour, à la lecture de l'Évangile, avait saisi, comme adressées à lui-même, ces paroles : « Va, vends ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; viens, suis-moi, » et qu'un tel oracle l'avait aussitôt converti à vous.

Je revins vite à la place où Alypius était assis ; car, en me levant, j'y avais laissé le livre de l'Apôtre. Je le pris, l'ouvris, et lus en silence le premier chapitre où se jetèrent mes yeux : « Ne vivez pas dans les festins, dans les débauches, ni dans les voluptés impudiques, ni en conteste, ni en jalousie ; mais revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ne faites pas de votre sensualité une providence charnelle. » Je ne voulus pas, je n'eus pas besoin d'en lire davantage. Ces lignes à peine achevées, il se répandit dans mon cœur comme une lumière de sécurité qui dissipa les ténèbres de mon incertitude.

Alors, ayant laissé dans le livre la trace de mon doigt ou je ne sais quelle autre marque, je le fermai, et, d'un visage tranquille, je déclarai tout à Alypius. Et lui me révéla à son tour ce qui à mon insu se passait en lui. Il demande à voir ce que j'avais lu, je le lui montre, et lisant plus que moi, il recueille les paroles suivantes, que je n'avais pas remarquées : « Assistez le faible dans la foi. »

Il prend cela pour lui, et me l'avoue. Fortifié par cet avertissement dans une résolution bonne et sainte, et en harmonie avec cette pureté de mœurs dont j'étais loin depuis longtemps, il se joint à moi sans hésitation et sans trouble.

A l'instant, nous allons trouver ma mère, nous lui contons ce qui arrive, elle se réjouit ; comment cela est arrivé, elle tressaille de joie, elle triomphe. Et elle vous bénissait, « ô vous qui êtes puissant à exaucer au delà de nos demandes, au delà de nos pensées, » car vous lui aviez bien plus accordé en moi que ne vous avaient demandé ses plaintes et ses larmes touchantes. J'étais tellement converti à vous que je ne cherchais plus de femme, que j'abdiquais toute espérance dans le siècle, élevé désormais sur cette règle de foi, où votre révélation m'avait jadis montré debout à ma mère. Et son deuil était changé en une joie bien plus abondante qu'elle n'avait espéré, bien plus douce et plus chaste que celle qu'elle attendait des enfants de ma chair.

(*Confessions de saint Augustin*, trad. de M. Moreau. L. VIII.)

Note II, page 98.

SUR LA SAINTETÉ EXTÉRIEURE ET SUR LES MIRACLES DANS LA  
VRAIE ÉGLISE.

## I

Nous nous sommes arrêtés sur la sainteté des membres, parce que cette sainteté individuelle, conséquence de celle de l'Église elle-même considérée comme société, est la marque extérieure et sensible qui démontre et qui fait ressortir la sainteté du corps entier. Assurément, lorsque nous disons : *Je crois... la sainte Église...*, la sainteté des individus même canonisés, n'est pas ce que nous avons

d'abord en vue ; nous pensons à cette sainteté intérieure, constante, impérissable qui convient à l'Église entière, à raison de son origine, de sa constitution, de ses sacrements, de son chef invisible qui est Jésus-Christ et enfin du Saint-Esprit qui est son âme et sa vie (1). Mais nous répéterons ici ce que nous avons remarqué au sujet de l'unité. La sainteté de l'Église ainsi envisagée est intime, invisible, et pour devenir une marque extérieure et sensible à laquelle on puisse discerner la véritable épouse de Jésus-Christ, il faut qu'elle se montre soit dans la doctrine avouée et professée publiquement, soit dans la vie des membres les plus éminents de la société qui se dit animée de la grâce de Jésus-Christ et sanctifiée par son Esprit. La sainteté de la doctrine déclarera celle de l'origine et de la constitution ; la sainteté de la vie prouvera la présence et l'influence permanente de l'esprit sanctificateur.

## II

On nous reproche de faire des miracles une nécessité absolue pour reconnaître la véritable Église et pour l'embrasser. C'est Jésus-Christ lui-même qui déclare que le don des miracles sera un des signes auxquels on reconnaîtra ses envoyés et les vrais fidèles : *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur* (2). Nous avons donné le texte entier dans le corps de l'ouvrage. C'est Jésus-Christ encore qui, après avoir donné ses propres miracles comme la démonstration de sa divinité, annonce que ceux qui croient en lui, feront des miracles comme lui et même de plus grands que ceux qu'il a opérés. *Propter opera ipsa credite. Amen, amen, dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet* (3).

(1) Pour l'insuffisance de ce genre de sainteté comme marque de la véritable Église, voyez ci-après les textes tirés des Théologiens.

(2) Marc., xvi, 17.

(3) Joan., xiv, 12.

## III

Autre objection : « Qu'on se rappelle ce qui arrive d'ordinaire dans la conversion des protestants et des idolâtres, et ce qui arrive encore dans la formation régulière des catholiques. »

Je ne sais trop quelle objection l'on prétend déduire ici contre notre thèse. Ce que nous pouvons nous rappeler et ce que l'histoire constate, c'est que la conversion des idolâtres ne s'est nullement opérée sans miracles. *Qu'on se rappelle* les miracles des apôtres et des missionnaires, à l'origine de la conversion des peuples, *qu'on se rappelle* les miracles de saint Pierre et de saint Paul, ceux de saint Martin en Gaule, ceux de saint François-Xavier aux Indes, etc., etc. Partout les premiers missionnaires furent des thaumaturges, et partout c'est aux miracles qu'est attribuée la conversion des infidèles.

Quant aux protestants et aux catholiques, pour ramener les premiers et pour former les seconds, il n'est pas besoin de miracles actuels. Le témoignage de l'histoire suffit pour leur déclarer quelle est l'Église qui a conservé le don des miracles.

Enfin les miracles n'ont communément rien à faire dans la formation du catholique; mais celui qui veut se rendre compte de la divinité de son Église et qui veut démontrer à un incrédule, à un infidèle ou à un hérétique quelle est la véritable Église de Jésus-Christ, celui-là devra recourir au miracle et montrer qu'entre les diverses sociétés qui se disent divinement instituées, celle-là seule est la véritable qui possède et conserve le don des miracles.

## IV

« Pour juger quelle est la véritable Église et pour l'embrasser il n'est pas nécessaire de s'assurer par des mira-

cles de la sainteté intérieure et réelle des hommes qui l'annoncent. »

Nous ne disons cela nulle part. Il suffit en effet que je sois certain de la mission divine et de la véracité de l'envoyé. Je puis et je dois croire Balaam aussi bien que Moïse. Le miracle dans ce cas n'est requis que pour me garantir précisément la divinité de la mission et de l'enseignement de celui qui m'annonce une doctrine comme divinement révélée.

Mais nous avons dit que la véritable Église de Jésus-Christ devait produire des saints, que la sainteté intérieure et réelle des hommes, non de ceux qui annoncent, mais de ceux qui professent la doctrine du Sauveur et qui appartiennent à la vraie Église, ne pouvait nous être attestée que par le miracle. Et comme, d'une part, il faut qu'une Église, sainte dans son origine, sa constitution, sa doctrine, ses sacrements, son chef, produise la sainteté dans ses membres, sinon dans tous, parce que le libre arbitre peut résister à l'influence de l'Esprit sanctificateur et à l'efficacité des moyens de sanctification, du moins en quelques-uns ; comme, d'autre part, la sainteté intérieure ne peut être garantie que par l'attestation de Celui qui seul sonde les reins et les cœurs, et que Dieu n'a pour rendre son approbation *sensible* que le miracle ou la prophétie qui est une sorte de miracle, nous sommes en droit, et même nous sommes obligés de dire à toute société religieuse qui se donne pour l'Église de Jésus-Christ : Montrez-nous, parmi vos membres, des saints dont la vertu soit confirmée par le sceau du miracle.

## V

« Les dons *gratis data* ne sont pas toujours le témoignage infaillible des dons *gratum facientia*. »

Ce qui veut dire en d'autres termes qu'un pécheur peut

opérer des miracles. Qui le nie? Dieu peut forcer le démon lui-même à confesser la vérité, et il peut alors confirmer par des miracles, non pas la sainteté de celui dont il se sert comme d'un instrument, mais la vérité de l'enseignement qu'il fait donner par son moyen.

Cette objection corrobore ce que nous avons avancé sur la nécessité du miracle comme preuve de la divinité de la doctrine, mais elle n'infirmé en rien ce que nous avons dit de la nécessité des miracles dans la véritable Eglise pour manifester la permanence de l'Esprit sanctificateur dans l'ensemble et dans les membres. Du reste pour montrer que cette doctrine ne nous est pas particulière, nous citerons ici un certain nombre de témoignages empruntés aux théologiens.

*Sur la nécessité des miracles comme note de la véritable  
Église.*

Miracula et maxime utilia sunt et NECESSARIA, supposita promissione Christi Ecclesiæ facta. (SARDAGNA. *Theol. dogm. polem.* Tom. II. Tract. 3, n. 112.)

Non desunt sectæ schismaticæ, quæ tribuant sibi sanctitatem vel a consecratione, vel a professione, vel a Christo capite, vel a Spiritu Sancto inhabitante, vel a doctrina, vel ab actione, ex variis Scripturæ locis desumptam; quibuscum si de eorum singulis contendere volueris, nihil plerumque efficies, quam ut æquo cum illis Marte certasse videaris: ergo tanquam notam oportet designare sanctitatem, non tantum propriam, sed eam, quam manifestum est esse in Ecclesia vera, in societatibus autem alienis non est. Atqui hæc esse MEMBRORUM sanctitas vel MANIFESTE excellens, vel MIRACULIS confirmata: quia prior nec ab extraneis ignoratur aut negatur; posterior autem falsa et deceptrix esse nequit.

Quamvis sanctitas doctrinæ soli Ecclesiæ veræ conve-

niat, cum nulla sit secta, quæ non doceat aliquid aut falsum circa credenda, aut malum circa agenda : nisi tamen aut per manifestos fructus aut per Dei testimonia prodatur, occulta est, aut mendax esse potest : ergo ut vera nota sit, debet, quod Chrysostomus de apostolis testatur, non minus candore morum, quam *miraculorum splendore* elucescere ac prodi : præsertim quia Christus exigit primum (Matth., v, 16) : Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra, et glorificent Patrem..... Secundum autem statuit (Marc., xvi, 17) : Signa autem eos, qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient, etc. (*Theologia Wirceburgensis*. Tom. prim. 101. Notæ veræ Ecclesiæ.)

Le P. Perrone, après avoir dit que l'unité ne suffit pas sans la sainteté, en parlant de cette seconde marque « *Quæ est altera nota veræ Christi Ecclesiæ et quidem prout se exterius prodit,* » ajoute l'explication suivante : Hæc autem nota ita specifica esse debet veræ Ecclesiæ ut alteri communioni competere nullatenus possit, adeoque satis non est eam repetere ex capite ejus invisibili quod est sanctum, ex sanctitate doctrinæ, ex sanctitate mediorum, ex sanctitate etiam plurimorum membrorum, quum hæc omnia, jure vel injuria, sibi vindicent communionem omnes. Itaque præter hæc omnia fulgere debet hæc Sanctitas ex jugibus donis extraordinariis, charismatibus, *miraculis*, quibus Deus exterius manifestat sanctitatem Ecclesiæ suæ. Dixit enim Christus indefinite (Marc., ult.) : *Signa autem eos qui crediderint hæc sequentur* : etc. Item (Joan., xvi, 12) : *Qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet* ; et alibi passim. Cum vero ad nullum tempus has promissiones restrinxerit Christus, exinde patet dona hæc in Ecclesia sua jugiter adimpleri. Hoc est veluti divinum testimonium quo ostendit Deus corpus illud seu societatem ad quam spectant membra illa, quæ his donis insignita sunt, vivere reipsa, ac

proinde sanctam esse et cum qua Deus sit. Igitur societas illa quæ sanctos viros gignit his donis instructos, sola est cui vere nota sanctitatis competat. (PERRONE. *Prælectiones theologicæ. Editio vigesima quinta.* 1853. vol. I. Tract. De vera religione, n. 113.)

Note III, page 99.

**OBJECTION.** On ne saurait admettre cette assertion : *Jésus-Christ veut que tous, sans exception, aient le moyen de se sauver.* Comment la justifier à l'égard de tant d'enfants qui meurent sans le baptême et de tant de peuples qui, pendant de si longs siècles, n'ont pas reçu l'annonce de la foi.

**RÉPONSE.** Il est de foi que Jésus-Christ veut le salut de tous sans exception, il faut donc qu'il veuille pour tous, sans exception, le moyen de se sauver. La conséquence est évidente. Qui veut la fin, veut les moyens, et qui ne veut pas les moyens, ne veut pas la fin. Jésus-Christ est mort pour procurer le salut à tous les hommes sans exception ; donc il a dû vouloir procurer à tous sans exception les moyens absolument nécessaires au salut.

Mais les enfants qui meurent sans baptême ? Ce n'est nullement par la faute du Sauveur. Jésus-Christ a voulu procurer à ces enfants comme à tous les autres le moyen du salut, c'est-à-dire la grâce du baptême. Si ces enfants meurent sans le recevoir, ce n'est la faute ni de Jésus-Christ qui est mort pour leur mériter et pour leur procurer cette grâce de régénération, ni de l'Église qui fait son possible pour étendre à tous le bienfait de la foi et du baptême. La faute revient aux parents et en général à ceux qui arrêtent l'action de l'Église et de la grâce de Jésus-Christ, et qui l'empêchent de parvenir à tous les hommes.

Il en est de même de ces peuples qui n'ont pas reçu la bonne nouvelle.

Dieu veut sauver les hommes les uns par les autres. C'est par les hommes qu'il instruit les hommes, qu'il confère les sacrements et la grâce. Un homme peut donc concourir efficacement au salut d'un autre, mais un homme peut aussi concourir à la perte de son frère. Il est donc très-vrai que le salut d'un grand nombre d'hommes dépend du zèle ou de la malice de leurs frères. Le salut d'un grand nombre d'enfants dépend de leurs parents, de leurs maîtres. Nous voyons tous les jours les effets de cette influence bonne ou mauvaise, et nous ne nous en étonnons pas. Ce qui nous scandalise, c'est l'impossibilité apparente du salut pour certains peuples et pour les enfants morts sans baptême.

Pour les peuples d'abord, l'impossibilité n'est qu'apparente. Car il leur reste toujours la possibilité d'observer la loi naturelle et de croire ce qui leur est parvenu de la révélation primitive. Qu'ils fassent ce qui dépend d'eux, la grâce divine ne leur manquera pas.

Il ne reste que les enfants morts sans baptême. Mais comme le cas se présente même au sein des nations chrétiennes et catholiques, et quelquefois même sans qu'il y ait de la faute des parents, cette objection ne porte pas contre la raison que nous avons alléguée à l'effet de démontrer la nécessité pour l'Église d'être catholique. La justification de la Providence divine à l'égard de ces enfants demanderait des développements qui nous entraîneraient fort loin des notes de l'Église. Nous y reviendrons ailleurs.

Note IV, page 100.

Ut Ecclesia sit et dicatur catholica, necesse non est eodem tempore, in omnibus omnino provinciis aut urbibus promulgatum fuisse verum Christi Evangelium; sed sufficit id successive contigisse, multosque in provinciis præcipuis, ac nobilioribus urbibus dari catholicos. (SARDAGNA. *Theol. dogm. polem.* Tom. II. Tract. 3, n. 78.)

Absurdum est contendere, catholicitatem pendere ex orbis plagis incognitis. Actualis diffusio est pars materialis catholicitatis, formalis a diffusionem hac independens est, alioquin Ecclesia non fuisset catholica ab ortu suo et per plura sæcula. Satis igitur est ad eam constituendam ut natura sua ad omnia tempora et omnia loca per suam identitatem ordinata sit. (PERRONE. *Prælectiones Theol.* Ed. vigesima quinta. 1853. Vol. I. Tract. De ver. relig., n. 141.)

Note V, page 139.

OBJECTION. « Est-ce que les Esquimaux jusqu'à nos jours, est-ce que les Américains jusqu'à Christophe Colomb, se sont obstinés à repousser la foi et le salut que Rome s'est obstinée sans cesse à leur offrir. »

RÉPONSE. L'Église a obligation d'être catholique, de se rendre catholique, c'est-à-dire, de s'étendre à tous les pays, d'annoncer Jésus-Christ à tous les peuples, et elle le fait, mais à mesure que la chose est possible. Dieu ayant voulu sauver les hommes les uns par les autres, a établi une société *humaine* qui, sauf le cas d'une assistance divine et miraculeuse, doit agir *humainement* et même ne peut autrement agir. L'Église n'a donc pu prêcher le salut aux peuples qu'elle ne connaissait pas; mais à mesure qu'elle apprend l'existence d'un peuple, elle lui envoie ses missionnaires, et à partir du temps où un peuple est découvert, Rome *s'obstine* à lui offrir la foi ou le salut.

Note VI, page 253.

DOCTRINE DE SAINT THOMAS SUR LA SUPRÉMATIE DU PAPE.

ARTICULUS VI. — *Utrum supra episcopos possit esse aliquis superior in Ecclesia?*

Ad sextum sic proceditur. 1. Videtur quod supra epi

scopus non possit esse aliquis superior in Ecclesia, quia omnes episcopi sunt apostolorum successores. Sed potestas quæ est data uni apostolorum, scilicet Petro (Matth., xvi), est data omnibus apostolis (Joan., xx). Ergo omnes episcopi sunt pares, et unus non est supra alium.

2. Præterea, ritus Ecclesiæ magis debet esse conformis ritui Judæorum quam ritui Gentilium. Sed distinctio episcopalis dignitatis et ordinatio unius supra alium, ut in littera dicitur, 4, dist. 24, est a Gentilibus introducta; in veteri autem lege non erat. Ergo nec in Ecclesia episcopus unus super alium esse debet.

3. Præterea, superior potestas non potest conferri per inferiorem, neque æqualis per æqualem: quia *sine ulla contradictione, quod minus est a majori benedicatur* (Hebr., vii, 7); unde etiam sacerdos non promovet episcopum, neque sacerdotem, sed episcopus sacerdotem. Sed episcopus potest quemlibet episcopum promovere: quia etiam Hostiensis episcopus consecrat Papam. Ergo episcopalis dignitas in omnibus est æqualis; et sic unus episcopus non debet alii subesse, ut in littera dicitur, 4, dist. 24.

Sed contra est quod legitur in concilio Constantinopolitano (sc. I, gener. 2, can. 5, et Constant. IV, gener. 8, cap. 24, et con. Chalced. gener. 4, act. 16, sub fin.): Veneramur, secundum Scripturas, et secundum canonum statuta et definitiones, sanctissimum antiquæ Romæ episcopum primum esse, et maximum episcoporum, et post ipsum Constantinopolitanum episcopum. Ergo unus episcopus est super alium.

Præterea, beatus Cyrillus episcopus Alexandrinus dicit: Ut membra maneamus in capite nostro apostolico throno Romanorum Pontificum (1), a quo nostrum est quærere,

(1) Hæc ex libro Thesaur. citantur a D. Thoma in opusculo contra Græcos; at ibi non inveniri, notat Nicolaius; sed ex quibusdam Græcis fragmentis colligi quoad primam partem, Turriano, lib. 2. de Pot. Pout., et

quid credere debeamus, ipsum venerantes, ipsum rogantes præ omnibus : quoniam ipsius est reprehendere, corrigere, statuere, disponere, solvere, et ligare, loco illius qui ipsum ædificavit : et nulli alii quod suum est plenum, sed ipsi soli dedit, cui omnes jure divino caput inclinant, et primates mundi tanquam ipsi Domino Jesu Christo obediunt. Ergo episcopi alicui subsunt etiam de jure divino.

Respondeo dicendum quod ubicumque sunt multa regimina ordinata in unum, oportet esse aliquid universale regimen supra particularia regimina : quia in omnibus virtutibus et actibus, ut dicitur in I Eth., cap. 1 et 2, est ordo secundum ordinem finium. Bonum autem commune est divinius quam bonum speciale. Et ideo supra potestatem regitivam, quæ conjectat bonum speciale, oportet esse potestatem regitivam universalem respectu boni communis ; alias non posset esse colligatio ad unum. Et ideo cum tota Ecclesia sit unum corpus, oportet, si ista unitas debet conservari, quod sit aliqua potestas regitiva respectu totius Ecclesiæ supra potestatem episcopalem, qua unaquæque specialis Ecclesia regitur : et hæc est potestas Papæ. Et ideo illi qui hanc potestatem negant, schismatici dicuntur, quasi divisores unitatis Ecclesiæ. Et inter episcopum simplicem et Papam sunt alii gradus dignitatum, correspondentes gradibus unionis, secundum quos una congregatio, vel communitas, includit aliam ; sicut communitas provinciæ includit communitatem civitatis, et communitas regni communitatem unius provinciæ, et communitas totius mundi includit communitatem unius regni.

Ad primum ergo dicendum quod quamvis omnibus apostolis data sit communiter potestas ligandi et solvendi, tamen ut in hac potestate ordo aliquis significaretur, primo soli Petro data est, ut ostendatur quod ab eo in

Lindano in Panoplia assertoribus. In sententiis legit idem Nicolaus, Romanorum Pontifex.

alios ista potestas debeat descendere : propter quod etiam ei dixit singulariter (Luc., xxii, 32) : *Confirma fratres tuos* ; et (Joan., xxi, 17) : *Pasce oves meas* ; id est, loco mei, ut dicit Chrysostomus (1), *præpositus, et caput esto fratrum, ut ipsi te in loco meo assumentes, ubique terrarum te in throno tuo sedentem prædicent et confirment.*

Ad secundum dicendum quod ritus Judæorum non erat diffusus in diversis regnis et provinciis, sed tantum in una gente : et ideo non oportebat quod sub eo qui habebat potestatem principalem, alii pontifices distinguerentur. Sed Ecclesiæ ritus, sicut et Gentilium, per diversas nationes diffunditur : et ideo oportet quod quantum ad hoc magis Gentilium ritui quam Judæorum, Ecclesiæ status conformetur.

Ad tertium dicendum quod potestas sacerdotis exceditur a potestate episcopi, quasi a potestate alterius generis ; sed potestas episcopi exceditur a potestate Papæ quasi a potestate ejusdem generis. Et ideo omnem actum hierarchicum, quem potest facere Papa in ministracione sacramentorum potest facere episcopus ; non autem omnem actum quem potest facere episcopus, potest facere sacerdos in sacramentorum collacione. Et ideo quantum ad ea quæ sunt episcopalis ordinis, omnes episcopi sunt æquales : et propter hoc quilibet episcopus alium potest consecrare. (S. Thom. Sum. Suppl. Q. 40. art. 6.)

Note VII, page 254.

AUTORITÉ DU PAPE D'APRÈS SAINT THOMAS.

Editio symboli facta est in synodo generali. Sed hujus-

(1) Hæc in Chrysostomo non occurrunt ; sed Hom. 87, in Joan. : Princeps apostolorum, inquit, erat Petrus, et cætus vertex : hinc fratrum curam ei committit. In Acta vero Apost. Hom. 3. : Merito Petrus auctoritatem primus usurpat, ut qui omnes habeat in manu. Ad hoc enim dicitur : *Confirma fratres tuos.* (Hæc Nicolaius.)

modi synodus auctoritate solius Summi Pontificis potest congregari, ut habetur in decret. dist. 17, cap. 4 et 5. Ergo editio symboli ad auctoritatem Summi Pontificis pertinet.

Nova editio symboli necessaria est ad vitandum insurgentes errores. Ad illius ergo auctoritatem pertinet editio symboli, ad cujus auctoritatem pertinet finaliter determinare ea quæ sunt fidei, ut ab omnibus inconcussa fide teneantur. Hoc autem pertinet ad auctoritatem Summi Pontificis ad quem majores et difficiliore Ecclesiæ quæstiones referuntur, ut dicitur in Decretalibus, extra, de baptismo, cap. *Majores*. Unde et Dominus (Luc., xxi, 23) Petro dicit, quem Summum Pontificem constituit: *Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos*. Et hujus ratio est, quia una fides debet esse totius Ecclesiæ, secundum illud (I Cor., 1, 10): *Idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata*; quod servari non posset, nisi quæstio fidei exorta determinetur per eum qui toti Ecclesiæ præest; ut sic ejus sententia a tota Ecclesia firmiter teneatur. Et ideo ad solam auctoritatem Summi Pontificis pertinet nova editio symboli, sicut et omnia alia quæ pertinent ad totam Ecclesiam, ut congregare synodum generalem, et alia hujusmodi. (S. Thom. 2<sup>a</sup> 2<sup>æ</sup>. Q. 1, art. 10.)

FIN.



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	v
--------------------	---

## L'ÉGLISE.

I. Importance de cette étude.....	1
II. L'appel du roi.....	4
III. L'Église et les sociétés purement humaines.....	8
IV. L'Église et la Synagogue.....	14
V. Divers noms de l'Église.....	15
VI. Le bercail et le troupeau.....	15
VII. La montagne.....	18
VIII. La maison.....	19
IX. La Cité et le Royaume.....	20
X. L'épouse de Jésus-Christ.....	23
XI. Le corps de Jésus-Christ.....	27
XII. Les trois parties de l'Église.....	33
XIII. Les deux classes dans l'Église militante.....	37
XIV. Quels sont ceux qui ne sont pas de l'Église.....	40
XV. Quelques sens du mot <i>Église</i> .....	47
XVI. Plan de cette première partie.....	49
CHAP. I. — INSTITUTION DE L'ÉGLISE.....	50
I. L'Église est une Société.....	53
II. Première preuve. — L'ancien peuple de Dieu figure du nouveau.....	54
III. Deuxième preuve. — Le choix et la mission des apôtres.....	56
IV. Troisième preuve. — L'autorité donnée aux apô- tres.....	59

V. Quatrième preuve. — Action commune.....	61
VI. Cinquième preuve. — Fin commune.....	62
VII. Conséquences de la doctrine précédente .....	67
VIII. Première conséquence. — Nécessité d'entrer dans l'Église.....	67
IX. Deuxième conséquence. — Visibilité de l'Église...	70
CHAP. II. — VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE.....	75
I. La véritable Église de Jésus-Christ doit être Une..	76
1 <sup>o</sup> Unité de doctrine : Sa nécessité. — Variation, signe d'erreur.....	77
2 <sup>o</sup> Unité de chef.....	82
I. <i>Jésus-Christ aurait-il pu instituer une société religieuse sans l'unité de chef?</i> .....	83
II. <i>Jésus-Christ a donné à son Église la forme monarchique</i> .....	86
II. La véritable Église de Jésus-Christ doit être sainte.	88
1 <sup>o</sup> Sainteté de doctrine.....	91
2 <sup>o</sup> Sainteté de vie.....	91
I. <i>Pourquoi faut-il qu'il y ait des Saints dans l'Église de Jésus-Christ?</i> .....	91
II. <i>Dans quel sens tous les membres de la véritable Église sont-ils saints?</i> .....	93
III. <i>Est-il nécessaire que tous les membres de l'Église soient saints de fait?</i> .....	94
IV. <i>Pourquoi la sainteté doit-elle être confirmée par des miracles?</i> .....	96
III. La véritable Église de Jésus-Christ doit être catholique .....	99
IV. La véritable Église de Jésus-Christ doit être apostolique.....	101
1 <sup>o</sup> Apostolicité de doctrine.....	102
2 <sup>o</sup> Apostolicité de chef.....	104
CHAP. III. — QUELLE EST LA VÉRITABLE ÉGLISE.....	111
I. Importance de cette recherche.....	111
II. État de la question.....	117
Section première. — L'Église romaine.....	120
I. Unité de l'Église romaine.....	120
1 <sup>o</sup> Unité de doctrine. . . . .	121

2 <sup>o</sup> Unité de chef.....	124
Objection. — Le grand schisme d'Occident.....	126
II. Sainteté de l'Église romaine.....	129
1 <sup>o</sup> Sainteté de doctrine.....	129
2 <sup>o</sup> Sainteté de vie.....	130
III. Catholicité de l'Église romaine.....	134
Coup d'œil sur le progrès catholique.....	144
IV. Apostolicité de l'Église romaine.....	153
Conclusion.....	154
<i>Section deuxième.</i> — Le schisme grec a-t-il les notes de la véritable Église?.....	156
I. Le schisme grec possède-t-il l'unité?.....	156
1 <sup>o</sup> Unité de doctrine.....	156
2 <sup>o</sup> Unité de chef.....	158
II. Le schisme grec possède-t-il la sainteté?.....	159
III. Le schisme grec est-il catholique?.....	161
IV. Le schisme grec est-il apostolique?.....	163
<i>Section troisième.</i> — Le protestantisme a-t-il les notes de la véritable Église?.....	165
I. Les protestants possèdent-ils l'unité?.....	165
1 <sup>o</sup> Unité de doctrine.....	165
2 <sup>o</sup> Unité de chef.....	168
Un mot sur les articles fondamentaux.....	169
II. Les protestants possèdent-ils la sainteté?.....	170
III. Les protestants sont-ils catholiques?.....	172
IV. Les protestants sont-ils apostoliques?.....	173
RÉSUMÉ ET CONCLUSION.....	175

## LE PAPE.

PLAN ET DIVISION.....	177
CHAP. I. — LE PAPE D'APRÈS L'ÉVANGILE.....	179
I. Les deux premiers disciples.....	179
II. Le Sauveur et son œuvre.....	180
III. Jésus et son Vicaire.....	184
IV. Simon Pierre.....	185
V. Qu'est-ce que le Pape?.....	186
VI. Le pécheur d'hommes.....	188

VII. Encore une fois, qu'est-ce que le Pape?.....	190
VIII. La barque de Simon.....	190
IX. La pêche miraculeuse.....	193
X. Élection des apôtres.....	194
XI. Confession de Simon Pierre.....	195
XII. La pierre fondamentale.....	198
XIII. Les portes de l'enfer.....	200
XIV. Les clefs.....	200
XV. Le pouvoir de lier et de délier.....	201
XVI. Qu'est-ce que le Pape?.....	203
XVII. Pourquoi l'on a peur du Pape.....	203
XVIII. La mission de raffermir.....	205
XIX. Annonce de la chute.....	209
XX. Le triple reniement.....	211
XXI. La conversion et les apôtres raffermis.....	212
XXII. La triple réparation.....	214
XXIII. Le pasteur.....	217
XXIV. Résumé des titres de Simon Pierre.....	220
<b>CHAP. II. — LE PAPE D'APRÈS LA TRADITION.....</b>	<b>222</b>
I. Autorité de Pierre reconnue et exercée dès l'origine.....	222
II. Le premier concile.....	224
III. Perpétuité du pouvoir conféré à Pierre.....	226
IV. Pierre ne meurt pas.....	228
V. Valeur du témoignage des Pères sur la question de la suprématie du Pape.....	229
VI. Saint Cyprien.....	231
VII. Saint Jérôme.....	235
VIII. Saint Ambroise.....	237
IX. Saint Augustin.....	239
X. Saint Cyrille d'Alexandrie.....	245
XI. Saint Optat de Milève.....	243
XII. Les Papes.....	245
XIII. Saint Léon le Grand.....	248
XIV. Le concile de Florence.....	249
XV. Saint Thomas et la raison théologique.....	251
XVI. Valeur de l'autorité du moyen âge en cette matière.....	255

XVII. Qui conteste la suprématie du Pape?.....	258
<b>CHAP. III. — LE PAPE ET SA SUPRÉMATIE.....</b>	<b>260</b>
I. Lequel est supérieur du Pape ou du concile?.....	260
II. Le concile est-il la représentation de l'Église? ..	261
III. Le concile sans le Pape.....	263
IV. L'édifice sans le fondement.....	264
V. Les clefs.....	266
VI. Qui peut lier ou délier?.....	267
VII. Qui est infaillible?.....	267
VIII. Le troupeau sans pasteur.....	268
IX. UBI PETRUS, IBI ECCLESIA.....	269
<b>CHAP. IV. — LE PAPE ET SON INFAILLIBILITÉ.....</b>	<b>270</b>
I. Étendue de l'infailibilité du Pape.....	270
II. Questions d'économie financière.....	271
III. Questions d'art.....	272
IV. Questions de physique.....	273
V. Questions d'histoire.....	274
VI. Questions de politique.....	276
VII. Questions de philosophie.....	277
VIII. Objet de l'infailibilité papale.....	279
IX. Le Pape comme docteur et comme docteur particulier.....	279
X. Le cas de Jean XXII.....	281
XI. Réponse générale pour tous les cas d'erreur reprochés aux Papes.....	282
<b>CHAP. V. — LE PAPE ET SA JURIDICTION.....</b>	<b>284</b>
I. Étendue de la juridiction du Pape.....	284
II. Droit sur les infidèles.....	285
III. Objet de la juridiction papale.....	286
IV. Un mot sur le serment de fidélité.....	287
V. Un mot sur l'intervention des Papes dans les démêlés des princes, ou le Pape père de la grande famille chrétienne.....	288
VI. Ce qu'ont gagné les princes et les peuples depuis que le Pape ne se mêle plus de leurs querelles.	293
VII. Impossibilité du despotisme papal.....	294
VIII. Pourquoi l'on ne traite pas ici la question du pouvoir temporel des Papes et quelques autres en-	

core .....	295
IX. Conclusion et résumé général de ce traité et des précédents.....	298

## APPENDICE.

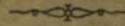
Note I. — Jouffroy. — Dernière lutte contre la foi. — Saint Augustin. — Derniers combats.....	303
Note II. — Sur la sainteté extérieure et sur les miracles dans la vraie Église.....	309
Note III. — Dieu veut-il le salut de tous les hommes?....	315
Note IV. — Sur la catholicité.....	316
Note V. — Réponse à une objection sur la catholicité.....	317
Note VI. — Doctrine de saint Thomas sur la suprématie du Pape.....	317
Note VII. — Même sujet. ....	320

FIN DE LA TABLE.

CORBEIL. — TYPOGR. ET STÉRÉOT. DE CRÉTÉ.



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR



**Cursus philosophiæ** (Logica, Metaphysica, Et

**Principes de Littérature**, 3<sup>e</sup> édition.

**Principes de Rhétorique**, 2<sup>e</sup> édition.

**Appel contre l'esprit du siècle**, 2<sup>e</sup> édition.

**La Fournaise**, 2<sup>e</sup> édition.

**Saint Louis**, 2<sup>e</sup> édition.

**Les Machabées**, 2<sup>e</sup> édition.

**Triomphe de la Foi.**

**Principes de Logique.**

**Problèmes contemporains.**

---

CORBIL, Imprimerie de CRÉTÉ.